KONINKLIJKE ACADEMIE VOOR OVERZEESE WETENSCHAPPEN

Onder de Hoge Bescherming van de Koning

MEDEDELINGEN DER ZITTINGEN

Driemaandelijkse publikatie

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES D'OUTRE-MER

Sous la Haute Protection du Rol

BULLETIN DES SÉANCES

Publication trimestrielle

1978 - 3 750 F

De Academie publiceert de studies waarvan de wetenschappelijke waarde door de betrokken Klasse erkend werd, op verslag van één of meerdere harer leden (zie het Algemeen Reglement in het Jaarboek, afl. 1 van elke jaargang van de Mededelingen der Zittingen).

De werken die minder dan 32 bladzijden beslaan worden in de Mededelingen gepubliceerd, terwijl omvangrijker werken in de verzameling der Verhandelingen opgenomen worden.

De handschriften dienen ingestuurd naar de Secretarie, Defacqzstraat, 1, 1050 Brussel. Ze zullen rekening houden met de richtlijnen samengevat in de "Richtlijnen voor de indiening van handschriften" (zie Meded. 1964, 1467-1469, 1475), waarvan een overdruk op eenvoudige aanvraag bij de Secretarie kan bekomen worden

L'Académie publie les études dont la valeur scientifique a été reconnue par la Classe intéressée sur rapport d'un ou plusieurs de ses membres (voir Règlement général dans l'Annuaire, fasc. 1 de chaque année du Bulletin des Séances).

Les travaux de moins de 32 pages sont publiés dans le *Bulletin*, tandis que les travaux plus importants prennent place dans la collection des *Mémoires*.

Les manuscrits doivent être adressés au Secrétariat, rue Defacqz, 1, 1050 Bruxelles. Ils seront conformes aux instructions consignées dans les « Directives pour la présentation des manuscrits» (voir Bull. 1964, 1466-1468, 1474), dont un tirage à part peut être obtenu au Secrétariat sur simple demande.

Abonnement 1978 (4 num.): 2 500 F

KLASSE VOOR MORELE EN POLITIEKE WETENSCHAPPEN

CLASSE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

Zitting van 18 april 1978

De H. J. Jacobs, directeur van de Klasse voor 1978, zit de

vergadering voor.

Zijn bovendien aanwezig: De HH. A. Duchesne, A. Durieux, F. Grévisse, J.-P. Harroy, A. Huybrechts, M. Luwel, A. Maesen, A. Rubbens, J. Sohier, leden; de HH. A. Baptist, de EE. PP. J. Denis, A. De Rop, Mevr. A. Dorsinfang-Smets, de HH. V. Drachoussoff, J. Pauwels, R. Rezsohazy, P. Salmon, R. Yakemtchouk, geassocieerden, alsook de HH. F. Evens, vaste secretaris en P. Staner, ere-vaste secretaris.

Namen eveneens aan de vergadering deel: De H. R. Germain, geassocieerde van de Klasse voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen, en de HH. J. Charlier en A. Lederer, leden van

de Klasse voor Technische Wetenschappen.

Afwezig en verontschuldigd: De ĤH. A. Burssens, E. Bourgeois, E. Coppieters, N. De Cleene, E. Lamy, de EE. PP. A. Roeykens, J. Spae, de H. J. Stengers, E.P. M. Storme, de HH. J. Vanderlinden, E. Van der Straeten, E. Vandewoude.

* * *

De Directeur wijst er op dat in het Belgisch Staatsblad van 29 maart 1978, het koninklijk besluit van 29 november 1976 verscheen waardoor onze confraters Marcel Luwel en Jan Vansina bevorderd werden, respectievelijk tot de graad van commandeur in de Kroonorde en tot de graad van Officier in de Leopoldsorde.

Hij wenst deze twee Confraters van harte geluk.

De Directeur dankt de HH. J. Charlier, R. Germain en A. Lederer voor hun aanwezigheid.

« Le phénomène de la Révolution »

De H. R. Rezsohazy legt aan de Klasse zijn studie voor getiteld als hierboven.

Séance du 18 avril 1978

M. J. Jacobs, directeur de la Classe pour 1978, préside la séance.

Sont en outre présents: MM. A. Duchesne, A. Durieux, F. Grévisse, J.-P. Harroy, A. Huybrechts, M. Luwel, A. Maesen, A. Rubbens, J. Sohier, membres; MM. A. Baptist, les RR. PP. J. Denis, A. De Rop, Mme A. Dorsinfang-Smets, MM. V. Drachoussoff, J. Pauwels, R. Rezsohazy, P. Salmon, R. Yakemtchouk, associés, ainsi que MM. F. Evens, secrétaire perpétuel et P. Staner, secrétaire perpétuel honoraire.

Assistaient également à la séance M. R. Germain, associé de la Classe des Sciences naturelles et médicales et MM. J. Charlier, et A. Lederer, membres de la Classe des Sciences techniques.

Absents et excusés: MM. A. Burssens, E. Bourgeois, E. Coppieters, N. De Cleene, E. Lamy, les RR. PP. A. Roeykens, J. Spae, M. J. Stengers, le R.P. M. Storme, MM. J. Vanderlinden, E. Van der Straeten, E. Vandewoude.

Le Directeur signale que le *Moniteur belge* du 29 mars 1978 publie l'arrêté royal du 29 novembre 1976, par lequel nos Confrères *Marcel Luwel* et *Jan Vansina* ont été promus respectivement au grade de Commandeur de l'Ordre de la Couronne et au grade d'Officier de l'Ordre de Léopold.

Il félicite chaleureusement ces deux Confrères.

Le Directeur remercie MM. J. Charlier, R. Germain et A. Lederer de leur présence.

Le phénomène de la Révolution

M. R. Rezsohazy présente à la Classe son étude intitulée comme ci-dessus.

Hij beantwoordt de vragen die hem gesteld worden door Mevr. A. Dorsinfang-Smets en door de HH. V. Drachoussoff, J.-P. Harroy, P. Salmon en R. Yakemtchouk.

De Klasse beslist dit werk te publiceren in de Mededelingen

der zittingen (blz. 254).

« Les limites de la coopération technique »

De H. V. Drachoussoff legt aan zijn Confraters zijn studie voor getiteld als hierboven.

Hij beantwoordt de vragen die hem gesteld worden door de H. A. Baptist, Mevr. A. Dorsinfang-Smets en de HH. J.-P. Harroy en A. Lederer.

De Klasse beslist deze verhandeling te publiceren.

Vijftigjarig bestaan van de Academie

De Vaste Secretaris deelt de Klasse mede dat hij, gevolg gevend aan een suggestie gedaan tijdens de zitting van 21 maart 1978, aan de H. A. Van Bilsen gevraagd heeft het onderwerp te behandelen van de financieringsproblemen in de ontwikkelingslanden. In zijn brief van 16 april 1978 heeft de H. A. Van Bilsen er zijn spijt over uitgedrukt niet op dit verzoek te kunnen ingaan.

Anderzijds kan Pater A. Roeykens, die ziek is, niet het door de H. J. Jacobs gevraagde verslag over de activiteiten der Klasse opstellen. Pater A. De Rop heeft aanvaard zich met deze taak te

belasten.

Varia

De H. J. Pauwels die terug is van een bezoek aan Zuid-Afrika, aanvaardt de Klasse te onderhouden over zijn reisindrukken.

De zitting wordt geheven te 16 h 45.

Il répond aux questions que lui posent Mme A. Dorsinfang-Smets, MM. V. Drachoussoff, J.-P. Harroy, P. Salmon et R. Yakemtchouk.

La Classe décide la publication de ce travail dans le Bulletin des séances (p. 254).

Les limites de la coopération technique

M. V. Drachoussoff présente à ses Confrères son étude intitulée comme ci-dessus.

Il répond aux questions que lui posent M. A. Baptist, Mme A. Dorsinfang-Smets, MM. J.-P. Harroy et A. Lederer.

La Classe décide l'impression de ce Mémoire.

Cinquantenaire de l'Académie

Le Secrétaire perpétuel informe la Classe que, donnant suite à une suggestion formulée en la séance du 21 mars 1978, il a demandé à M. A. Van Bilsen de traiter le sujet des problèmes des financements dans les pays en voie de développement. Par sa lettre du 16 avril 1978, M. A. Van Bilsen a exprimé ses regrets de ne pouvoir faire droit à cette sollicitation.

D'autre part le Père A. Roeykens, qui est souffrant, ne pourra rédiger le rapport, demandé par M. J. Jacobs sur les activités de la Classe. Le Père A. De Rop a accepté de s'en charger.

Divers

M. J. Pauwels qui vient de visiter l'Afrique du Sud accepte d'entretenir la Classe de ses impressions de voyage.

La séance est levée à 16 h 45.

R. Rezsohazy. — Le phénomène de la révolution. Une recherche en cours

RÉSUMÉ

Les historiens s'intéressent aux différentes révolutions; les sociologues étudient le phénomène révolutionnaire. Ils ne peuvent pas réussir dans leur entreprise l'un sans l'autre. Comment articuler leurs efforts pour comprendre et expliquer cette forme précipitée du changement des sociétés humaines?

SAMENVATTING

De belangstelling van de historici gaat naar de verschillende revoluties; de sociologen bestuderen het revolutionair verschijnsel. De enen kunnen zonder de anderen niet slagen in hun onderneming. Hoe moeten hun inspanningen gecoördineerd worden om deze versnelde vorm van het wijzigen van de menselijke gemeenschappen te begrijpen en te verklaren?

De formation historien, de métier sociologue, mes intérêts scientifiques vont naturellement vers les problèmes du changement social ou, si vous préférez, du développement des sociétés. Depuis de nombreuses années, je concentre mes recherches sur certains aspects, les moins visibles, des transformations de notre pays, comme l'évolution des systèmes de valeurs ou celle des modes de vie. Les investigations que j'avais menées outre-mer, particulièrement en Amérique latine, témoignent des mêmes préoccupations.

Mais au-delà des thèmes précis, objets de mes dernières publications, j'ai une préoccupation constante qui prend pas mal de mon temps libre et qui me passionne. Il s'agit d'une entreprise de très longue haleine dont l'objet est le phénomène de la révolution.

Pourquoi avoir choisi ce sujet? Principalement parce qu'en période révolutionnaire les structures elles-mêmes de la société apparaissent à nu, les agencements de l'édifice social sont secoués dans leurs fondements, un ordre entier risque de mourir et un autre a des chances de naître. C'est donc un moment privilégié pour observer le changement, quasi à l'état pur. Si j'ose entretenir les membres de cette Classe d'un de mes sujets favoris, c'est parce qu'il est aussi pertinent pour le développement, thème qui nous intéresse tous. En effet, une révolution a le plus de probabilité de survenir à un stade où le développement d'une société est durablement bloqué, certaines attentes fondamentales de la population ne sont plus satisfaites et des couches significatives de cette population se mobilisent en dehors des voies légales, impraticables ou trop étroites.

Dans cette communication, mon propos est de vous rendre compte, très brièvement hélas, de ma démarche méthodologique.

Je me situe dans une perspective comparative. Mon laboratoire historique est composé des cas suivants: la grande révolution française jusqu'à sa phase thermidorienne; trois autres grandes secousses en France encore: 1848-1849, la Commune de 1871 et mai 1968; la Russie en 1905 et en 1917; l'Allemagne à l'issue de la première guerre mondiale; le Mexique de 1910 à 1917; la guerre civile espagnole; l'insurrection hongroise en 1956; la révolution de Fidel Castro à Cuba; et les événements portugais de 1974 et 1975. Comme vous pouvez vous en rendre compte, les cas sont variés de tous les points de vue et s'y rencontrent aussi bien des tentatives victorieuses pour certains révolutionnaires que des entreprises échouées, sans parler des résultats qui peuvent être considérés comme des compromis.

Je travaille à partir d'une documentation historique, partant des ouvrages et remontant, lorsque c'est nécessaire, aux sources. La plupart de mes cas sont fort bien connus, exceptés les plus récents où, soit le secret d'Etat, soit le manque de recul, brouillent considérablement les pistes. Heureusement, je connais les langues des pays où les événements se sont passés, sauf le russe, mais la production en anglais, en allemand et en français sur la Russie, ou traduite en ces langues, est considérable.

Mon but n'est point d'enrichir la littérature historique dans le sens où je no vise pas à découvrir des faits nouveaux ou à devenir le spécialiste de la révolution mexicaine ou cubaine ou d'une autre.

Mon intention est de dégager de mes matériaux des sentences généralement valables sur cette forme particulière du changement social que sont les révolutions et, par là, de mieux comprendre et expliquer la transformation et la rigidité des sociétés humaines.

Dans cette perspective, mon souci majeur est de distinguer les régularités, ce qui est la préoccupation-clé du sociologue, et les idiosyncrasies, ce qui est davantage le terrain de l'historien. Tâche nullement aisée, exigeant la multiplication des analyses et un raisonnement tout en nuances.

A titre d'exemple, je citerai trois propositions dont vous verrez immédiatement qu'elles ont un statut épistémologique fort différent.

La première formule une régularité dont la fréquence est telle qu'elle peut être énoncée comme une loi: « Un projet révolutionnaire ne peut prétendre à se réaliser que si les classes politiques qui disposent des leviers de l'Etat ont perdu la foi dans leur légitimité et si les forces appelées à défendre l'ordre établi ne leur obéissent plus. »

La seconde proposition a déjà une généralité plus limitée: « Une guerre perdue augmente la probabilité d'une complication révolutionnaire parce qu'elle aggrave la situation économique et sociale, démontre l'incapacité des responsables du régime de résoudre les problèmes vitaux et démoralise les officiers de l'armée qui ont tendance à se retourner contre les dirigeants qui leur ont fait perdre la guerre. » On voit bien qu'il y a des guerres perdues sans révolutions tout comme il y a des révolutions sans guerres perdues. Toutefois, la Commune de Paris, les deux révolutions russes, les événements en Allemagne en 1918 et au Portugal en 1974, sont consécutifs à une guerre perdue.

Avec le troisième exemple nous sommes arrivés dans le domaine des idiosyncrasies. En effet, il ne me paraît pas possible d'avancer une proposition générale concernant l'habileté stratégique et tactique des acteurs protagonistes. Les révolutionnaires ne sont pas nécessairement de meilleurs leaders que leurs adversaires et la révolution n'est pas plus dans le sens de l'histoire que la réaction. Si Lénine peut être considéré comme un stratège supérieur à Kérenski, au Portugal Soares était de loin plus avisé que Cunhal. De même, si Fidel Castro est venu à bout de Batista alors qu'au départ ses chances étaient des plus faibles, Thiers avait les talents d'un homme d'Etat dont les membres de la Commune étaient complètement dépourvus.

Comment faire la part du répétitif et de l'unique? Comment découvrir et démontrer les régularités?

C'est ici qu'apparaît la grande utilité de l'application des modèles sociologiques à des matériaux historiques.

Un modèle sociologique est au fond un plan de recherche dont les différents points ont été systématisés. Il guide l'investigation d'une manière identique chaque fois que celle-ci aborde un cas nouveau. C'est une sorte de questionnaire, composé en l'occurrence de toutes les questions qu'il est possible de se poser à propos des révolutions, regroupées par thèmes majeurs, dans un ordre déterminé. Le modèle est utilisé comme un canevas universel. Les faits particuliers de chaque révolution sont répartis par thèmes.

Le grand avantage du modèle semble donc net: les éléments étudiés sont ramenés au même canevas. Par son truchement, les révolutions particulières deviennent comparables.

Je n'entre pas ici dans tous les détails des critères de comparabilité entre contextes aussi différents que le Mexique de 1910 et la Hongrie socialiste de 1956. Je voudrais seulement souligner le grand risque que comporte l'utilisation des modèles: c'est celui de forcer les faits. Pour éviter cet écueil, un modèle doit être construit à partir de l'observation, par approximations successives. Il doit rester souple et s'affiner pour s'adapter aux faits chaque fois que ceux-ci le contredisent ou se situent en dehors de sa prise.

Par la suite, je voudrais exposer les points-clés du modèle que j'ai élaboré.

Le point de départ de la comparaison est ce qu'il convient d'appeler la situation révolutionnaire.

Il s'agit d'une constellation sociale caractérisée par l'entrée en scène des principaux acteurs antagonistes et par la rupture du consentement sur le mode de fonctionnement de la société.

Les mécanismes d'autocorrection dont dispose normalement tout système social sont enrayés, et le système paraît incapable de prendre en charge les problèmes qui lui sont posés. Des couches relativement importantes de la population, ou qui sont stratégiquement situées (et non seulement des minces groupes de déviants), prennent conscience de cette impasse et mettent en question, à travers leurs porte-paroles qu'elles se donnent ou qui les mobilisent, les principales composantes des structures en place et, plus particulièrement, les pouvoirs économique, politique et culturel.

Ces propos quelque peu théoriques n'ont de sens que s'ils sont reconnaissables dans les faits. A quoi pouvons-nous reconnaître effectivement une situation révolutionnaire? Il faut alors rechercher des indicateurs convergents, c'est-à-dire des événements significatifs et multiples qui traduisent les variables plus théoriques comme « rupture de consentement » ou « mécanisme d'autocorrection » et les rendent observables.

En voici quelques-uns, à titre d'exemple: des désobéissances civiles se multiplient, des institutions importantes sont paralysées, des manifestations massives de dénégation de légitimité se produisent, le maintien de l'ordre devient problématique, des grèves à objectifs généraux éclatent et conduisent éventuellement à une insurrection, des soldats refusent l'obéissance ou lèvent la main sur leurs officiers, etc.

Remarquons que ces phénomènes peuvent survenir dans des conjonctures très différentes. Les causes des révolutions ne sont pas nécessairement économiques. Mai 1968 a largement prouvé que les sociétés prospères ne sont pas à l'abri des convulsions si elles ne sont pas à même de relever les défis, quels qu'ils soient, lancés par une partie de leurs membres.

De la délimitation et de la description de la situation révolutionnaire, je remonte à l'analyse des causes lointaines et prochaines. Ici, mon travail ne se distingue pas de celui des historiens pour ce qui concerne l'établissement des enchaînements et l'imputation des liens de causalité. Mais il prend un tour différent dans la mesure où je m'intéresse aux causes communes du phénomène révolutionnaire.

Cette analyse aboutit à la reconnaissance du catalyseur et à la définition de l'enjeu. J'entends par catalyseur cet événement particulier qui est à la base de la constitution de la constellation révolutionnaire. Il est en quelque sorte le passage du Rubicon. C'est à partir de lui que les causes lointaines et prochaines font précipitamment sortir leurs effets, que les différents acteurs entrent en scène, que le conflit devient ouvert, visible, irrémédiable, que les masses font irruption dans l'histoire. C'est le banquet du XIIe arrondissement en février 1848, c'est la défaite de Sedan en 1870, c'est l'entrevue accordée par Porfirio DIAZ au journaliste CREELMAN dans la révolution mexicaine, ainsi de suite.

Pour l'analyste, c'est le moment propice pour rechercher avec précision l'enjeu des événements qui se déclenchent. L'enjeu est la raison d'être de la constellation d'action qui vient de se constituer. J'entends par enjeu les avantages, les résultats, la mise que chaque acteur compte emporter en cas de victoire, ou, si vous voulez, la situation ou les espoirs dont il sera privé en cas de défaite.

Le point suivant du modèle m'invite à identifier les acteurs, les groupes et les publics.

Les acteurs sont des individus ou des collectivités instituées — comme les partis, les gouvernements, la police, les syndicats, les clubs, etc. — dotées de la capacité de prendre des décisions et de poser des actes. Ils n'évoluent pas dans un espace social vide, mais sont enracinés dans différents groupes, comme par exemple la bourgeoisie commerçante ou les grands propriétaires terriens ou les ouvriers d'usine ou les paysans sans terre, etc., c'est-à-dire des ensembles plus ou moins homogènes ayant une conscience plus ou moins nette de leur situation et de leurs intérêts. Ces groupes se reconnaissent dans les différents acteurs, attendent d'eux la réalisation de leurs aspirations, éventuellement les ont formellement mandatés pour agir. Les publics sont les masses, les foules, les agrégats sans conscience historique particulière et sans représentation.

Ce qui me paraît surtout passionnant d'examiner c'est la manière dont les publics prennent conscience, se transforment en groupe, se dotent d'acteurs. Ou encore, ce sont les relations que les acteurs établissent entre eux — les alliances et les différents degrés d'hostilité — ainsi qu'avec les groupes qu'ils mobilisent ou dont ils expriment les visées.

Se posent alors les questions suivantes:

Dans quelle mesure la révolution a-t-elle éclaté spontanément ou a-t-elle été préparée?

Les événements sont-ils consciemment conduits par des volontés clairvoyantes ou sont-ils le résultat de forces contradictoires et aveugles?

Le personnel révolutionnaire est-il composé de révolutionnaires professionnels, comme un Blanqui ou un Lénine, ou occasionnels, suscités par la situation, comme un Imre Nagy ou un Madero?

Quels sont *les facteurs qui conditionnent* les acteurs, les groupes et les publics? Nous devons alors passer en revue leurs aspirations, leurs valeurs, leurs idéologies, leurs intérêts, leurs motivations. Pour ce qui concerne les acteurs, il est de première importance de jauger leur capacité d'action, telle qu'elle résulte de leur organisation, du nombre de leurs fidèles, de leur cohésion, de leur pouvoir et des opportunités réelles qui s'offrent et qu'ils perçoivent. Ici se situe aussi l'analyse des projets des acteurs, ainsi que des stratégies et des tactiques qu'ils mettent en œuvre pour les réaliser.

Beaucoup de fausses croyances sont à dissiper dans ces domaines. Ainsi par exemple, il est généralement admis que les projets des révolutionnaires visent l'avenir, ambitionnent de créer du neuf. En voyant les choses de plus près, on est surpris de constater combien la conception du temps des révolutionnaires est imprégnée du passé. Le modèle de la plupart des révolutions est une révolution révolue. Le point de référence de la Commune est 1793 et 1848, celui de mai 1968 est la Commune... et je pourrais prolonger les exemples.

Les acteurs entre eux forment un système d'interaction qui devient le point suivant de l'analyse. Quels sont les lieux de l'interaction: la rue, telle ou telle institution, ainsi de suite. Quelles sont les règles de la confrontation? Quels sont les moyens utilisés et quelles sont les formes que revêt la lutte? Quelles sont les images que chacun fait de ses adversaires et avec quelle détermination poursuit-il ses objectifs? Quels sont enfin les différentes péripéties, pour la plupart tragiques, qui accompagnent l'interaction: les épidémies émotionnelles, les paniques, les Grandes Peurs, la violence, le terrorisme, les procès...

Toute révolution est un *processus* plus ou moins long, comportant un certain nombre d'étapes, de retournements, de rebondissements. Les classiques de la sociologie des révolutions, comme un Crane Brinton, prétendaient que les révolutions décrivaient un itinéraire déterminé dont les étapes invariables pouvaient être décrites. Ils croyaient donc pouvoir formuler non seulement des simples lois causales, mais également des lois d'évolution.

Ceci est vraiment trop téméraire. Si je prends les cas que j'ai examinés et si je les considère dans toute leur ampleur, je constate que le déroulement des révolutions est largement idiosyncratique. Il y a, bien sûr, des similitudes et des types de trajectoire. Mais il faut se contenter de les relever.

Il est par contre très fructueux de concentrer l'attention sur certains moments ou phénomènes-clés du processus, qui peuvent d'ailleurs se produire plus ou moins tôt ou tard dans le déroulement. J'en épingle ici quelques-uns parmi les plus significatifs:

- La vacance du pouvoir qui se crée en général après la chute du régime;
- Le coup d'Etat qui fait partie pratiquement de toutes les révolutions;
- La dualité du pouvoir, si bien caractérisée par la lutte entre le gouvernement et les Soviets en 1917, mais fréquent dans d'autres révolutions aussi;
- La révolution dans la révolution, illustrée surtout par les années qui suivent 1789;
 - La guerre civile, comme en Espagne;
- L'auto-allumage, c'est-à-dire cette période où les acteurs semblent oublier l'enjeu initial et où la révolution se transforme en une sorte de tragédie grecque: les vengeances successives mènent à un crescendo de violences. Le phénomène d'auto-allu-

mage rend bien compte de la longueur exceptionnelle et du caractère sanglant de la révolution mexicaine;

- L'autocorrection du régime où, comme en Hongrie en 1956, les révolutionnaires n'atteignent pas leur but, mais le système change de personnel politique et essaye de rencontrer une partie des griefs;
- La période thermidorienne que nous retrouvons au terme de chaque révolution victorieuse, pendant laquelle les acquis sont consolidés, institutionnalisés et le régime nouveau se donne une légitimité qui fonde son pouvoir.

Le modèle prévoit aussi l'étude de la culture révolutionnaire. En effet, il existe une série de phénomènes propres aux révolutions que nous ne rencontrons que pendant ces périodes-là. Ainsi, les rapports humains prennent une autre allure, le tutoiement se généralise, l'égalité est de mise, des titres nouveaux de citoyen, de camarade, de frère, le soulignent. Les mœurs changent. Des fêtes spontanées éclatent, puis elles sont ritualisées, organisées. Des liturgies sociales nouvelles se répandent. Toute une symbolique se crée. Ce qui rappelle l'ancien régime, édifices, écussons, statues, sont renversés, démolis. La rupture est tellement totale que le temps est arrêté et un nouveau calendrier le fait démarrer au point zéro.

Enfin, l'analyse s'achève sur un bilan, l'examen de la constellation d'arrivée. Bien sûr, cette constellation d'arrivée est déterminée non sans quelque arbitraire, car l'histoire est un continuum et une révolution continue à faire sortir ses effets longuement après la disparition de ses protagonistes. On peut dire que l'épilogue de mai 1968 ce sont bien les élections triomphalement remportées par le général DE GAULLE, bien que les idées de mai 1968 se répandent par osmose encore de nos jours.

Quoi qu'il en soit, nous devons choisir un moment pour dresser le bilan et justifier ce choix en montrant les critères qui l'ont arrêté.

Se posent alors les questions les plus générales: quelle est la signification des révolutions? quelles sont leurs fonctions dans une société donnée? quels sont les problèmes qu'elles parviennent à régler? et à quel coût? quels sont les paliers de la société qu'elles contribuent à transformer?

Vous vous êtes rendus compte, je crois, que le sujet choisi est vaste et qu'il est téméraire de s'y attaquer. Les années que j'y ai déjà investies m'ont permis d'étudier à fond et sur place la révolution mexicaine, la révolution hongroise, la Commune et la révolution de 1848. Je connais les autres révolutions par la lecture de quelques ouvrages fondamentaux. Il reste à les approfondir bien davantage.

Mais lorsqu'on se sent encouragé par ses Confrères, ses Collègues et ses étudiants, on envisage les années à venir avec confiance.

18 avril 1978.

Zitting van 16 mei 1978

De H. J. Jacobs, directeur van de Klasse voor 1978, zit de

vergadering voor.

Zijn bovendien aanwezig: de HH. E. Coppieters, A. Durieux, J.-P. Harroy, A. Huybrechts, A. Maesen, E.P. A. Roeykens, de HH. A. Rubbens, J. Sohier, J. Stengers, J. Vanderlinden, leden; de EE. PP. J. Denis, A. De Rop, Mevr. A. Dorsinfang-Smets, de HH. A. Gérard, P. Salmon, geassocieerden, alsook de HH. F. Evens, vaste secretaris, en P. Staner, ere-vaste secretaris.

Afwezig en verontschuldigd: De HH. E. Bourgeois, A. Burssens, N. De Cleene, A. Duchesne, J. Pauwels, R. Rezsohazy, EE. PP. J. Spae en M. Storme.

« Emigration et immigration en Belgique au XIXe et XXe siècles »

De H. J. Stengers legt aan de Klasse zijn studie voor getiteld als hierboven.

Hij beantwoordt de vragen die hem gesteld worden door E.P. J. Denis, Mevr. A. Dorsinfang-Smets, de HH. P. Salmon, J. Sohier, P. Staner en J. Vanderlinden.

De Klasse beslist dit werk te publiceren in de Verhandelingenreeks in-8°.

« Réflexions sur les obstacles internes à l'acculturation »

Mevr. A. Dorsinfang-Smets legt aan de Klasse haar studie voor die bovenstaande titel draagt.

Zij beantwoordt de vragen die haar gesteld worden door de HH. F. Evens, A. Gérard, J.-P. Harroy, A. Rubbens en J. Vanderlinden.

De Klasse beslist dit werk te publiceren in de Mededelingen der zittingen (blz. 270).

Séance du 16 mai 1978

M. J. Jacobs, directeur de la Classe pour 1978, préside la séance.

Sont en outre présents: MM. E. Coppieters, A. Durieux, J.-P. Harroy, A. Huybrechts, A. Maesen, le R.P. A. Roeykens, MM. A. Rubbens, J. Sohier, J. Stengers, J. Vanderlinden, membres; les RR. PP. J. Denis, A. De Rop, Mme A. Dorsinfang-Smets, MM. A. Gérard, P. Salmon, associés, ainsi que MM. F. Evens, secrétaire perpétuel et P. Staner, secrétaire perpétuel honoraire.

Absents et excusés: MM. E. Bourgeois, A. Burssens, N. De Cleene, A. Duchesne, J. Pauwels, R. Rezsohazy, les RR. PP. J. Spae et M. Storme.

Emigration et immigration en Belgique au XIXe et XXe siècles

M. J. Stengers présente à la Classe son étude intitulée comme ci-dessus.

Il répond aux questions que lui posent le R.P. J. Denis, Mme A. Dorsinfang-Smets, MM. P. Salmon, J. Sohier, P. Staner et J. Vanderlinden.

La Classe décide la publication de ce travail dans la collection des *Mémoires in-8°*.

Réflexions sur les obstacles internes à l'acculturation

Mme A. Dorsinfang-Smets présente à la Classe son étude intitulée comme ci-dessus.

Elle répond aux questions que lui posent M. F. Evens, A. Gérard, J.-P. Harroy, A. Rubbens et J. Vanderlinden.

La Classe décide la publication de ce travail dans le Bulletin des séances (p. 270).

« L'Université Farabi. Une expérience originale d'enseignement supérieur en Iran »

De H. P. Salmon legt aan de Klasse zijn studie voor die bovenstaande titel draagt.

Hij beantwoordt de vragen die hem gesteld worden door E.P. J. Denis, Mevr. A. Dorsinfang-Smets en de H. J.-P. Harroy.

De Klasse beslist dit werk te publiceren in de Mededelingen der zittingen (blz. 282).

« Le projet Halel. (History of African Literature in European Languages) »

De H. A. Gérard onderhoudt de Klasse over bovenvermeld onderwerp.

Hij beantwoordt de vragen die hem gesteld worden door Mevr. A. Dorsinfang-Smets, de HH. J. Jacobs, A. Rubbens en J. Vanderlinden.

De Klasse beslist een samenvatting van deze uiteenzetting te publiceren in de Mededelingen der zittingen (blz. 291).

Commissie voor Geschiedenis

De Vaste Secretaris deelt aan de Klasse mede dat de Commissie voor Geschiedenis, in haar zitting van 10 mei 1978, kennis genomen heeft van een studie van de H. Chr. Koninckx, getiteld: La Compagnie suédoise des Indes orientales et les pays autrichiens, en voorgelegd door de H. A. Lederer. Zij heeft de publikatie ervan aanbevolen.

De Klasse beslist dit werk te publiceren in de Mededelingen der zittingen (blz. 295).

Jaarlijkse wedstrijd 1978

De Vaste Secretaris deelt aan de Klasse mede dat geen enkel antwoord ingestuurd werd op de eerste en tweede vraag van de jaarlijkse wedstrijd 1978.

Jaarlijkse wedstrijd 1980

De Klasse stelt als volgt de tekst vast van de *tweede vraag* van de jaarlijkse wedstrijd 1980:

L'Université Farabi. Une expérience originale d'enseignement supérieur en Iran

M. P. Salmon présente à la Classe son étude intitulée comme ci-dessus.

Il répond aux questions que lui posent le R.P. J. Denis, Mme A. Dorsinfang-Smets et M. J.-P. Harroy.

La Classe décide la publication de ce travail dans le Bulletin des séances (p. 282).

Le projet Halel. (History of African Literature in European Languages)

M. A. Gérard entretient la Classe du sujet susdit.

Il répond aux questions que lui posent Mme A. Dorsinfang-Smets, MM. J. Jacobs, A. Rubbens et J. Vanderlinden.

La Classe décide de publier dans le Bulletin des séances un résumé de cet exposé (p. 291).

Commission d'Histoire

Le Secrétaire perpétuel informe la Classe que la Commission d'Histoire, en sa séance du 10 mai 1978, a pris connaissance d'une étude de M. Chr. Koninckx, intitulée: La Compagnie suédoise des Indes orientales et les pays autrichiens, présentée par M. A. Lederer, et dont elle recommande la publication.

La Classe décide l'impression de ce travail dans le Bulletin des séances (p. 295)

Concours annuel 1978

Le Secrétaire perpétuel informe la Classe que les première et deuxième questions du concours annuel 1978 n'ont donné lieu à aucune réponse.

Concours annuel 1980

La Classe arrête comme suit le texte de la deuxième question du concours annuel 1980:

2de vraag. — In hoever, en in wiens voordeel, is de samenwerking tussen de geïndustrialiseerde landen en deze van de Derde Wereld, nuttig?

Men vraagt een theoretische of exemplatieve studie van de wijze waarop de doelmatigheid kan afgemeten worden van een samenwerkingspolitiek of een bepaald samenwerkingsproject.

Vijftigjarig bestaan van de Academie

Voor wat de activiteiten van de Klasse, in de loop van haar vijftigjarig bestaan, betreft, deelt de Vaste Secretaris mede dat de H. J. Jacobs reeds de teksten ontving van EE. PP. J. Denis en A. De Rop, Mevr. A. Dorsinfang-Smets, de HH. F. Grévisse, J.-P. Harroy, M. Luwel, A. Rubbens, J. Sohier en J. Vanderlinden. De H. J. Jacobs is klaar met zijn eigen tekst.

Geheim comité

De ere- en titelvoerende leden, vergaderd in geheim comité, wisselen van gedachten over de kandidaturen voor de openstaande plaatsen.

De zitting wordt geheven te 16 h 30.

2° question. — Dans quelle mesure et pour quels bénéficiaires la coopération entre les pays industrialisés et les pays du tiers monde est-elle utile?

On demande une étude théorique ou exemplative sur les façons de mesurer l'efficacité d'une politique de coopération ou d'un projet particulier de coopération.

Cinquantenaire de l'Académie

En ce qui concerne les activités de la Classe durant les cinquante années d'existence, le Secrétaire perpétuel signale que M. J. Jacobs a déjà reçu les textes des RR. PP. J. Denis et A. De Rop, de Mme A. Dorsinfang-Smets, de MM. F. Grévisse, J.-P. Harroy, M. Luwel, A. Rubbens, J. Sohier et J. Vanderlinden. M. J. Jacobs a terminé son propre texte.

Comité secret

Les membres honoraires et titulaires, réunis en comité secret, échangent leurs vues sur les candidatures aux places vacantes.

La séance est levée à 16 h 30.

A. Dorsinfang-Smets. — Réflexions sur les obstacles internes à l'acculturation

RÉSUMÉ

Les cultures se coudoient et se heurtent depuis les millénaires et pourtant restent différentes. Le choix sélectif dans l'emprunt d'éléments culturels explique en partie la persistance de cette hétérogénéité. Nous ne pouvons plus en saisir les raisons dans le passé, mais nous pouvons analyser dans le présent les obstacles à l'acculturation et les mécanismes qui sont à l'origine des différences dans les « nouvelles cultures ».

SAMENVATTING

Sinds duizenden jaren komen de culturen met elkaar in aanraking, en komen ze in botsing, en toch blijven ze verschillend. De selectieve keuze in het ontlenen van culturele elementen verklaart gedeeltelijk het voortbestaan van deze ongelijksoortigheid. De redenen ervan, in het verleden, kunnen wij niet vatten, maar in het heden kunnen wij de hinderpalen voor de acculturatie ontleden en het mechanisme dat aan de oorsprong ligt van de verschillen tussen de "nieuwe culturen".

Depuis tant de siècles que, en Europe comme dans le reste du monde, sur le plan intertribal d'abord, international ensuite et même mondial actuellement, les civilisations se coudoient et se heurtent, il n'en est pas résulté une réelle uniformisation culturelle même sur des plans régionaux. Au contraire, nous assistons à une renaissance de particularismes à l'appui de revendications de libération axées sur l'affirmation de leur spécificité.

Ce qui soutient la conscience d'appartenance de l'individu à une société déterminée, c'est la culture qu'il partage avec les autres membres de la même société. L'intensité d'intégration de cette culture, ses limites, son contenu déterminent un groupe humain vis-à-vis des autres. Mais elle n'est pas seulement un « acquis social » selon l'expression de Durkheim ou le « total de l'œuvre de l'homme » si l'on adopte la définition de Herskovits, c'est-à-dire tout ce qui dans le milieu est dû à l'homme, en opposition ou en compromis avec la nature.

Transmise de génération en génération, elle agit sur les individus comme une force moulante qui les incite à réagir psychologiquement, en fonction d'elle.

Est-ce dire que les cultures qui n'étaient pas encore entrées en contact avec le monde occidental ont été confinées dans une véritable stagnation dont seul le choc de l'histoire les tire? Il n'en est pas question. Toutes les sociétés, quelles qu'elles soient, se sont transformées à un rythme lent peut-être, acceptant des inventions répondant aux circonstances, et surtout tirant profit du contact avec d'autres cultures.

Les deux processus, inventions et emprunts, n'ont cependant pu modifier le potentiel culturel que pour autant que consciemment ou non, les membres des communautés en cause s'accordaient à admettre de nouveaux traits culturels.

La persistance d'une culture dépend donc du conformisme de ses membres au code du groupe; mais leurs modes de penser, leurs réactions aux situations peuvent varier en fonction d'expériences nouvelles, d'exemples extérieurs. Des usages nouveaux deviennent ainsi partie intégrante de la culture et sont transmis avec elle dès que la majorité s'accorde pour les accepter.

Cependant, si le changement culturel résulte en grande partie de l'effet de contacts extérieurs, comment se fait-il que, alors que les cultures se sont trouvées confrontées les unes aux autres au cours de la longue histoire humaine, elles aient gardé des formes spécifiques. Si l'on peut objecter que dans certains cas, l'isolement de groupes archaïques, isolement plus rare que l'on ne l'admet souvent, les a protégés, il faut admettre cependant que les peuples mêlés à l'histoire, nos propres sociétés par exemple, n'ont pas été l'objet d'un processus de complète fusion culturelle.

C'est que c'est la somme des acceptations d'éléments culturels qui, au cours de millénaires, a formé les civilisations et donné à chacune sa physionomie propre. Or qui dit acceptation, dit possibilité de refus.

L'emprunt est donc sélectif. Nous ne pouvons pas deviner ce qui dans l'histoire des civilisations a été connu et rejeté. Les termes négatifs sont malaisés à observer.

La colonisation, qu'elle soit occidentale ou islamique, et les tentatives d'aide technique post-coloniales nous offrent déjà plus d'occasions de comprendre pourquoi certaines possibilités offertes — parfois imposées — par une culture, n'ont pas été acceptées aisément par l'autre, pourquoi les nouvelles cultures qui naissent dans le monde ne sont pas coulées dans l'uniformité.

Il nous est possible aussi de déceler les obstacles qu'une culture oppose à son propre enrichissement qui est en même temps souvent sa propre destruction.

Je ne crois pas utile d'insister ici sur les conditions dans lesquelles s'est fait le contact, par exemple: pacifique ou brutal, pas plus que je n'analyserai pour ne pas allonger cet exposé, les raisons d'emprunts — et ils sont cependant nombreux — que les sociétés techniquement dominantes ont pu faire au patrimoine matériel des cultures dominées. Plus d'attention doit être apportée au niveau de développement des peuples qui se sont trouvés en contact et à la situation respective des partenaires. Il est évident que dans le contexte de conquêtes et de colonisations des cultures archaïques, la supériorité technique des conquérants islamiques ou occidentaux donnaient à ceux-ci un prestige, une force de pression qui amenuisaient l'opposition des premières et pourtant l'histoire n'enregistre pas de véritable fusion culturelle.

Plus d'intérêt doit être apporté aux groupes sociaux qui se sont trouvés impliqués. Ce n'est jamais l'ensemble d'une société qui est directement consciente des possibilités nouvelles.

Les femmes, du fait même de leur genre de vie plus axé sur le foyer que sur la vie publique, ou même recluses, sont restées jusqu'à récemment dans le Tiers monde à l'écart des courants d'acculturation et par là même ont été considérées comme les éléments conservateurs par excellence.

Ce n'est pas non plus l'ensemble d'une culture qui est offerte en modèle; le commerçant ici, le soldat là-bas, le missionnaire ailleurs, le colon enfin — qui ne peut recréer sa façon de vie originelle dans un milieu étranger — n'ont jamais présenté que des aspects singuliers de leur culture. Cette proposition a pu être délibérément tronquée. Si des modèles techniques, un idéal religieux, un système scolaire ont été aisément proposés, il n'en pas été de même d'une initiation systématique aux instruments de la domination politique ou de la richesse économique.

Même lorsque la situation respective des partenaires en présence réunissait les conditions idéales pour un transfert d'éléments culturels, une sévère sélection l'a souvent empêché.

Les milieux culturels ont une capacité de résistance qui n'a pas toujours les mêmes causes. Ecartons tout de suite l'idée trop répandue que la misère est la cause d'un désir de se transformer, d'échapper à un ordre de choses existant; elle n'est pas automatiquement génératrice de dynamisme. On risque difficilement ce que l'on a quand on a peu et M. HARROY a souvent montré dans ses travaux combien l'affaiblissement physique mais aussi les limites étroites de possibilités d'investissement restreignent le désir d'innovation.

Un centre médical bien équipé, dont la fréquentation impose des déplacements qui impliquent des frais ou la perte de longues heures de travail nourriciers, aura moins d'influence que de petits dispensaires, rustiques parfois, sur place.

De même à l'autre extrémité de l'échelle des niveaux de vie, un groupe bien nanti, jouissant d'une situation favorable dans l'ordre traditonnel aura quelque réticence à mettre ces avantages en jeu dans l'aventure de la modernisation. Une classe dirigeante traditionnelle ne voit aucun intérêt à risquer de ruiner sa situation dans une aventure de progrès social généralisé. La même attitude a été constatée parmi les usuriers de l'Inde dont l'existence même est corollaire de la pauvreté populaire. Il serait intéressant d'analyser systématiquement la façon dont le monde des dirigeants industriels japonais, issus en grande part de la classe dominante féodale, a orienté, depuis l'ouverture de l'ère Meiji, l'acculturation occidentale de manière à la limiter à certains aspects, surtout techniques, de la vie moderne tout en préservant

aussi longtemps que possible un système traditionnel de relation de dépendance.

Il est nécessaire aussi d'éliminer l'idée que l'utilité que présente à nos yeux un élément culturel, technique ou social, doit renverser toute opposition. L'élevage chez les pasteurs Tutsi, s'est très malaisément plié aux techniques vétérinaires, prônant l'accroissement en lait et en viande pour la commercialisation, interférant avec le rôle social d'échange et d'alliance qui justifiaient seul le troupeau nombreux, fut-il étique.

Nous toucherons ici au conflit culturel. Toute culture est un ensemble cohérent qui présente des relations étroites entre ses éléments constituants: système de parenté, répartition du travail, organisation économique sont en rapport les uns avec les autres comme ils le sont avec le système d'autorité, avec l'éthique et les croyances reconnues.

Lorsqu'une société est étroitement intégrée, tout élément est perçu et vécu en fonction de la culture totale et toute modification en un secteur peut avoir des répercussions en chaînes, en d'autres domaines. Le conflit est d'autant plus malaisé à résoudre lorsque les réactions se manifestent dans des sphères importantes comme les croyances religieuses et l'impression de sécurité qui découle de leur respect.

Le nouveau modèle ne sera intégré que s'il s'adapte sans risque de provoquer des déséquilibres traumatisants dans l'effort d'acceptation. Je ne citerai qu'une exemple bien connu parmi d'autres: les indigènes des îles Mentawai au large de Sumatra cultivaient le taro peu nourrissant et de rendement pauvre; ils refusèrent systématiquement de produire plutôt du riz que les Hollandais cherchaient à imposer. Celui-ci, en effet implique une activité recurrente alors que la religion locale exige l'arrêt fréquent de travail, pour se consacrer aux cérémonies publiques et religieuses. Le taro s'en accomode.

Un autre exemple moins spectaculaire mais tout aussi révélateur: les femmes de Crête, comme celles de certaines régions de la vallée du Nil, ont refusé d'accepter l'adduction d'eau à domicile, non qu'elles n'aient pas pris conscience de la facilité de ce progrès technique, mais parce qu'il risquait de réduire leurs seuls contacts sociaux dans les réunions féminines à la fontaine commune. L'adoption de l'élément étranger ne doit pas non plus provoquer des adaptations successives par suite de conséquences en chaîne difficiles à surmonter. Utiliser des charrues plus lourdes et plus efficaces impliquait pour le paysan d'Afghanistan, y attacher des bêtes plus robustes que le maigre bétail dont il dispose et partant les nourrir mieux et à plus de frais.

Pour lutter contre les maladies des yeux que provoquait la fumée des foyers entretenus dans les huttes en Inde et ailleurs, les Anglais pronèrent l'adoption de fourneaux fermés, surélevés avec évacuation de la fumée à l'extérieur. L'opposition naquit de problèmes sécondaires: les indigènes affirmaient être plus souvent malades ou devoir refaire plus souvent la toiture de chaume et le refusèrent. Leurs plaintes étaient fondées, car la fumée ne se répandant plus dans la hutte et la toiture, n'éliminait plus anophèles malariens et insectes destructeurs. De plus les femmes se plaignaient d'être obligées d'adopter une position inhabituelle et partant fatigante pour cuire sur ces foyers surélevés.

Ces quelques exemples soulignent déjà l'existence dans la culture receveuse de barrières qui freinent, ou éliminent l'acceptation d'un élément proposé de l'extérieur.

L'ethnocentrisme culturel, la répétition du quotidien, le respect de croyances transmises, religieuses ou magiques, forment un facteur de stabilité que nous appelons résistance au progrès.

Celle-ci a sa source dans la culture dans la mesure où elle découle du bien-être qui résulte de l'adaptation du corps aux gestes, aux outils, aux habitudes, mais aussi de la crainte de transgresser des normes admises et souvent sanctionnées par l'opinion publique: décence, admission subtile de ce qui se fait et de ce qui ne se fait pas dans l'ordre social, appréciation de qualité et de prestige en fonction de critères traditionnels. Je pense, à ce propos au refus de certaines populations mexicaines de semer un maïs à haut rendement, prôné par l'aide technique mais qui donnaît une pâte jaune, alors que la bonne ménagère mexicaine met tout son orgueil à doser le trempage du maïs habituel de façon à obtenir une tortilla blanche — la pâte jaune était un stigmate de mauvaise cuisinière.

Des obstacles peuvent trouver leur source dans la structure même de la société; la solidarité parentale ou la constitution même des groupes sociaux peuvent recéler des écueils à l'acceptation d'un projet de développement.

Je ne reviens pas sur les exemples déjà cités plus haut à ce sujet. Il peut y avoir des impasses plus imprévues encore. Le canal d'autorité par lequel se fait la diffusion du projet doit respecter des formes admises. Une information agricole ne passa pas impunément par les mêmes canaux qu'une proposition d'ordre sanitaire ou religieuse. La suggestion d'un projet peut être combattue non parce que son intérêt est discuté, mais par une opposition de principe à l'autorité qui la propose.

Il suffirait, je pense, de se pencher sur notre propre histoire occidentale pour constater combien d'innovations qui parfois furent populaires plus tard, ont été combattues non pour ellesmêmes, mais parce que introduites par une voie contestée, un occupant par exemple.

Il faut en outre rappeler que, dans le milieu traditionnel, l'individu est avant tout membre d'un groupe, le travail est activité de collaboration, chacun profite directement de l'effort d'autrui. Dans les groupes familiaux étroitement structurés, le dynamisme et l'initiative individuelle qu'exigent les plans de développement et les sollicitations du monde moderne, se heurtent à des obligations dictées par les relations interpersonnelles coutumières. Les « grandes familles » peuvent souffrir de l'émancipation de leurs membres grâce aux structures économiques modernes. Inversement, au Pérou d'une part, en Nouvelle Zélande de l'autre, l'offre d'outillage de pêche moderne n'a pas été acceptée par certains pêcheurs qui craignaient qu'une prise plus abondante ne leur impose de plus larges obligations envers leur parenté.

Plus grave peut-être s'avèrent les barrières psychologiques, l'attente d'un comportement prévu, la perception des rôles de chacun forment une chaîne solide. La prévention de la maladie et les contraintes sanitaires qui s'y rattachent sont mal acceptées des populations pour lesquelles la maladie est une sanction de comportement. Les services médicaux paraissent en ces matières sortir de leur rôle défini qui est de guérir. Le rôle de l'assistant social ou du membre d'une mission d'aide technique n'a pas de modèle dans le milieu traditionnel et la distinction est parfois malaisée à faire entre leur position officielle, comme celle du

médecin d'ailleurs, et celle des membres des cadres administratifs et répressifs de la Colonie autrefois, de l'Etat actuellement.

Les ruptures de communication résultent souvent de la confusion dans le message délivré et de l'apparente inutilité de l'effort demandé. Il faut bien reconnaître que l'alphabétisation proposée comme un moyen de promotion sociale en soi et ne débouchant la plupart du temps sur aucune utilisation réelle — livres ou journaux malaisément accessibles — a été un échec dans la plupart des régions rurales du Tiers monde. Par contre le transistor, véhicule de la parole directe demandant peu d'efforts a pris la relève comme mass média dans les régions les plus reculées.

L'incompréhension même du rôle des experts de quelque spécialité qu'ils soient, et de l'intérêt qu'ils ont d'entreprendre leur mission, c'est-à-dire l'incompréhension même des buts du développement, est source courante d'indifférence devant l'accession proposée au monde moderne. Le conflit porte au fond sur la notion même du don ainsi que le rappelait M. Drachoussoff dans sa dernière conférence. Que ce soit dans certaines régions africaines ou en Inde, le sel iodé donné ou vendu à bas prix pour lutter contre le goître suscitait la méfiance parce que cédé sans contre-partie. Nous touchons ici à quelque chose de plus profond que la simple défiance.

Dans une éthique qui exige que le don soit suivi non de l'expression de reconnaissance mais d'un contre-don, les libéralités et les efforts en faveur du développement sont d'un niveau économique tel que les bénéficiaires ne peuvent se libérer, par la réciprocité, de la dépendance morale qui en résulte. Il y avait déjà sur ce sujet quelques très belles pages de Mannoni dans sa Psychologie de la colonisation (1).

Il est bien évident que malgré ces obstacles et grâce à l'existence parallèle de chenaux de pénétration qu'il serait tout aussi intéressant d'analyser, mais ce n'est pas le propos ici, toutes les cultures dites « archaïques » ont été modifiées par l'introduction de certains éléments culturels provenant du monde occidental ou de l'influence islamique. Mais il n'en faut pas moins admettre

⁽¹⁾ A. Mannoni: Psychologie de la colonisation (Editions du Seuil, Paris, 1950).

que jamais une culture ne disparaît totalement sous l'impact d'une autre.

Du fait des diverses raisons rappelées ci-dessus, qui vont des conditions sociologiques de contact au choix sélectif qu'influencent des jugements d'ordre culturel ou psychologique, la nouvelle culture n'est pas homogène ni identique à l'une ou à l'autre de celles dont elle est issue. Deux mécanismes principaux expliquent cette hétérogénéité: les persistances culturelles d'une part et le syncrétisme de l'autre.

Des zones de persistance subsistent, qui colorent la nouvelle culture, soit dans certains secteurs, soit dans certains milieux sociaux. On parlera de folklore, de culture populaire, de régionalisme. Elles se trouvent rarement dans le domaine matériel: le nouvel outil, la nouvelle technique plus aisés, plus productifs finissent par percer. C'est souvent plutôt dans celui des habitudes: ce que l'on mange et ce que l'on ne mange pas, comment on dort, comment on respecte et vit les relations sociales dans la famille, dans le groupe. C'est fréquemment dans les croyances qu'elles perdurent: la religion nouvelle se colore, inconsciemment parfois, de traditions anciennes.

L'insécurité que l'on craint lors de l'abandon de croyances vécues ou transmises suscite des malaises que l'on tempère par des compromis. Aussi est-ce surtout dans ce domaine que se manifeste la seconde cause des particularismes: l'indigénisation ou la reformulation. Des éléments étrangers ne feront partie de la culture intégrée que si celle-ci les digère et les intègre pleinement en les reformulant dans le contexte culturel.

Ce syncrétisme peut être simplement matériel tel que l'utilisation d'un objet pour un usage auquel la culture d'origine ne le destinait point: les couvertures données aux Indiens pour lutter contre les nuits froides et employées comme pagne par exemple. Une signification ancienne est ici donnée à un élément nouveau et, dans certains cas plus complexes, cette attitude rassure: tout le monde connaît le cas des camions du Proche Orient qui circulaient ornés des mêmes colliers prophylactiques que portaient les bourricots, assimilant ainsi, pour protéger le conducteur, le moyen de transport moderne à l'ancien.

Lors du remplacement des attelages de chevaux dans les mines par des locomotives, les conducteurs troublés par ce changement continuèrent à cheminer à côté de l'engin comme ils le faisaient avec leurs chevaux avant de se rendre compte qu'il était possible de monter dessus en toute sécurité. L'attitude est la même dans les deux cas la réforme est ressentie comme un déséquilibre qu'une attitude syncrétique permet de surmonter.

Plus fréquents et surtout plus persistants sont les exemples de syncrétisme religieux souvent utilisés délibérément. La réutilisation des lieux de cultes idolâtres pour les pratiques chrétiennes a favorisé la construction de nombreuses églises romanes sur des substructures païennes, mais aussi a provoqué des confusions syncrétiques entre divinités païennes et saints chrétiens.

Il n'en est pas autrement lorsque à Chichicastenango au Guatemala, des pratiques précolombiennes sont encores vécues sur le seuil et dans l'église même de Saint-Thomas par des fidèles indiens qui se proclament bons chrétiens. Cette reformulation religieuse forme la base même des divers cultes syncrétiques parachrétiens dont l'Afrique, mais aussi le Brésil nous ont donné de nombreux exemples.

Mais elle apparaît aussi dans la manière dont des institutions sociales transposées d'Europe dans le tiers monde — je pense aux syndicats, ou aux systèmes d'élection politique par exemple — ont évolué vers des formes propres teintées de tribalisme ici ou d'autres traditions de dépendance ailleurs.

Une signification nouvelle peut être aussi donnée à un élément ancien dont l'origine est oubliée, comme c'est le cas lorsque des pratiques traditionnelles deviennent partie intégrante de la nouvelle norme vécue. L'on constate que les Xatla d'Afrique du Sud, christianisés, ne conçoivent pas qu'un repas de mariage ne comporte pas un plat de viande de chèvre, souvenir inconscient du sacrifice de la chèvre dans le contexte passé.

La reformulation d'un élément culturel naît de l'inquiétude qui résulte d'avoir rompu avec une tradition, d'avoir accepté un comportement contraire aux normes jusque-là admises, ce que M. HIRSCHMAN appelle une « dissonance ». Le comportement

nouveau est un fait acquis, le compromis syncrétique en justifie l'acceptation (2).

Il s'agit d'un processus de réajustement que l'on considère souvent à tort comme une séquence « désordonnée ». La réinterprétation, loin d'être un signe de déséquilibre culturel est à mon avis une preuve d'adaptation et de vitalité de la culture en cause. Il faudrait ajouter ici que les langues, zones privilégiées de persistance culturelle, sont à cet égard un exemple frappant. Plus elles sont vivantes, plus elles sont aptes à intégrer des vocables empruntés à des langues étrangères, soit en leur donnant un sens spécifique, soit en assimilant leur forme.

Capable de telles adaptations, une culture prouve sa créativité et peut éviter en partie le malajustement et la désintégration pour retrouver enfin un nouvel équilibre que nous appelons « nouvelle culture ».

Il n'en est pas moins évident que persistance d'une part et indigénisation de l'autre expliquent que les cultures nouvelles qui naissent dans le monde moderne ne se fondent pas dans l'uniformité. La résurgence voulue pour toutes sortes de raisons politiques ou économiques de spécificités régionales dans notre propre société occidentale, révèle que sous une assimilation superficielle, peuples et régions ont conservé leur particularisme. Il en est de même partout dans le monde où les contacts historiques ont cru faire triompher quelques cultures dominantes.

Le problème est d'actualité parce que trop souvent les spécialistes des projets de développement économique s'imaginent que ceux-ci sont un problème de niveau de vie et qu'il suffit de faire miroiter l'intérêt pour que la modernisation l'emporte sur les valeurs séculaires. Le résultat de l'acculturation est rarement une assimilation, il est plus souvent l'émergence d'une solution composite, juxtaposant au fondant des cultures persistantes.

La variété des modèles culturels ainsi brassés dans le monde, nous laisse croire que nous sommes encore loin de l'utopie d'une culture mondiale unifiée et monotone.

⁽²⁾ A. HIRSCHMAN: Classification et quasi-démentellement des obstacles au développement (Revue du tiers monde, T. VII, 1966, p. 285 et suiv.).

Quoi qu'il en soit, il faut espérer que survivront les formes de culture nouvelles qui s'ouvrent par delà leur spécificité à des valeurs humanistes qui permettront de préserver l'épanouissement de l'homme dans ses différences.

16 mai 1978.

P. Salmon. — L'Université Farabi - Une expérience originale d'enseignement supérieur en Iran

L'Université Farabi s'efforce de mettre en œuvre un vaste programme dont l'objectif final est de contribuer au développement culturel de l'Iran. Alors que la plupart des écoles d'art se limitent à un enseignement purement technique, l'Université Farabi dispense à ses étudiants une culture générale diversifiée dans le but de créer une nouvelle génération d'artistes bien intégrés dans la société iranienne et appelés à y jouer un rôle constructif.

SAMENVATTING

De Farabi-Universiteit spant zich in om een uitgebreid programma te realiseren waarvan het einddoel is bij te dragen tot de culturele ontwikkeling van Iran. Terwijl de meeste kunst-scholen zich tot een zuiver technisch onderwijs beperken, verstrekt de Farabi-Universiteit aan haar studenten een gevarieerde cultuur, met het doel een nieuwe generatie kunstenaars op te leiden, die goed in de Iraanse maatschappij geïntegreerd is en er een constructieve rol kan in vervullen.

Les observations réunies dans cette étude ont été recueillies au cours d'un séjour en Iran durant le mois d'octobre 1977, séjour au cours duquel j'ai eu l'occasion de visiter Téhéran, Ispahan, Chiraz, Persépolis, Pasargades, Yazd, Kerman, Mahan, Bam, et de donner plusieurs conférences — notamment à l'Université Farabi — dans le cadre des accords culturels entre les Universités de Bruxelles et de Téhéran.

L'Université Farabi, fondée en 1975, a pour but la mise en œuvre d'un important programme destiné à créer un nouvel équi-

libre entre le développement culturel de l'Iran et sa croissance économique — dont le rythme a pris, au cours de la dernière décennie, une vitesse de plus en plus grande grâce à l'augmentation de ses revenus pétroliers.

Les organisateurs de l'Université Farabi se sont délibérément engagés dans des voies novatrices en s'écartant des schémas classiques utilisés généralement dans le monde entier et en tenant compte des traits originaux et des nécessités propres à la nation iranienne.

Le fonctionnement de cette Université d'Art et de Culture est basé sur un certain nombre de principes:

1° L'élargissement de l'enseignement vers d'autres cultures que la culture nationale;

2º L'interdisciplinarité sur le plan des méthodes entre les disciplines relevant de l'art, des sciences et des sciences humaines comme entre les différentes disciplines artistiques elles-mêmes;

3° L'accent mis sur les travaux pratiques et l'enseignement appliqué dans le cadre d'ateliers spécialisés en vue d'éviter les leçons par trop abstraites et théoriques;

4° L'ouverture de l'Université vers le public aux fins de lui donner une éducation artistique combinée avec la décentralisation géographique de l'Université dotée de trois campus (Téhéran-Karadj, Ispahan et Chiraz) et de nombreux ateliers libres répartis sur tout le territoire iranien.

Remarquons, à ce propos, que le campus d'Ispahan a été installé dans des maisons datant de la fin de la dynastie des Safavides (fin du XVII° siècle - début du XVIII° siècle) qui ont été admirablement restaurées. Le campus de Chiraz sera également établi dans des demeures anciennes; au rebours, le campus de Téhéran-Karadj sera construit suivant les conceptions les plus hardies de plastique architecturale fonctionnelle.

L'esprit d'innovation préside ainsi tant au niveau de l'enseignement proposé qu'à celui de l'organisation et du programme pédagogique de l'Université Farabi.

I. CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

1. L'HOMME ET SON ENVIRONNEMENT

La plupart des écoles d'art dispensent un enseignement entièrement limité à des perspectives techniques et ne se préoccupent pas de placer les artistes dans leur environnement naturel et socio-culturel au sein duquel ils ont pourtant une fonction capitale à remplir.

« La culture étant définie comme la dimension partout présente de l'ensemble de la vie sociale, et l'homme étant nécessairement influencé par son environnement, il convient, pour qu'il puisse l'influencer à son tour et améliorer la qualité de la vie, qu'il parvienne à une perception cognitive de cette dimension » (1). C'est la raison pour laquelle l'Université Farabi s'efforce de dispenser à ses étudiants un enseignement comprenant non seulement les disciplines exclusivement artistiques, mais aussi les connaissances considérées comme nécessaires dans le domaine des sciences humaines, c'est-à-dire les aspects indispensables de la culture générale. Les multiples facettes de l'environnement de l'homme contemporain seront ainsi étudiées. On insistera en particulier sur la dynamique des relations de l'homme contemporain avec cet environnement.

Dans cette perspective, l'Université Farabi a choisi cinq grands thèmes d'enseignement dont l'homme est le centre: l'homme et le cosmos, l'homme et la nature, l'homme et la technologie, l'homme et la société, l'homme et les arts.

2. L'OUVERTURE VERS D'AUTRES CULTURES

Dans la plupart des écoles d'art des pays du tiers monde, on dispense aux étudiants un enseignement généralement orienté vers la civilisation occidentale et on omet le plus souvent l'étude approfondie des aspects artistiques et culturels du patrimoine national ainsi que celle des « champs culturels » géographiquement proches ou plus éloignés.

⁽¹⁾ Une Université d'Art et de Culture (Téhéran, s.d., p. 2) (document ronéotypé).

L'Université Farabi a voulu en ce domaine faire une œuvre de rénovation fondamentale par rapport au modèle classique. Sans négliger l'importance de la culture iranienne, elle prône l'élargissement le plus vaste possible de l'horizon culturel des étudiants en leur offrant une vision cosmique des sociétés humaines. Cet objectif n'implique en aucune façon l'abandon de toute référence à la culture occidentale. Au contraire, l'Université Farabi souhaite, par l'organisation de colloques, de symposium et d'expositions d'art ou d'artisanat, favoriser des échanges de professeurs, d'artistes et d'étudiants pour développer une compréhension mutuelle de plus en plus accrue des civilisations occidentale et afro-asiatique.

3. LA RECHERCHE

Après un apprentissage préalable acquis au fil des années des enseignements des deux premiers cycles, les étudiants pourront aborder la recherche au cours du troisième cycle. Ils pourront se diriger soit sur une recherche fondamentale portant sur l'art et la culture ou sur une recherche appliquée envisageant de préférence les arts existants ou en régression dans des sociétés soumises au processus irréversible de l'industrialisation. Semblables recherches pourront concerner aussi bien les matières, les formes et les couleurs employées que l'étude des artisanats locaux; elles permettront de conjurer le danger prévisible de disparition de nombreux artisanats d'art et contribueront à leur survie, voire à leur renaissance.

4. L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPÉCIALISÉ

L'Université Farabi offre aux étudiants divers programmes d'enseignement théorique et pratique. Toutefois, parmi les programmes des enseignements du premier cycle, trois options présentent un développement particulier: elles concernent la formation d'acteurs, la musique instrumentale et la formation de professeurs et animateurs d'art. Les deux premières options, réclamant préalablement une préparation méthodique intensive et intéressant par là davantage des praticiens que des étudiants, peuvent être suivies dans des établissements d'enseignement supé-

rieur non universitaire. La troisième option découle naturellement de l'enseignement universitaire classique.

II. PRINCIPES D'ORGANISATION DE L'UNIVERSITE

1. LES PROGRAMMES INTERDISCIPLINAIRES

Les organisateurs de l'Université Farabi ont cherché à prévenir la trop grande spécialisation, le professionnalisme, qui constitue généralement le caractère spécifique des disciplines artistiques. C'est pourquoi l'élément fondamental du fonctionnement de la nouvelle Université d'Art et de Culture est le système interdisciplinaire basé sur la formule de « programmes » d'enseignement plutôt que celles de Facultés, Ecoles ou Départements.

« Un programme est l'ensemble d'un certain nombre de matières issues de diverses disciplines. Ces matières sont elles-mêmes subdivisées en unités de cours, lesquelles servent en l'occurrence d'unités de compte puisque chaque programme se définit par un certain nombre d'unités d'enseignement, professées durant un cycle, et dont l'obtention par l'étudiant équivaut à l'obtention

d'un diplôme, celui du cycle correspondant » (2).

Le nombre des programmes est établi selon les nécessités et les possibilités financières de l'Université. Chaque programme est désigné du nom de la discipline principale enseignée dans son cadre, mais, conformément au principe d'interdisciplinarité, il comporte l'enseignement de matières se rapportant à d'autres

disciplines.

Chaque programme possède un directeur assisté d'un conseil scientifique composé des professeurs titulaires des diverses branches enseignées. Ceux-ci évitent de se confiner dans leur propre discipline — comme dans le système classique du Département — en appliquant la méthode d'interdisciplinarité dans leur enseignement. Par exemple, dans le programme d'architecture, le professeur de sociologie ne peut méconnaître les liens qui existent entre la sociologie et l'architecture et le professeur d'architecture ne peut ignorer l'importance de l'aspect sociologique pour sa discipline.

⁽²⁾ Une Université d'Art et de Culture, op. cit., p. 4 sq.

Tous les directeurs de programmes participent au Conseil de programmes interdisciplinaires, organisme chargé de la coordination entre les divers conseils scientifiques de programmes.

2. LA DIRECTION DE L'UNIVERSITÉ

La direction de l'Université est confiée à un Recteur responsable de sa gestion tant sur le plan administratif que sur le plan pédagogique. M. Dchamchid BENHAM, premier recteur de l'Université Farabi, assume actuellement cette fonction avec compétence, tact, savoir-faire et efficacité. Il est assisté dans sa lourde tâche par le Conseil de l'Université ainsi que par un Comité d'avancement et un Bureau de planification.

Le Conseil d'Administration de l'Université est constitué de neuf membres — sept personnalités représentatives des milieux artistiques et culturels du pays et deux ministres concernés par ces problèmes. Il contrôle la gestion et détermine les grandes lignes de fonctionnement de l'institution dont l'Impératrice FARAH PAHLAVI assure la présidence d'honneur.

III. PROGRAMME PEDAGOGIQUE DE L'UNIVERSITE

1. LES DIFFÉRENTS CYCLES UNIVERSITAIRES

Le programme pédagogique de l'Université Farabi est réparti en trois cycles successifs, précédés d'une année commune d'orientation, dont le but est de familiariser les étudiants avec les divers programmes de l'Université par l'acquisition d'un ensemble de connaissances générales communes et de leur permettre de donner à leur choix ultérieur une direction déterminée.

a) Premier cycle ou cycle d'enseignement de base

Après la réussite de la première année de tronc commun, les étudiants peuvent actuellement choisir, sous la responsabilité d'un directeur de programme, entre cinq options principales:

- Architecture et design de l'environnement;
- Arts plastiques et communications visuelles;
- Arts appliqués et design industriel;

Arts du spectacle et communication de masses;

Musique et disciplines affiliées.

En outre, trois options citées plus haut — formation d'acteurs, musique instrumentale et formation de professeurs et animateurs d'art — peuvent être suivies dans d'autres établissements d'enseignement.

A l'opposé du système classique, la durée du premier cycle est indéterminée car elle dépend des aptitudes personnelles des étudiants et de la nature des programmes choisis. Elle comprend généralement trois années d'études au moins.

b) Deuxième cycle ou cycle de spécialisation

Le deuxième cycle compte au total 27 programmes. Il est subdivisé en deux groupes dont l'un comprend des programmes dépendant des enseignements du premier cycle et l'autre des programmes indépendants du cycle antérieur. Ce deuxième groupe accueille des étudiants ayant terminé le premier cycle dans d'autres établissements d'enseignement supérieur universitaire ou non universitaire.

Le deuxième cycle a pour objectif de préparer le mieux possible les étudiants à affronter les problèmes qu'ils rencontreront dans l'exercice de leur vie professionnelle. Ce cycle de spécialisation comporte une année d'études au moins.

c) Troisième cycle ou cycle de recherche

Le troisième cycle s'intéresse essentiellement à la recherche. L'examen consiste en la présentation d'une thèse ou d'une œuvre artistique.

2. LA RECHERCHE ET LES TRAVAUX PRATIQUES

Pour faciliter la recherche dans les enseignements des trois cycles, la création de centres spécialisés dans les divers domaines artistiques et d'ateliers expérimentaux est actuellement à l'étude. Des ateliers « interculturels » tiendront notamment lieu de cadres aux recherches comparatives effectuées tant à l'échelon national qu'international.

Les étudiants devront acquérir une expérience pratique dans la branche qu'ils auront choisie en suivant obligatoirement un certain nombre d'heures de travaux pratiques par semaine dans des ateliers expérimentaux.

3. L'OUVERTURE VERS LE PUBLIC

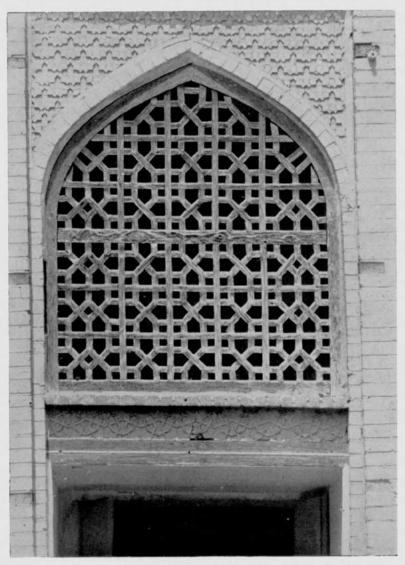
L'ouverture vers le public constitue une des caractéristiques les plus originales de l'Université Farabi. En premier lieu, celleci est accessible, ainsi que nous l'avons vu à des praticiens et à des étudiants venus de l'extérieur. En second lieu, elle prône, tant au niveau du premier qu'à celui du deuxième cycle, un système d'enseignement libre autorisant les candidats, même non bacheliers, désireux de profiter de son enseignement artistique dans le cadre de ses ateliers spécialisés, d'y être formés, après avoir réussi une épreuve d'admission devant un jury. Les étudiants les plus doués peuvent ensuite obtenir une équivalence permettant leur intégration dans le régime universitaire.

En outre, l'Université Farabi assume une mission d'éducation artistique du public au moyen d'ateliers libres implantés dans l'ensemble du pays avec la collaboration active d'autres Universités — surtout l'Open University de Téhéran — et de la Radio-Télévision nationale iranienne chargée de la diffusion d'émissions éducatives.

Enfin, l'Université Farabi organise des séminaires, des conférences, des spectacles et des expositions d'œuvres artistiques accessibles au public.

Largement ouverte vers le monde extérieur grâce à sa décentralisation géographique et à ses conceptions novatrices, l'Université Farabi dispense à ses étudiants une culture générale diversifiée dans le but de créer une nouvelle génération d'artistes bien intégrés dans la société iranienne et appelés à y jouer un rôle constructif.

16 mai 1978.

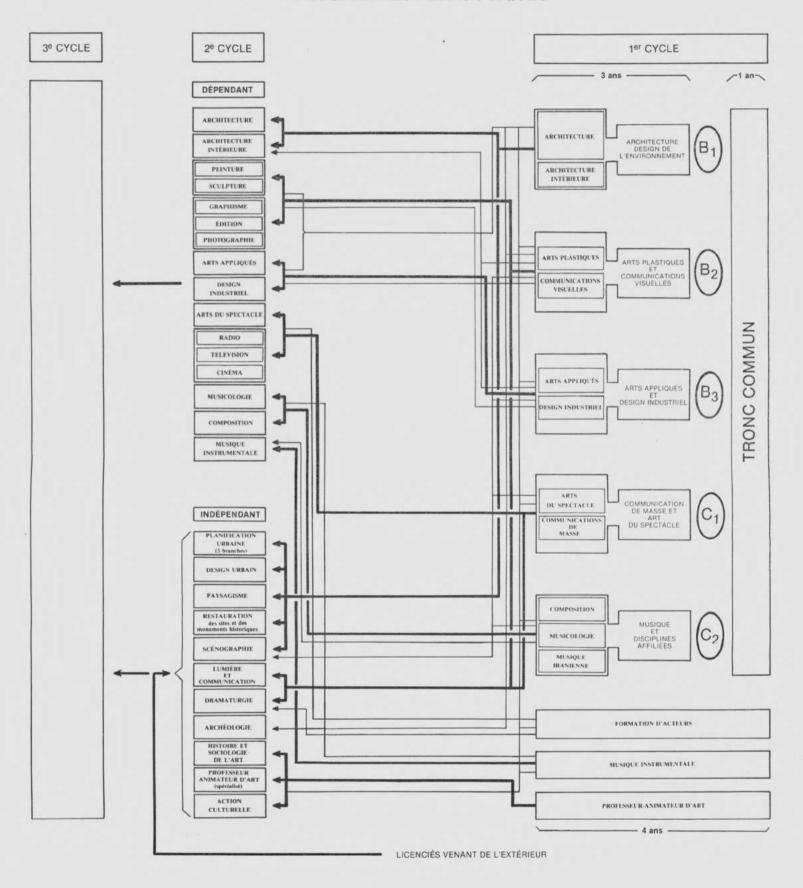


Campus de Chiraz: détail d'une fenêtre d'une maison safavide.



Campus de Chiraz: intérieur d'une maison safavide.

PROGRAMMES PEDAGOGIQUES



Albert Gérard. — Le projet HALEL (History of African Literature in European Languages)

A la suite des progrès considérables réalisés par la littérature comparée au cours du XXe siècle, l'idée se fit jour, pendant les années '60, parmi les milieux dirigeants de l'Association internationale de Littérature comparée, d'entamer la production d'une série de volumes constituant une Histoire comparée des Littératures en Langues européennes qui transcenderait les frontières politiques et linguistiques pour mettre l'accent sur tout ce qui relie ces diverses littératures, réagir contre le nationalisme étriqué qui a généralement présidé à l'évolution de l'histoire littéraire, et ainsi offrir une image plus complexe et plus adéquate de l'unité culturelle créée par les peuples européens et leur diaspora (1). Les divers volumes de l'œuvre sont rédigés en français ou en anglais par des équipes internationales de spécialistes. La publication en est assurée par l'Académie hongroise des Sciences. Le premier volume sortit de presse en 1973 (2).

Lors du Congrès qu'elle tint à Budapest en 1976, l'A.I.L.C. décida d'inclure dans la série un volume en anglais concernant l'Afrique au sud du Sahara: ainsi naquit le projet HALEL (History of African Literature in European Languages), dont la direction me fut confiée.

La première tâche du directeur était évidemment de délimiter, en accord avec d'autres spécialistes, le champ historique de l'étude. Après une introduction rappelant que l'activité littéraire en Afrique noire déborde largement les frontières relativement étroites du corpus rédigé en langues européennes, une première partie traitera de l'histoire des littératures produites dans des

Phenomenon (Budapest et Paris, 1973).

⁽¹⁾ Voir Henry H.-H. REMAK: A Literary History of Europe: Approaches and Problems (Yearbook of Comparative and General Literature, XVII, 1968, 86-91). — Id.: A Comparative History of Literatures in European Languages: Progress and Problems (Synthesis, Bucarest, III, 1976, 1-23).

(2) Ulrich Weisstein (ed.): Expressionism as an International Literary

sociétés de type colonial, c'est-à-dire jusqu'au milieu du siècle dans la plupart des cas, plus longtemps pour les anciennes « provinces » portugaises, et jusqu'à nos jours pour l'Afrique du Sud et la Rhodésie/Zimbabwe. La deuxième partie sera consacrée à la phase brève mais décisive où les élites africaines ont pris conscience de leur identité culturelle et ont commencé à manifester leurs aspirations politiques au travers de la littérature d'imagination (roman, théâtre, poésie); l'idéologie de la négritude y occupera évidemment une place essentielle; mais il y sera également traité des orientations connexes qui régnèrent parmi les étudiants africains de Lisbonne jusqu'à la fermeture de la Casa dos estudantes do Impero en 1961, ainsi que des œuvres résolument révolutionnaires qui furent produites par des auteurs « non blancs » en Afrique du Sud et, après le durcissement de la censure dans ce pays, en exil. La troisième partie sera consacrée à l'extraordinaire développement, qualitatif aussi bien que quantitatif, qu'ont connu les littératures africaines au cours des trois dernières décennies, en français d'abord, ensuite et surtout en anglais. Une quatrième partie ouvrira des perspectives comparatives sur les relations qui existent entre les littératures considérées d'une part, et d'autre part: le substrat oral, les littératures écrites en langues africaines, la tradition littéraire de l'Europe, de l'Amérique du Nord et de l'Amérique latine, d'autres littératures du tiers monde, et, bien entendu, sur les relations d'influence, de réaction, de différence et de similitude qui se manifestent lorsqu'on compare entre elles les littératures africaines en langues européennes; en outre, le lecteur y trouvera des informations sur la manière dont les littératures africaines modernes ont été reçues dans les pays socialistes de l'Europe de l'Est.

Chacune de ces parties ayant été divisée en sections selon des critères diachroniques, linguistiques et géographiques, et le travail ayant ainsi été dûment programmé quant à la matière, il appartenait au directeur du projet de recruter une équipe de spécialistes capables de traiter chaque section avec une compétence scientifique indiscutable. Pratiquement, l'année 1977 toute entière fut occupée par ce recrutement, qui devait se faire sur une base internationale, et même intercontinentale, multiraciale, et en l'absence de toute discrimination sexuelle. Au terme de

cette opération, une équipe avait été constituée qui comprenait une cinquantaine de spécialistes venus de nombreux pays d'Afrique (Ghana, Kenya, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo, Zaïre, Afrique du Sud), d'Europe (Belgique, France, Grande-Bretagne, Portugal, Tchécoslovaquie, U.R.S.S., Yougoslavie) et d'Amérique (Etats-Unis, Canada).

Quiconque a jamais entrepris de coordonner un projet aussi vaste, impliquant un aussi grand nombre de collaborateurs, sait qu'il faut s'attendre à de nombreuses vicissitudes. Celles-ci sont essentiellement de deux ordres, dont le premier a trait au respect du timing. La date limite pour la remise des manuscrits avait été fixée initialement (et sans réel espoir) à la Noël 1978. En fait, trois mois plus tard, environ les deux tiers des textes étaient rentrés. Ce n'est pas une mauvaise proportion, étant donné que les collaborateurs de HALEL sont pour la plupart des personnes très connues dans leur spécialité et, par conséquent, abondamment sollicitées, fréquemment suroccupées, voire surmenées. Il ne semble pas irréaliste, cependant, d'escompter qu'un manuscrit complet sera prêt pour la fin de 1979.

Un autre problème concerne le financement. Certes, dans notre société rapace, les hommes de science se distinguent noblement par le fait qu'ils sont souvent disposés, et même enclins, à travailler sans rémunération plus substantielle que le simple plaisir que procure la recherche. Mais ce labeur désintéressé s'entoure d'activités qui, pour relever de l'intendance, n'en sont pas moins indispensables et coûteuses. Il faut d'abord souligner la part importante prise par la Hongrie, dont l'Académie des Sciences publiera le volume. Une aide modeste, destinée à couvrir en partie les frais de secrétariat, est apportée par l'Association internationale de Littérature comparée, et, à travers le Service de Littérature comparée, par l'Université de l'Etat à Liège. Par ailleurs, certains collaborateurs écrivent en français ou en portugais: leurs textes devront être traduits. Pour beaucoup d'autres, l'anglais est une langue étrangère, qu'ils ont assimilée comme langue de culture ou comme moyen supplémentaire d'expression; il faut aussi reconnaître qu'en pays anglo-saxons comme ailleurs, les hommes de science et les journalistes écrivent leur propre langue maternelle d'autant plus mal que leur formation scolaire est plus récente et par conséquent plus inefficace. Il est donc souhaitable que l'ensemble du volume soit revu, au point de vue de la correction de la langue et du style, par un *copy editor* expérimenté. Pour obtenir les fonds nécessaires à l'accomplissement de ces diverses tâches, des négociations ont été entreprises avec l'UNESCO.

Dans l'esprit de ses promoteurs, HALEL ne doit pas être un point d'aboutissement, mais un point de départ. Il doit apporter la démonstration que les littératures africaines en langues européennes, si jeunes qu'elles soient, sont d'ores et déjà un objet acceptable et reconnu d'investigation authentiquement scientifique. Il doit aussi permettre à la science littéraire africaine d'éviter l'esprit chauvin que le nationalisme du XIXe siècle avait imprimé aux études littéraires européennes dès leurs débuts.

16 mai 1978.

Chr. Koninckx. — La Compagnie suédoise des Indes orientales et les Pays-Bas autrichiens

Esquisse succincte d'une participation « belge » à l'étranger au dix-huitième siècle *

(Présenté par M. A. Lederer)

RÉSUMÉ

Presqu'en même temps que l'abolition de la Compagnie des Indes établie à Ostende, une compagnie est fondée en Suède pour faire commerce aux Indes Orientales. Certains auteurs ont prétendu que cette nouvelle Compagnie suédoise des Indes Orientales, établie à Gothembourg, n'était en fait qu'une prolongation camouflée de l'ancienne compagnie ostendaise. En effet, nous notons une participation en provenance des Pays-Bas autrichiens, ayant même des liens avec la Compagnie d'Ostende. La participation « belge » se manifeste sous différentes formes. Il y a participation par souscription aux actions émises par la compagnie suédoise, mais aussi sous forme de prêts à la grosse aventure et d'avances en capitaux pour l'acquisition des piastres espagnoles. Ces piastres d'argent étaient nécessaires pour le commerce en Extrême-Orient. Transfert donc de capitaux, mais également du personnel navigant. La part «belge » aussi importante qu'elle soit, ne doit cependant pas être exagérée outre mesure.

SAMENVATTING

Gelijktijdig met het verdwijnen van de Oostindische Compagnie, gevestigd in Oostende, werd in Zweden een nieuwe com-

^{*} Note établie dans le cadre des activités de la Commission d'Histoire (Bull. I.R.C.B., 1952, 1064-1066) et présentée à la séance du 10 mai 1978 de ladite Commission. Voir aussi p. 326, début des « notes ».

pagnie opgericht voor de handel met het Verre Oosten. Sommige auteurs hebben beweerd dat de Zweedse Oostindische Compagnie gevestigd in Gotenburg, een verdoken voortzetting was van de afgeschafte Oostendse Compagnie. Er is inderdaad een deelname geweest vanuit de Zuidelijke Nederlanden in de Zweedse onderneming, en zelfs aanknopend met de Compagnie van Oostende. Deze deelname deed zich voor onder de vorm van een financiële participatie. We merken een participatie op onder de vorm van aandeelhouderschap, maar ook door intekening op bodemerij-contracten en door het voorschieten van kapitaal voor de aankoop van Spaanse zilverpiasters. Deze zilvermunten waren onontbeerlijk om handel te kunnen drijven in het Verre Oosten. We noteren ook de aanwezigheid van Zuidnederlandse kapiteins aan boord van de Zweedse schepen. Het belang van deze Zuidnederlandse deelname in zijn geheel dient onderstreept, hoewel die daarom nog niet moet overdreven worden.

INTRODUCTION

Au cours d'une semaine suédoise organisée à l'Université de Gand en 1964, le professeur K.G. HILDEBRAND a tenu une conférence traitant des relations commerciales entre la Suède et les Pays-Bas autrichiens au cours des six derniers siècles. En quelques lignes, l'auteur fit allusion à la participation financière provenant des Pays-Bas méridionaux dans la Compagnie suédoise des Indes orientales. Pour lui, il ne s'agissait que d'un fait isolé, car il n'avait pu discerner d'autres liens concrets sur le plan commercial entre les deux nations (1) (**). En fait, cet aspect qui est du ressort de l'histoire économique n'a pas fait, jusqu'à présent, l'objet de recherches. C'est dire que le sujet manquait d'intérêt pour susciter l'attention des historiens. Et au fond, ce qu'affirmait K.G. HILDEBRAND, n'était ni plus ni moins qu'un point de vue déjà défendu vingt ans auparavant par l'illustre historien suédois Eli F. HECKSCHER. S'il existe quand même une

^{**} Les chiffres entre parenthèses renvoient aux notes in fine.

nuance entre les opinions des deux auteurs, l'interprétation qui en résulte reste la même.

En effet, Eli F. HECKSCHER discernait parmi les actionnaires de la Compagnie suédoise des Indes orientales bon nombre de titulaires d'actions originaires des Pays-Bas autrichiens. Mais étant donné que les noms de ces actionnaires « belges » ne semblaient évoquer rien de bien particulier pour les historiens suédois, il ne paraissait pas utile à l'époque de se livrer à d'amples recherches dans cette voie (2).

Dans son étude sur le capitalisme à Anvers au XVIIIe siècle, le professeur Léo Michielsen avait pourtant plus qu'effleuré cet intérêt « belge » à l'étranger. Le professeur MICHIELSEN avait attiré l'attention sur l'investissement de capitaux anversois dans la Compagnie des Indes en Suède. Sans cet apport financier de l'étranger, la Compagnie n'aurait pas fait long feu, c'est du moins ce que l'auteur affirme (3). De son côté Mme H. COPPE-JANS-DESMEDT, dans son ouvrage sur la bourgeoisie aisée à Gand au dix-huitième siècle, avait constaté, elle aussi, un intérêt pour cette même Compagnie nordique, mais cette fois émanant du milieu du commerce gantois (4). Des auteurs moins récents avaient été plus catégoriques à ce propos et avaient hâtivement conclu que la Compagnie suédoise des Indes orientales n'avait été que le prolongement pur et simple de la Compagnie impériale et royale des Indes établie à Ostende, aux Pays-Bas autrichiens, plus connue sous le nom de Compagnie d'Ostende.

Comment ces historiens ont-ils pu en arriver là? En 1732, les derniers vaisseaux quittèrent Ostende pour l'Extrême-Orient; en fait, il s'agissait des ultimes convulsions d'une Compagnie ostendaise agonisante; l'Empereur Charles VI ayant cédé aux pressions internationales, afin de sauvegarder ses intérêts dynastiques, avait accepté de supprimer dans ses états la navigation vers les Indes. La même année, le premier navire suédois leva l'ancre et quitta la péninsule scandinave en direction de la Chine. Un an auparavant, notamment en 1731, une Compagnie des Indes orientales venait de voir le jour en Suède. A leur demande, un groupe de marchands de Gothembourg et de Stockholm s'étaient vu attribuer par la Diète une concession pour le commerce avec les Indes, formellement promulguée par le roi Fréderic I^{er}.

La simultanéité de faits historiques suffisait, aux yeux de certains, pour en déduire que la Compagnie suédoise n'était qu'une substitution de la Compagnie ostendaise; un autre fait allait étayer davantage cette interprétation erronée. En 1739, le comte Henri DE CALEMBERG, chambellan de CHARLES VI et député par celui-ci en tant que commissaire de la Compagnie d'Ostende, s'exclama dans un rapport: « On m'assure que les Anversois ont placé dans les compagnies du Nord à Stockholm, plus de 1 600 000 florins, et les meilleurs officiers et matelots qu'ils emploient sont originaires de nos côtes (5). » Inspiré par ce rapport et par d'autres de ce genre, plus d'un historien s'est livré à des spéculations dues à la synchronisation de faits historiques tels que l'immigration en Suède de nombreux Ecossais qui avaient transité d'abord par les Pays-Bas autrichiens, l'abolition de la Compagnie d'Ostende et la naissance de celle de Suède. Le fait que la comptabilité de la Compagnie suédoise aurait été détruite entoure l'administration financière de celle-ci d'un halo mystérieux. Si on tenait compte des propos de CALEMBERG, des preuves, que certains ont cru volontairement effacées quant au transfert de capitaux des Pays-Bas vers la Suède - n'oublions pas que la Compagnie d'Ostende avait été non seulement abolie mais aussi interdite — il y avait là de quoi forger de toute pièce une opinion qui visait à supposer la continuation d'une compagnie supprimée par l'instauration d'une autre. Comme cela avait été le cas de la Compagnie prussienne établie dans la ville d'Emden, il était aisé de reprendre le même raisonnement en ce qui concerne la Compagnie suédoise.

Nonobstant le manque de preuves, le temps joua aussi son rôle dans l'histoire écrite. Bien vite l'hypothèse se transforma en vérité. Auteurs anciens et de date récente s'accordèrent le plus souvent sur ce point: la Compagnie d'Ostende avait donc été suspendue puis abolie, mais prolongée par celle de Suède, grâce à un transvasement de capitaux et par un apport d'hommes d'équipage (6).

Si cette explication reste après tout fort plausible, elle n'en demeure pas moins osée, vu l'absence manifeste — du moins dans la littérature historique — de preuves. Cependant, il va de soi qu'on en tira aussitôt les conclusions dans les ouvrages de

synthèse. Nous ne nous étonnons pas, lorsque Louis DERMIGNY au « Huitième Colloque international d'Histoire maritime (1966) » déclara que toute compagnie des Indes orientales — la suédoise y comprise — devait son origine à l'explosion et l'expansion d'Anvers, dont l'écho résonna jusqu'à Amsterdam, où il fut encore amplifié, « interminable queue de la comète brabanconne », poursuit L. Dermigny, et où la Compagnie d'Ostende constitue un retour aux sources (7). La corrélation entre les deux compagnies de commerce fut une fois de plus soulignée. Ce raisonnement cyclique nous rapproche étrangement des théories d'Hésiode, mais cette interpétation sur mesure ne nous satisfait aucunement. Aussi longtemps que l'histoire des relations entre les Compagnies suédoise et ostendaise repose sur un travail de synthèse — et c'est bien le cas — on ne pourra aboutir qu'à des assertions pour le moins imprécises, sinon diffuses. L'étude détaillée des sources permettant un approfondissement aussi bien quantitatif que qualitatif, n'avait, jusqu'à présent, pas encore été entamée.

Nous ne nions pas l'existence de liens entre la Compagnie d'Ostende et celle de Suède. Nous en avons d'ailleurs des témoignages. Mais quelle était au fond la nature de ces liens? Qu'en est-il de cette participation financière « belge » dans la Compagnie suédoise des Indes orientales? Et, en fin de compte, s'agit-il d'un transfert de capitaux émanant de la Compagnie d'Ostende? Voilà le problème clairement posé et nous tâcherons d'y répondre, soit d'une façon détaillée, soit sommairement, selon l'information tirée des sources. Nous puiserons surtout dans notre étude analytique concernant la Compagnie suédoise et dans les données qui se dégagent des recherches que nous poursuivons actuellement (8).

1. Bref historique de la Compagnie suédoise

Avant d'aborder le thème central de notre exposé, nous donnons un rapide historique de la Compagnie suédoise. Il nous aidera à mieux faire comprendre le rapprochement entre la Compagnie d'Ostende et celle de Suède, tout en discernant le caractère individuel de chacune d'elles. Fruit de nombreux pourparlers et de négociations difficiles, auxquels étaient mêlés des étrangers, la Compagnie suédoise des Indes orientales résultait d'une proposition introduite auprès du Collège du Commerce par un groupe de marchands associés. Après avoir subi l'examen minutieux de la députation secrète au Commerce et malgré l'assaut des opposants dans l'arène politique de la Diète, les Etats acceptèrent la proposition, qui fut aussitôt confirmée formellement par une charte royale datée du 14 juin 1731. La Compagnie n'était pas une entreprise de l'Etat. Les privilèges — formulés en grandes lignes à l'exemple des compagnies étrangères du même type — avaient été conférés à Henri König & C°.

Etant donné qu'au début H. KÖNIG ne disposait pas d'un capital fixe, on se contentait d'émettre des actions pour chaque armement. Les navires avaient Gothembourg - actuellement Göteborg - comme port d'attache. C'est de Gothembourg qu'ils appareillaient pour l'Extrême-Orient, mais c'est aussi à Gothembourg qu'ils devaient déverser leurs riches cargaisons, vendues publiquement aux enchères en vertu des consignes stipulées dans la charte. Dès la vente des cargaisons au retour, l'expédition était considérée comme terminée; on calculait les dividendes et on remboursait aux actionnaires leurs capitaux, majorés des intérêts. L'armement était considéré comme dissout et on passait au suivant. Cependant, il serait faux de croire que la Compagnie était dissoute à la fin de chaque armement — à l'instar des « joint stock companies » anglaises. Les privilèges concédés pour une période de quinze ans restaient en vigueur, tandis que la direction demeurait en place. La comptabilité était maintenue et bon nombre d'actionnaires transféraient leurs fonds d'un armement à l'autre. Le remboursement du capital initial était donc partiellement fictif. Ce système restera en vigueur jusqu'en 1753, année où la Compagnie fut dotée d'un capital fixe, à l'aide de fonds qui avaient été accumulés au cours des années. Entre-temps, la première concession avait expiré, mais fort heureusement les privilèges furent renouvelés une première fois pour une période de vingt ans. Prolongés ultérieurement trois fois, ces privilèges maintiendront la Compagnie jusqu'au début du XIXº siècle.

Les capitaux ne tardèrent pas à affluer dans cette Compagnie

dont l'organisation était dépourvue de tout caractère étatique. Ces investissements, en même temps que l'initiative privée, permettaient de réaliser des chiffres d'affaires fort élevés. Les dividendes s'élevaient parfois au-delà de 100 %. Le succès de cette Compagnie de commerce repose, et sur un concours de circonstances extérieures à la nation — la disparition de la Compagnie ostendaise laissait un vide commercial sur le marché européen — et sur la défaite aux Indes; cela peut paraître paradoxal, mais cet échec est en quelque sorte la conséquence d'un succès ailleurs.

En effet, quoique la Compagnie se rapportât d'après son titre aux Indes, presque toute l'activité de la Compagnie suédoise se concentrait sur la Chine.

Sur les 132 navires armés par la Compagnie, 124, soit 94 %, avaient été destinés uniquement à la Chine, tandis que cinq vaisseaux furent envoyés à Bombay ou à Suratte, mais prolongèrent leur voyage jusqu'à la Chine, alors que trois navires seulement mouillèrent dans le Golfe du Bengale, l'Inde orientale proprement dite (9). Nonobstant ce nombre prédominant d'armements pour la Chine, en termes contemporains la Compagnie demeure une Compagnie des Indes. Le premier paragraphe de la charte octroyée ne désignait-il pas par les Indes Orientales « tous les Ports, Havres, Lieux & Rivières au-delà du Cap de Bonne-Espérance, où les autres Nations trafiquent librement... (10) »? Ce qui englobe toute la côte orientale africaine, avec le Mozambique, les territoires en bordure de la Mer Rouge, la Perse et tout port ou côte ressortissant à l'empire du Grand Mogol, c'est-à-dire les côtes du Malabar, du Coromandel et du Bengale. Plus loin encore, les royaumes de Pégu, du Siam, de la Cochinchine, du Cambodge et de la Chine. Même les terres d'Australie, à l'époque encore peu explorées, la Nouvelle-Guinée et toutes les îles de l'Océan « Indien » entraient en ligne de compte; notamment Madagascar, les Maldives, Sumatra, Bornéo et même le Japon. Ainsi cela avait-il été formulé très exactement dans un pamphlet de l'époque (11).

La direction de la Compagnie ne couvait pas le projet ambitieux de naviguer vers tous ces horizons. Tout au plus souhaitaitelle toucher quelques points névralgiques des régions énumérées, afin d'étudier les possibilités d'échanges commerciaux (12).

Mais le nombre d'expéditions vers la Chine démontre clairement qu'il s'agissait, en pratique, d'une Compagnie pour le commerce avec ce pays. Encore faut-il préciser qu'il s'agit uniquement de Canton; car si les compagnies en général ont inauguré le commerce régulier entre l'Extrême-Orient et l'Occident par voie de mer, toutes aboutissent à Canton (13), pratiquement le seul port chinois où les Européens avaient le droit de commerce. En fin de compte, la porte de la Chine n'est qu'entrebâillée, puisque les Occidentaux sont contraints de se tenir rigoureusement à l'intérieur de l'enclos qui leur fut réservé pour le commerce de leur Compagnie. Canton est bien moins qu'un pied-àterre! Le faible nombre d'armements pour la véritable Inde orientale suggère un certain insuccès des Suédois dans cette région. S'il est établi que les Suédois arborent leur pavillon aux Indes à un moment où les autres nations européennes, depuis tantôt près d'un siècle, s'étaient adjugé les meilleures parts du gâteau, il serait peu nuancé d'attribuer l'absence des Suédois aux Indes à la constellation économique et politique de la métropole elle-même, « gênée dans ses communications avec l'Océan par sa situation géographique », tel que l'affirme C. DE LANNOY (14). Le port d'attache des Danois naviguant vers l'Inde, n'était-ce pas Copenhague, qui géographiquement parlant n'était pas mieux situé que Gothembourg? Les Danois, eux, réussirent aux Indes! Nos études sur l'aspect maritime de la Compagnie suédoise ont une fois pour toutes établi que le retard suédois en matière de navigation fut vite comblé et que les Suédois prirent le pas sur plus d'une grande compagnie en ce domaine (15).

Retard, il y avait, puisqu'au XVIIº siècle la Suède ne figurait pas parmi les nations colonisatrices. Cette absence s'explique. Au cours du XVIIIº siècle et encore au début du XVIIIº, la Suède était engagée dans des guerres dispendieuses, entraînant ses armées jusqu'au cœur de l'Europe. La mise en œuvre d'une politique expansionniste dans la Baltique et les démêlés avec le voisin du Sud, le Danemark, avaient créé des conflits dans lesquels les souverains suédois avaient englouti toutes leurs ressources financières. L'ampleur des guerres fit rétrogarder le commerce. Dans de pareilles circonstances, les souverains ne purent prêter grande attention aux projets de compagnies de commerce du type de

celles existant déjà à l'étranger. C'est seulement lorsque les esprits belliqueux se furent apaisés, qu'on rediscuta sérieusement les projets antérieurs; mais les propositions faites au début du XVIIIe siècle, n'étaient déjà plus imprégnées d'une volonté de colonisation, au sens premier du mot. L'idée même de colonisation fut abandonnée très progressivement en Suède et le projet qui finalement l'emporta en était complètement dépourvu. Ce changement dans la mentalité suédoise est remarquable, parce que décisif pour le destin de ce pays. De ce fait la Suède ne figurera jamais parmi les nations colonisatrices dans les siècles qui suivent; et c'est ce qui, sans doute, explique pourquoi la Suède se portera garante et défendra les pays décolonisés au vingtième siècle. N'idéalisons pas de façon excessive ce virage dans la mentalité de l'époque. Après l'épuisement causé par les guerres, les ressources matérielles nécessaires pour des entreprises coloniales faisaient défaut purement et simplement. D'un autre côté, l'expérience des lourdes charges d'équipement militaire et d'entretien dans les territoires conquis jadis sur le continent européen, mais s'effritant au fil du temps, avait certainement incité la conscience nationale à la prudence pour l'avenir.

La Compagnie suédoise des Indes orientales doit en partie sa naissance à l'esprit de relance économique d'après-guerre. Défendue comme instrument d'une telle politique, on concevait la Compagnie comme un pion de la restauration de l'économie nationale, en espérant qu'elle serait la source de profits au bénéfice de plusieurs branches de l'industrie du royaume. L'entreprise devait donc être menée d'une manière économe avant tout. Si les expéditions éphémères à Suratte et au Bengale demeurèrent au stade expérimental, c'est parce qu'elles se soldèrent par un échec.

Insuccès relatif d'une part, mais avantages d'autre part; car un contact régulier et fécond avec l'Inde proprement dite aurait nécessité des implantations permanentes, sous forme de comptoirfactorerie ou de colonie. Précisément l'absence de ceux-ci déchargeait la Couronne suédoise des devoirs souverains et lui épargna la poursuite de conflits onéreux aux Indes.

Somme toute, il ne restait plus que la Chine pour les Suédois, où d'ailleurs tout Européen était traité sur le même pied. Cette situation particulière en Chine, allait justement permettre à la Compagnie de Suède de subsister aux côtés de ses consœurs aînées, établies de longue date. Le manque de favoritisme à Canton est tout à l'opposé de la situation aux Indes. Ici on avait affaire à une confrontation entre une économie oppressive (celle des Européens) et une économie opprimée (celle des Indes). La Suède ne s'est pas engagée dans ce jeu, qui allait si bien déterminer l'avenir colonial. C'est alors que se déploie toute l'importance de la Compagnie suédoise qui, à l'encontre des autres, armait pour l'Extrême-Orient uniquement pour y faire commerce.

2. CARGAISONS

Nous sommes, en général, très mal informé sur ce que renfermaient les cales des navires de la Compagnie au départ de Gothembourg. Nous notons des cargaisons de métaux: du fer, du plomb et du cuivre, bien souvent exportés sous forme de produits demi-ouvrés. Il y avait aussi du bois, des colorants et des étoffes. Les sources offrent peu de détails à ce sujet. L'appréciation de l'exportation demeure d'autant plus difficile.

Mais, à vrai dire, cette exportation d'aucune façon n'a pu être considérable; étant donné la destination chinoise quasi unique, il n'existait par conséquent pratiquement aucune chance d'écouler des marchandises européennes en Chine. Les Chinois faisaient payer comptant les produits que les Européens embarquaient chez eux. Ils n'achetaient pour ainsi dire aucun produit européen et ils se refusaient catégoriquement au troc. Ils ne faisaient aucune exception, et donc les Suédois se virent bien obligés, comme toutes les autres nations faisant commerce à Canton, à se munir de piastres d'argent espagnoles, la seule monnaie dans laquelle les Chinois avaient confiance. Ces piastres, on les embarquait le plus souvent à Cadix, à l'aller. C'est précisément dans ce port, à la pointe méridionale de la péninsule ibérique, que venaient se ravitailler à peu près toutes les flottes du négoce chinois et indien (16). Il n'est pas exagéré d'affirmer qu'à Cadix battait le pouls du grand commerce intercontinental du XVIIIº siècle (17). Nous reviendrons sur ces chargements de piastres, car c'est précisément ici qu'intervient une « participation belge » dans les affaires suédoises.

Les Suédois ont essayé d'échapper à la contrainte de cet approvisionnement en argent à Cadix, en tâchant de faire écouler des produits nationaux aux Indes proprement dites, contre payement en piastres, et de poursuivre après le voyage vers la Chine. C'est dans cette optique-là qu'il faut situer les expéditions éphémères au Bengale et à Suratte. Mais si la Compagnie suédoise a eu recours à cette méthode, à l'instar de ses consœurs, ses tentatives comme nous l'avons déjà signalé, sont restées infructueuses. Ce genre d'expédition allongeait considérablement la durée du voyage, augmentant de la sorte considérablement les dépenses en gages et en entretien, ce qui ne favorisait en rien les avantages économiques d'un tel commerce. En outre les grandes compagnies, antérieures à la suédoise, avaient solidement établi leur zone d'influence avant la venue des Scandinaves. Les incidents diplomatiques durant la seconde expédition suédoise, caractérisés par l'intervention franco-britannique et la mise à sac de la factorerie suédoise à Porto-Novo, avaient pour but principal de décourager les tentatives et de dissuader les nouveaux venus dans leur entreprise. Anglais et Français y sont parvenus. Le découragement et l'insuccès financier ont contribué à la résignation du côté suédois. Depuis, l'idée d'expéditions combinées, c'est-à-dire à destination de la Chine avec une escale au préalable en Inde, a été abandonnée. S'il a fallu se contenter de la navigation vers la Chine, la Compagnie suédoise ne s'en est pas plus mal portée.

Au fait, qu'achetaient les Suédois avec les piastres?

Les produits principaux que nous retrouvons dans chaque cargaison chinoise sont le thé, la porcelaine, les métaux, les étoffes et les épices. Parmi ceux-ci le thé est dominant et la part de celui-ci dans le chargement va en croissant. Dans les années 1739 à 1742 — c'est la première période pour laquelle nous disposons de chiffres — le pourcentage du thé dans le chargement total du fret de retour se chiffre à 50 %. Cette part s'accroît rapidement pendant les années suivantes et atteint plus de 88 % pendant les années 1751 à 1754. Dans la suite les cargaisons de thé diminuèrent un peu mais ne seront jamais inférieures à 82 % et ce jusqu'en 1767. La Compagnie suédoise se réduirait à une compagnie pour le commerce du thé, si d'autres produits quoique embarqués en moindre quantité, n'impliquaient pas des profits aussi avantageux.

La porcelaine est le second produit en importance. Pour la durée de la première et de la seconde concession, nous avons calculé une importation se chiffrant à 26 479 298 pièces au minimum. Le total pourrait bien s'élever à 33,8 millions pour trente-quatre ans de commerce avec la Chine. La part de la porcelaine dans les cargaisons était à peu près de 19 % pour les années 1739 à 1742. Ce pourcentage diminuera assez fortement, mais se stabilisera aux alentours des 10 % à partir des années cinquante.

Au poids, les cotonnades et soieries ne représentent qu'un faible volume. Leurs prix de vente étaient d'autant plus élevés sur le marché gothembourgeois. Mais si la route des Indes en général s'était confondue jadis avec la route de la soie, au XVIII° siècle cette importation avait diminué dans presque toute l'Europe. C'est que partout l'importation était freinée par suite de la politique protectionniste, visant à protéger les manufactures européennes. Ce fut également le cas en Suède. Les arrêtés concernant la prohibition d'importer des ouvrages finis ou la forte taxation sur les étoffes en provenance de l'Orient ne purent même pas être détournés profitablement en important de la soie écrue.

Dans le cas de la Suède, les chargements de thé et de porcelaine se complétaient au poids, tandis que les métaux tels que le tuténague — alliage de cuivre, de zinc et d'autres métaux en plus faible quantité — et l'étain, les épices et les drogues formaient un fret supplémentaire. Du point de vue de la cargaison, on constate que l'importation du thé augmente au détriment des étoffes, des drogues, des épices, et aussi, cependant dans une moindre mesure, de la porcelaine. Vu sous l'angle des profits la faible part des épices, des drogues, des soieries et des produits de luxe demeure importante. Au fond, la Compagnie suédoise fit son entrée sur la scène du commerce des Indes orientales, à un moment où se produisit un glissement du commerce des épices en faveur de celui des breuvages, sous-entendu le thé, bien sûr.

3. FINANCEMENT DES EXPÉDITIONS

Mais revenons-en au fonctionnement de la Compagnie, et plus spécialement à son financement, car c'est précisément cet aspect qui a retenu notre attention dans cette étude.

La Compagnie suédoise des Indes orientales était une société d'actionnaires, les actions étant souscrites nominativement, mais cependant transférables. Dans un premier temps, et ce jusqu'en 1753, il n'existait donc pas de fonds fixes à proprement parler. A la constitution de chaque armement, on ouvrait une souscription et dès que les navires étaient rentrés au port et les marchandises vendues, on remboursait aux actionnaires leurs capitaux, majorés des intérêts qui dépendaient du profit des ventes publiques. Du moins en théorie; car il paraîtrait que le capital des actions ne fut jamais complètement versé à la Compagnie. La direction semble s'être contentée d'encaisser une avance sur les capitaux des actionnaires. Malheureusement la comptabilité n'a été conservée que très fragmentairement, ce qui laisse planer un doute sur ces affirmations. Mais si cette hypothèse peut être admise, tout porte à croire que ces avances ont dû suffire à affréter les vaisseaux. D'autant plus que les avances elles-mêmes furent transférées d'un armement à un autre. Les actionnaires donc se contentaient d'être crédités des intérêts, tout en maintenant leur(s) investissement(s) dans la Compagnie, bien entendu sous forme d'une avance escomptée sur le capital. A l'opposé du système anglais des « joint stock companies », la Compagnie n'était pas dissoute en pratique dès qu'une expédition était arrivée à son terme. La comptabilité était poursuivie, la direction demeurait en place, et même les hommes et le matériel restaient en service selon la coutume de la marine marchande. La vente aux enchères des vaisseaux ne se faisait qu'en fin de carrière de ceux-ci, tandis que les gens de mer étaient enrôlés à la création de l'armement et libérés de leurs engagements dès le retour au port d'attache.

Pour la durée de la première (1731-1746), et de la seconde concession (1746-1766), peu de noms d'actionnaires sont connus. Des bribes de documents et d'une comptabilité fragmentaire qui subsistent se dégagent quand même quelques indications. La souscription aux armements du *Götheborg* (1741-1742) et du *Calmar* (1741-1743) révèle le nom d'actionnaires des Pays-Bas autrichiens, tel que Jan-Bapt. VAN SCHOONENDONK, Anna JANZEN, Daniel VIGNEAULX et Urbano ARNOLD (18). Nous voyons les mêmes VIGNEAULX et ARNOLD intéressés dans d'autres arme-

ments, aux côtés d'André-Jacques Flanderin, Verbeke, Vincent Beekman et de la veuve Pietro de Proli. Malheureusement le total des actions pour les expéditions en question ne nous est pas connu. Ainsi il ne nous est pas permis d'évaluer le pourcentage de la participation « belge ».

Quant à l'armement du *Drottning af Swerige* et du *Stockholm*, tous deux perdus corps et biens en 1745, une liste d'actionnaires a été conservée (19). Elle mentionne bon nombre d'intéressés d'origine flamande et brabançonne: citons Bernard ROTTIERS, la veuve J.B. Cogels, Carlos Maelcamp, Norbert-Louis de Wael, J.-P. Henssens, J.-B. Van Schoonendonk, et Paulus Jacobs. La part «belge» représente dans ces cas plus de 40 % de la souscription.

Si nous comparons la souscription des sujets suédois et celle des étrangers, l'investissement par tête des ressortissant suédois semble nettement inférieur à celui des « belges ». Il est étonnant de remarquer que la souscription d'armateurs suédois très puissants comme GRILL ou SAHLGREN est dépassée de loin par celle d'un JACOBS, d'un MAELCAMP, d'un HENSSENS et d'un ROTTIERS. Cependant cette constation doit être analysée de plus près et il faut nuancer l'interprétation. Si les habitants du royaume signent de leur nom propre les registres de la Compagnie, cela n'exige aucune explication, puisqu'il s'agit du cours normal des choses.

Pour les étrangers qui s'intéressent à la Compagnie, mais n'habitant pas sur place, le recours à des intermédiaires ou à des délégués était inévitable. C'est précisément dans ce sens que doivent être interprétées les grosses sommes versées à la Compagnie par les souscripteurs « belges ». Un homme de confiance récoltait les fonds des particuliers dans nos villes et contrées et les faisait parvenir au comptoir de la Compagnie en Suède. La comptabilité dans ce cas fait mention du nom de l'homme de confiance, mais en réalité son nom couvre un nombre variable d'intéressés. C'est le cas de l'Anversois J.-P. HENSSENS, opérant en tant qu'« administrateur » des actions « belges » dans la Compagnie suédoise. Les fonds qu'administrait HENSSENS étaient en fait des fonds provenant de l'ancienne Compagnie ostendaise (20). La direction de la Compagnie semble avoir eu connaissance des noms des « sous-intéressés »; car quand les hommes de confiance ne fai-

saient pas fonction d'intermédiaires, mais souscrivaient pour leur propre compte, la mention « in his own name » figure dans les registres (21). Dans ces cas-ci, les sommes investies sont très inférieures aux parts totalisant les capitaux d'un certain nombre d'actionnaires. La question est de savoir si chaque fois la précision a été apportée dans les registres commerciaux de la Compagnie. Il est assez difficile de s'en assurer, puisque — comme nous l'avons déjà signalé — la comptabilité comporte des lacunes impressionnantes.

Par contre, nous avons pu constater que la souscription de certains sujets suédois est passible d'une interprétation identique. Dans un pays d'une étendue géographique immense comme la Suède, le recours à l'intermédiaire ou au délégué n'était pas chose inhabituelle (22). D'ailleurs au XVIII° siècle, le phénomène de la « sous-souscription » se manifestait fréquemment et il était même usuel dans les petites entreprises (23).

Quel que soit le système employé lors de la souscription, directe ou indirecte, la participation globale des « Belges » dans la Compagnie suédoise n'a jamais été réduite par la méthode adoptée. Il est certain que la participation étrangère avait été encouragée dès le début, en ayant promis par la charte octroyée aux ressortissants étrangers les mêmes garanties qu'aux habitants du royaume. Si un étranger voulait retirer ses capitaux de l'entreprise et les rapatrier, à un moment quelconque, il jouissait de plusieurs exonérations (24).

Pour la première et pour la seconde concession, nous avons même retrouvé des notes dans les archives belges, révélant la participation par actions dans la Compagnie suédoise d'autres ressortissants des Pays-Bas méridionaux. Y sont mentionnés: Jan Amelot, Alphonse Morel, Joanna-Catharina Goeman, Johannes-Jacobus Moretus, Jacomo de Pret, Joseph de Ghellinck de Tollenaere, Jean-Jacques Van Heck, la veuve J.-B. Cogels et Henry Geelhand de Merxem (25). Ceux-ci ont tous été actionnaires dans l'entreprise suédoise; on compte surtout des Gantois et des Anversois. La plupart sont des commerçants en gros ou des gens d'affaires et des finances, issus à peu près des mêmes milieux, que ceux où jadis s'était approvisionnée la Compagnie d'Ostende. Encore une fois, nous n'avons pas à notre dis-

position les totaux des investissements pour les armements, où les « Belges » cités plus haut étaient engagés. Il ne nous est donc pas possible d'évaluer le taux de la participation « belge » d'une manière indiscutable.

Nous avons eu plus de chance en ce qui concerne la troisième concession de la Compagnie suédoise. Au terme de la seconde concession en 1766, la Compagnie avait été prolongée, une fois de plus, pour une période de vingt ans. Pour cette période s'étalant de 1766 à 1786, un registre unique mais complet a été conservé dans les archives gothembourgeoises (26). Ce registre totalise 3 890 actions pour un montant de 5 692 000 dollars d'argent suédois. Comme pour les concessions précédentes, il est peu probable que cette somme ait été versée à la Compagnie. Néanmoins elle indique que la souscription supposait une garantie à laquelle on aurait pu recourir en cas de besoin réel. Grâce à ce registre, nous avons pu déceler qu'une bonne part provenait d'actionnaires « belges ». Leur participation globale s'élève à 1 492 600 dollars d'argent suédois, étalée bien sûr sur cette période de vingt ans. Cette participation ne peut être considérée comme d'une faible importance, puisqu'elle représente 26,2 % des investissements.

La confirmation de la participation « belge » n'est pas sans problèmes d'ordre méthodologique, car le registre ne fait mention que de noms propres. Il est difficile d'établir la nationalité ou l'origine des actionnaires en se basant uniquement sur ce document. Mais en faisant un rapprochement entre cette liste d'actionnaires et celles de la Compagnie d'Ostende, il est possible d'identifier exactement de nombreux souscripteurs (27). Ce qui signifie qu'une large majorité de ces actionnaires « belges » engagés dans la Compagnie suédoise, n'étaient ni plus ni moins que des anciens souscripteurs de la Compagnie ostendaise. On peut le formuler autrement, en affirmant qu'une part des fonds ostendais a été transférée vers la Compagnie de Suède.

Tout comme nous l'avons fait remarquer précédemment, il est fort compréhensible que peu de ressortissants des Pays-Bas autrichiens aient directement investi leurs capitaux en Suède, mais plutôt par l'intermédiaire d'hommes de confiance, établis en Suède ou simplement par l'entremise de citoyens suédois. Il y avait d'ailleurs des gens d'affaires qui entretenaient des relations étroites entre les deux pays, parce qu'ils étaient très souvent engagés dans la Compagnie nordique sous d'autres formes. Nous y reviendrons plus tard. La distance géographique qui sépare les souscripteurs « belges » de la Suède, explique pourquoi les investissements « belges » ne se manifestèrent pas dès le début de la concession, mais à mesure que celle-ci évolua. Cela prouve que la Compagnie suédoise n'était pas gênée par l'arrivée tardive de capitaux étrangers. L'offre d'ailleurs dépassait la demande.

L'étude du registre d'actionnaires en question révèle également le transfert d'actions. Les actions étant transférables, elles changeaient fréquemment de propriétaire. C'était très souvent le cas des intéressés étrangers, et en particulier des « Belges ». Ceux-ci rachetaient les actions à un premier souscripteur suédois. Il serait très intéressant d'analyser de plus près ces échanges, afin de comprendre les affinités qui rapprochaient dans cette affaire Suédois et « Belges ». Le registre nous permet par dessus le marché de constater à maintes reprises la succession en cas de décès. Cependant la période considérée dans ce XVIIIe siècle nous conduit à penser que nombreux étaient les actionnaires « belges » qui étaient des nouveaux venus dans le négoce des Compagnies des Indes. Compte tenu de leur âge probable, il est peu vraisemblable que tous ces actionnaires aient eu affaire avec la Compagnie ostendaise abolie, rappelons-le, au début du siècle.

Cette constatation révèle donc un vif intérêt des Pays-Bas méridionaux envers la Compagnie nordique, qui matériellement n'avait plus rien à voir, ou qui du moins n'avait plus grand-chose en commun avec les armements ostendais, à part une continuation de la volonté d'investir dans les compagnies pour le commerce avec les Indes. En dépit de la dissolution de la Compagnie d'Ostende, l'intérêt pour ces Compagnies avait survécu dans les milieux d'affaires constitués de bourgeois brabançons et flamands. S'il nous était permis de sortir du cadre strict de cette étude, nous pourrions prolonger l'analyse de cet intérêt d'investir à l'étranger, en citant des exemples dans d'autres compagnies étrangères ou même dans les armements espagnols pour les Amériques (28).

Bornons-nous à ceci pour ce qui concerne la participation par action proprement dite. Mais l'offre en capitaux étant plus grande que la demande, les investissements aboutissaient sous d'autres formes de participation. Les Compagnies des Indes offraient en général d'autres possibilités de faire fructifier des capitaux. Il y a lieu de citer la bomerie, forme sous laquelle la participation « belge » s'est également fait valoir dans la Compagnie suédoise.

4. PARTICIPATION PAR BOMERIE

A l'origine la bomerie se réduisait en un contrat, par lequel un capitaine ou subrécargue hypothéquait son navire chez un particulier, qui lui concédait un prêt. La somme empruntée permettait au capitaine ou subrécargue de se procurer une cargaison. Non seulement le vaisseau, mais aussi le chargement même formaient la garantie de cet emprunt. Le prêteur exigeait évidemment un intérêt sur le capital; il récupérait le capital et l'intérêt à la fin du voyage, plus précisément lorsque le navire était rentré à bon port. Si le navire sombrait ou était porté disparu, l'emprunteur était libéré de ses engagements, tandis que le prêteur perdait, par conséquent, son investissement. De là le terme de prêt à la grosse aventure. Il était de tradition de conclure ces contrats à la grosse aventure pour un négoce de port à port. La bomerie était divisible et autorisée, sans que le ou les armateurs en soient avisés.

On retrouve le prêt à la grosse aventure à peu près dans toutes les Compagnies des Indes. Quoique officiellement autorisée pour la première fois dans la Compagnie suédoise des Indes orientales en 1746, nous avons pu constater que cette pratique était déjà en vigueur pendant la première concession. Il était permis à tout membre du personnel naviguant, du subrécargue au mousse, d'hypothéquer ses gages ou ses privilèges pour un prêt à la grosse aventure, mais non le navire ni sa cargaison. La direction de la Compagnie cependant exigeait dans ce cas d'être tenue au courant de tels engagements. Les contrats à la grosse aventure devaient être enregistrés par le secrétaire de la Compagnie, et ce avant l'appareillage des vaisseaux (29). Tous les contrats ne furent pas signés à partir de Gothembourg; certains prenaient cours à partir de Cadix. Dans ces cas, le prêteur avisait sans aucun doute son client avant que le navire ne quitte la Suède.

Il faut préciser qu'en général les bomeries avaient pour but de financer l'achat de la pacotille des navigants, bien souvent démunis des capitaux nécessaires pour acheter en Orient les quelques marchandises que traditionnellement ils étaient autorisés à transporter gratuitement pour leur compte personnel. En résumé, la pratique de la bomerie permettait de participer à un commerce supplémentaire à celui de la Compagnie, en faisant usage des privilèges individuels accordés à l'équipage. Puisque la pacotille au retour des vaisseaux, tout comme la cargaison officielle, était vendue aux enchères, les prêteurs récupéraient leur capital, augmenté du pourcentage de l'intérêt, tandis que l'emprunteur encaissait la différence entre le produit de vente et le remboursement. A la différence des autres compagnies, il était plutôt rare dans la Compagnie suédoise de recourir à ce procédé pour financer l'achat des cargaisons officielles en Orient.

Il est certain que beaucoup de particuliers ont saisi cette occasion pour faire fructifier des capitaux par l'entremise des équipages de la Compagnie. Ces investissements s'additionnent donc à ceux de la participation par actions. Et dans ce domaine-là les « Belges » ne sont pas restés absents. En 1734 déjà, on enregistra au siège de la Compagnie des prêts à la grosse aventure de Jacomo DE PRET, de Pietro DE PROLI, d'André PEYTIER, de Paulus Schilder, de Charles Roose, de Carlos Maelcamp et de Henry GEELHAND, pour un montant global de £ 14 199 (30). Tous étaient encore à l'époque actionnaires de la Compagnie ostendaise. En 1744, Nicolas CARPENTIER est intéressé au prêt à la grosse aventure et, en 1746, nous voyons J.-P. HENSSENS souscrire à une bomerie à 36 % pour le compte d'Anna-Maria DE CLÈVES (31). Nous notons d'autres souscriptions de ce genre de la part de Carolina de Clèves, de Joseph van Lathem et de Jean-Michel LUNDEN. En 1747, Franciscus-Joannes Moretus conclut un contrat à la grosse aventure de 5 000 florins banco à 34 % (32). En 1752 Bernard ROTTIERS signe des contrats sur ordre de H. GEELHAND DE MERXEM, de J.-A. GUYOT et d'Adrian VLEES-HOUWERS, pour un montant de 7 520 florins (33). Il est à noter qu'il s'agit à nouveau d'anciens actionnaires de la Compagnie d'Ostende.

Les investissements sous forme de bomeries atteignent par-

fois des sommes considérables. Pour l'expédition de la Lovisa Ulrica et du Freden dans les années 1746 à 1747, nous avons calculé que les prêts à la grosse aventure s'élevaient au total à 6 à 7 % des dépenses faites à Canton pour les armements en question. Encore une fois, à notre grand regret, les sources ne nous permettent pas d'apprécier de façon précise la part « belge » de cette participation dans la Compagnie suédoise. Le caractère privé, quoique tout contrat soit conclu sous l'œil vigilant de la direction, offusque par l'ampleur des opérations du genre, étant donné l'absence de toute comptabilité continue dans les archives conservées. Car même si les catalogues des ventes publiques figurent parmi les documents préservés, et qu'ils mentionnent le produit de vente des pacotilles, ils ne permettent quand même pas d'établir la part des prêts à la grosse aventure dans l'achat même des pacotilles en Orient. Cette lacune est compréhensible, puisque cet aspect n'était point du ressort immédiat de la direction. Retenons bien que les prêts à la grosse aventure étaient inspirés de la confiance réciproque entre prêteur et emprunteur, les vaisseaux et la Compagnie ne servant que de vecteurs pour cette sorte d'opération.

5. FINANCEMENT DE LA CARGAISON

A côté de la participation par bomerie, de caractère plutôt restreint, il existait un troisième mode de financement. Nous avons déjà dit que les navires suédois se procuraient à Cadix un chargement de piastres d'argent. Cette cargaison devait évidemment être payée. Avant de s'attarder à la participation « belge » à ce niveau, voyons comment les Suédois procédaient à l'achat des piastres.

Les vaisseaux de la Compagnie suédoise qui à l'aller faisaient presque tous escale à Cadix — uniquement les navires destinés à Suratte brûlaient cette étape, mais s'arrêtaient alors à Madère — y déchargeaient une cargaison provenant de la métropole. Sans possibilité d'évaluer l'ampleur de ce commerce, tout porte à croire que, dans le premier tronçon du trajet, la Compagnie suédoise reprenait une part du trafic hispano-suédois traditionnel, mais à sens unique puisqu'à Cadix les Suédois n'embarquaient rien d'au-

tre que les fameuses piastres d'argent et des provisions. A défaut de pouvoir s'appuyer sur les comptes relatifs à ces échanges, puisqu'ils n'existent pas, on peut vraisemblablement supposer que les piastres furent en partie payées comptant, au moyen du capital provenant de l'écoulement des quelques marchandises suédoises. Rien ne dit que ces marchandises suédoises furent payées immédiatement. C'est aussi le cas des piastres, car la correspondance laisse entendre que les factures d'achat étaient envoyées à la direction à Gothembourg, afin que celle-ci s'en aquitte au moyen de lettres de change (34). La Compagnie, sans aucun doute, puisait alors dans les fonds rassemblés par souscription.

Indépendamment de cette procédure générale, nous avons constaté l'immixtion d'étrangers dans le financement des cargaisons de piastres. Par le truchement d'agents espagnols, des financiers anversois et d'autres milieux d'affaires aux Pays-Bas autrichiens, avançaient sur place les capitaux nécessaires à l'achat des piastres. Mêlés à ces transactions, nous retrouvons la veuve DE PROLI, Urbano Arnold, Jean-Pierre Henssens, Bernard Rottiers, Norbert-Louis DE WAEL, Carlos MAELCAMP, pour n'en citer que quelques-uns (35). Pour le chargement d'argent embarqué sur le Calmar et le Fredericus Rex Sueciae en 1744, la veuve DE PROLI et Urbano Arnold étaient concernés pour respectivement 37 et 35 % (36). En 1745 la veuve DE PROLI investit pour 206 901,3 florins banco dans la cargaison de piastres destinée au Drottning af Swerige et au Stockholm (37). Nous ne connaissons pas le chargement complet de piastres de ces deux vaisseaux-là. Mais en comparaison avec une moyenne calculée pour trois navires en 1746, la part DE PROLI pourrait s'élever à environ 22 %. D'autres financiers avancent pour un montant de 104 533,26 dollars en argent suédois dans ces mêmes armements (38). En reprenant la même moyenne à titre de comparaison, on pourrait estimer la participation étrangère à environ 7,5 %. En 1746 la veuve DE PROLI fait un nouveau placement, cette fois de 261 479,1 2/3 dollars en argent suédois, pour le financement de la cargaison espagnole du Calmar et de l'Adolph Friedrich (39). Tenant compte du coût global du chargement pour les deux vaisseaux, la part DE PROLI s'élève à 18 %.

Il y eut même un navire suédois, le Riddarhus, qui fit escale à Ostende pour y prendre son chargement de piastres. C'est probablement le seul vaisseau de la Compagnie nordique à être entré au port d'Ostende. Quoique ces piastres dans ce cas provinssent de Londres, il est intéressant de noter que c'est la veuve DE PROLI qui reçut la cargaison d'Angleterre, tandis que Nicolas Carpentier organisa le transbordement à Ostende. En fin de compte, c'est la Compagnie suédoise qui la racheta à DE PROLI; son compte en sera crédité de 105 805,8 dollars en argent suédois (40).

Il y a donc des financiers en dehors de la Compagnie proprement dite, donc étrangers à la Compagnie. Les milieux d'affaires d'Amsterdam, d'Hambourg, et ceux qui retiennent le plus notre attention, d'Anvers et de Gand, étaient immiscés aux transactions financières de la Compagnie suédoise. Il est difficile à savoir s'il s'agissait d'une procédure généralisée. En tout cas, les exemples sont nombreux; mais nous avons l'impression que le financement étranger a diminué après la constitution du fonds permanent.

La participation des Pays-Bas autrichiens dans les cargaisons de piastres d'argent ne peut être considérée comme un phénomène fortuit. Par la disparition de la Compagnie d'Ostende, bien des relations d'affaires avaient été réduites à néant. L'apparition de la nouvelle Compagnie sur la scène commerciale agit comme un aimant sur ces marchands et gens d'affaires en quête de nouvelles sources de profit. En effet, si les liens d'une DE PROLI ou d'un MAELCAMP avec l'ancienne Compagnie ostendaise ne sont ignorés de personne, il existait aussi des liens entre la Compagnie d'Ostende et d'autres personnes quoique moins en vue. Bernard ROTTIERS, Norbert-Louis DE WAEL, et Jean-Pierre HENS-SENS étaient des anciens actionnaires de la Compagnie d'Ostende: DE WAEL et HENSSENS l'avaient été jusqu'en 1736. James GOUGH, un des fournisseurs espagnols de la Compagnie suédoise, était en relation d'affaires avec Jacomo DE PRET, lui-même un des directeurs de la Compagnie d'Ostende. Thomas RIMA, qui gérait à Cadix les intérêts de la veuve DE PROLI dans la Compagnie suédoise, avait été un des secrétaires de la Compagnie ostendaise (41).

En somme, nous remarquons que certains noms reviennent quelle que soit la forme des transactions. C'est qu'il y a un rapprochement à faire entre les différents modes de financement. La souscription, le prêt à la grosse aventure et l'avance pour l'achat des piastres, ne peuvent être considérés comme des opérations compartimentées et sans liens. Ces éléments, à première vue distincts, sont complémentaires en fin de compte. Il est très probable que le prêt à la grosse aventure pour certains fonctionnait comme une couverture des prêts concédés pour l'acquisition des piastres. Avec les capitaux avancés par les prêteurs, la Compagnie se procurait la précieuse cargaison à l'aller, ce qui lui permettait de faire commerce en Extrême-Orient. De leur côté, les prêteurs récupéraient leurs capitaux majorés des intérêts du change monétaire, et bien au-delà, lorsque les contrats de bomerie garantissaient en outre ces prêts une seconde fois, avec la forte augmentation des pourcentages propres aux prêts à la grosse aventure. Quant aux souscriptions des mêmes personnes, il n'est absolument pas exclu que la Compagnie concédait aux prêteurs également une bonne part d'actions en guise de garantie. Nous en avons la certitude dans certains cas. Malheureusement les lacunes dans les comptes ne nous autorisent pas à suivre l'osmose des capitaux dans l'un ou l'autre sens. Un fait est certain; à l'intérieur de la Compagnie, on constate des mouvements d'argent, où chaque risque est ingénieusement minimisé par un système en circuit fermé. De plus les circuits d'argent débordent du cadre de la Compagnie et s'intègrent dans le négoce international de l'époque. S'il n'y a pas prolongement de la Compagnie d'Ostende au sens strict, on a du moins renoué les relations antérieures, tombées en léthargie après la fin de celle-ci. La question qui reste sans réponse, c'est l'ampleur de ces transactions en regard de la totalité des échanges financiers de la Compagnie suédoise.

6. LE MATÉRIEL ET LES HOMMES

Nous venons d'étudier les relations financières entre les Compagnies ostendaise et suédoise. Les liens, quoique indirects, existaient. Nous avons pu déceler une certaine continuité. Qu'en est-il dans le domaine des traditions? Y a-t-il eu un échange ou une reprise de matériel? La Compagnie suédoise a-t-elle aussi engagé un contingent ostendais réduit au chômage, par la suppression de la Compagnie autrichienne?

Ces questions s'imposent, parce que la littérature historique à ce sujet y a déjà répondu par l'affirmative. Mais tout vraisem-

blable que cela paraisse, en a-t-il vraiment été ainsi?

a) Les traditions

En ce qui concerne les routes maritimes empruntées par la Compagnie suédoise, la construction de ses navires, le système de son négoce, nous avons démontré dans notre étude générale ainsi que dans des contributions plus restreintes, le caractère particulier de cette Compagnie, sans pourtant prôner cette société comme le nec plus ultra, innovatrice en tous genres (42). Si à plusieurs reprises on peut s'étonner des performances réalisées par les Suédois nouveaux venus dans le commerce de l'Extrême-Orient — citons la durée des voyages, le tonnage des vaisseaux, l'alimentation en mer, l'accès garanti aux hommes de science à bord, l'absence de colonisation — en ce qui concerne le cadre global, la Compagnie suédoise s'intègre assez élégamment dans les traditions des grandes Compagnies. Il n'y a pas lieu de croire à un héritage ostendais sur ce plan, puisque la Compagnie d'Ostende elle-même n'était ni plus ni moins que l'una e multis. Mais c'est bien l'exception qui confirme notre thèse; car on ne peut nier que les Suédois firent usage de la loge impériale abandonnée de Banquibazar au Bengale. Ce fait est dû à la présence de l'Ostendais André-Jacques Flanderin dans la Compagnie suédoise. Flanderin servit en tant que subrécargue sur les vaisseaux de la Compagnie. Il accompagna l'expédition du Fredericus R.S. au Bengale de 1740 à 1742. FLANDERIN négoçia avec le gouverneur en place François DE SCHONAMILLE, lui-même d'origine ostendaise. Grâce à ses négociations, les Suédois purent faire commerce dans l'ancien établissement de la Compagnie ostendaise déchue (43). L'importance de cet événement ne doit pas être exagérée outre mesure. A l'époque le gouverneur DE SCHO-NAMILLE avait été abandonné à son sort par la Cour de Vienne. L'homme en question était heureux d'avoir affaire à des Européens. Il ne manqua pas l'occasion pour clamer sa détresse, et il

pria FLANDERIN de faire le récit à Bruxelles de l'état misérable auquel il avait été réduit par les circonstances.

Comme nous l'avons déjà dit, la direction suédoise n'arma que trois navires pour le Bengale; ce qui diminue considérablement le rôle de l'ancienne factorerie ostendaise aux Indes. En outre les résultats financiers fort maigres des expéditions bengalaises expliquent l'arrêt assez brusque des voyages vers cette destination.

Selon H. BENEDIKT, la Compagnie suédoise aurait racheté les vaisseaux ostendais (44). A une exception près, l'affirmation de cet auteur apparaît inexacte. Durant les deux premières concessions (1731-1766), les Suédois se sont procurés deux navires à l'étranger: l'Ulrica Eleonora (1733), anciennement l'Heathcote de l'East India Company, avait été racheté aux Anglais, tandis que le Tre Conor (1736) était effectivement l'Apollo de la Compagnie des Indes d'Ostende. Après un voyage battant pavillon impérial, l'Apollo en fit un autre sous le drapeau prussien (45). En 1735, Johan Friedrich König, commissaire de la Compagnie suédoise, récupéra le navire à Hambourg pour le compte de ses patrons de Gothembourg (46). Tous les autres navires avaient été construits sur des chantiers suédois. Pour les concessions ultérieures nous comptons encore deux acquisitions étrangères. Mais il serait exagéré d'établir un rapport entre le matériel naviguant pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle et celui de l'épopée ostendaise. La reprise de matériel de cette Compagnie par les Suédois est donc fortement limitée. Le Tre Cronor est d'ailleurs parmi les navires du plus faible tonnage armés par la Compagnie nordique et il ne fit pas plus d'un voyage en Chine pour son compte (47).

b) Les équipages

Cela vaut la peine de s'attarder un peu plus longuement sur la présence de sujets des Pays-Bas autrichiens dans la Compagnie des Indes orientales de Suède.

Parmi le personnel naviguant, nous avons retenu le nom des capitaines de Clerk, Brunet, Carpentier, Pieter Dens et Pieter Bedet, tous des vétérans de la Compagnie ostendaise. Au service des Suédois, ils naviguèrent tous en qualité de capitaine en second. Cette fonction était adjointe à celle du commandant de

bord. Il était dans le dessein de la direction de pallier le manque d'expérience de ses compatriotes, en leur adjoignant dans les échelons supérieurs des gens de mer expérimentés. Comme la Suède ne s'était aventurée que de façon très éphémère dans les voyages au long cours, il est évident qu'on dut faire appel à des étrangers. A quatre exceptions près, tous les capitaines adjoints étaient de nationalité étrangère. A ce niveau, on ne peut nier le rôle important joué par les Flamands ou « Ostendais » au sein de la Compagnie scandinave. Leur apport se situe bien sûr dans le domaine de la navigation. CARPENTIER fit trois voyages au service des Suédois, BRUNET en fit deux et les trois autres n'en firent qu'un seul chacun.

En dehors des capitaines adjoints, il n'y eut probablement pas d'autres ressortissants des Pays-Bas autrichiens au service des Suédois. En soi il s'agit d'un phénomène intéressant, dont le caractère qualitatif l'emporte sur le nombre; il contredit néanmoins l'affirmation de CALEMBERG, selon qui les armateurs suédois auraient recruté leurs meilleurs officiers et marins dans nos régions côtières.

Il faut quand même citer aussi la présence de Flamands et de Brabançons parmi les subrécargues et leurs assistants. Au fond, les subrécargues ne doivent pas être comptés comme membres des équipages proprement dits, puisqu'ils étaient les hommes d'affaires naviguant pour la Compagnie. Parmi ceux-ci, on remarque la présence d'André-Jacques Flanderin, d'Ostende, de Michel Verbeke et de Daniel Vigneaulx. Flanderin navigua trois fois en tant que second-subrécargue; Verbeke fit un voyage comme cinquième-subrécargue et un autre voyage comme troisième, tandis que Vigneaulx voyagea une fois comme troisième-subrécargue et trois fois comme second. Parmi les assistants des subrécargues nous notons: Jean-Louis Caters, de Tournai, Antoine Durbuteau, de Bruges (ou de Louvain) et un certain J. de Proli, d'Anvers. Chacun d'entre eux fit un seul voyage.

FLANDERIN et VIGNEAULX avaient tous les deux navigué dans la Compagnie des Indes d'Ostende. Ils avaient été enrôlés comme « écrivains » de bord. Il paraît utile d'établir les liens qui unissaient les individus: VIGNEAULX était un neveu du gouverneur ostendais au Bengale, DE SCHONAMILLE, qui à son tour était

apparenté avec Flanderin. Verbeke était un neveu de Flanderin (48).

On ne pourrait comprendre exactement cette présence étrangère sans donner plus de précisions au sujet de la fonction du subrécargue. Ils étaient les représentants directs de la direction de la Compagnie, aussi bien à bord qu'à l'étranger, chargés principalement du commerce proprement dit de la Compagnie; ils étaient nommés pour s'occuper de la cargaison — de là l'origine de leur titre — et devaient veiller à toute activité commerciale, qu'il s'agisse de la vente de la cargaison à l'aller, de se procurer les piastres d'argent espagnoles ou de composer, en Extrême-Orient, le chargement du retour. Bref, ce sont eux qui négociaient, et qui faisaient le commerce! Par dessus le marché, on leur avait conféré une certaine codirection dans d'autres domaines, touchant notamment à la navigation. Leurs avis étaient décisifs. Ceci dit, cette participation « belge », encore une fois quantitativement faible, implique quand même un aspect qualitatif non négligeable. Mais en fait, il ne faudrait pas gonfler outre mesure cette présence « belge » et la considérer comme dominante; car les Anglais et les Ecossais, également représentés dans la Compagnie suédoise, étaient plus nombreux que les Flamands et les Brabançons. En effet, sur les trente subrécargues en premier engagés pendant les première et seconde concessions, on compte treize Anglo-saxons qui occupèrent vingt-quatre fois le poste de subrécargue en chef, et ce sur un total de soixante et un postes de subrécargue en chef. Il va sans dire que plus d'un sujet britannique fit plusieurs traversées au service des Suédois. En tout, trente sujets britanniques occupèrent le poste de cinquièmesubrécargue, alors que quatre autres avaient été engagés comme assistants (49).

En comparaison avec les sujets des Pays-Bas autrichiens, cet exemple ramène les chiffres à leur juste proportion. Notons encore que certains sujets britanniques avaient également servi dans la Compagnie ostendaise, mais d'autres n'avaient eu aucun contact avec celle-ci. Il est vrai que quelques subrécargues anglais passèrent du service ostendais au suédois. C'est le cas pour Charles Morford, qui s'embarqua deux fois comme assistant et deux fois comme troisième-subrécargue pour le compte de la Compa-

gnie d'Ostende. Pour la Suède, Morford fit un voyage comme troisième subrécargue, et deux autres voyages tantôt comme second et tantôt comme premier-subrécargue. Gerard Barry avait été une fois troisième, une fois second et une fois subrécargue en chef au service des Suédois; auparavant, il avait été engagé comme « écrivain » et assistant en second pour le compte des Ostendais (50).

Ce qui n'a pas peu contribué à faire passer la Compagnie de Suède pour une prolongation de celle d'Ostende, non seulement du point de vue historique, mais aussi et surtout sous l'angle de la concurrence faite aux Anglais à l'époque, c'est la présence en Suède de l'Ecossais Colin CAMPBELL. D'abord au service de l'« East India Company », puis actionnaire de la Compagnie d'Ostende et en même temps subrécargue, il devint enfin cofondateur et un des premiers directeurs de la Compagnie des Indes orientales de Suède. De surcroît, le monarque suédois le délégua comme ministre plénipotentiaire en Extrême-Orient. Mais jamais CAMPBELL ne s'est manifesté en Suède comme agent officiel de la Compagnie d'Ostende disparue, ce que les Anglais surtout ont tenté de faire, dans le but d'écraser la nouvelle Compagnie nordique. Campbell s'est d'ailleurs retiré de la Compagnie ostendaise avant que celle-ci fut déchue de son droit de navigation et de commerce avec les Indes. La présence de CAMPBELL en Suède doit être inscrite dans un cadre d'affaires strictement personnelles.

D'aucuns ont prétendu que Hendrik König, le commerçant à qui le Souverain suédois conféra les privilèges pour le commerce avec les Indes, eut été flamand; c'est un fait complètement erroné (51).

Enfin, on pourrait noter en passant que Godefroid DE LA MER-VEILLE, jadis capitaine des armements privés précédant l'installation officielle de la Compagnie d'Ostende, avait été impliqué dans une proposition introduite à la Diète par le secrétaire d'Etat D.N. VON HÖPKEN, pour l'obtention d'une concession pour le commerce avec les Indes (52). Des privilèges lui furent octroyés, mais ils n'aboutirent jamais à un commerce maritime!

7. CONCLUSION

Nous avons abordé toutes les formes de la participation « belge » dans la Compagnie des Indes orientales de Suède. Chaque fois, nous avons essayé d'établir les rapports existant entre la Compagnie suédoise et la Compagnie ostendaise. En ce qui concerne les traditions, nous ne nous sommes pas attardés à entrer dans les détails dans cette courte analyse. Grâce aux résultats de notre étude générale, nous sommes en mesure d'affirmer que sur ce plan, il n'y a pratiquement pas eu de contrefaçon. Le système suédois s'insère sans difficulté dans le cadre global des Compagnies des Indes, telles qu'elles existaient chez toute puissance maritime de l'époque. Sur le plan matériel, il n'y a pas d'équivoque; l'entreprise suédoise était bel et bien une Compagnie neuve. La reprise de matériel est quasi nulle. Quant à la reprise de personnel naviguant, elle est minime mais de qualité. Si l'embauche d'étrangers révèle sans doute une méthode d'enrôlement bien consciente, ayant pour but de combler les lacunes en matière d'expérience maritime et commerciale, jamais il n'a été question d'une embauche massive. Dans le cadre suédois de relance économique d'après-guerre, il ne pouvait être question de la mise au travail d'une population de marins immigrés. La Diète n'aurait jamais accepté que soit créée une Compagnie nationale, qui laissait à l'écart ses compatriotes désœuvrés. Cela aurait été en opposition à toute politique de l'emploi, ardemment défendue à cette époque par les Etats. Il en va de même pour ce qui concerne les marchands navigants. Cela aurait bloqué toute perspective de placement et d'intérêt marchand pour la noblesse de quai [skeppsbroadeln], avide de se faire valoir de plus en plus. En effet, cette noblesse du négoce, installée principalement dans la capitale, mais surtout secondée par celle de la métropole, s'était attaquée avec acharnement à la relève économique du pays. Le coup-de-main étranger était bienvenu et servit comme instrument pour accélerer la réussite.

Le lien principal entre les deux Compagnies étudiées, réside néanmoins dans la participation financière. Pour les années 1731 à 1766, l'investissement ne peut être estimé. Pour la période de 1766 à 1786 — celle de la troisième concession — nous avons calculé la participation des actionnaires des Pays-Bas autrichiens: elle était de l'ordre de 1 492 600 dollars, soit de 26,2 %. Ce montant implique des réserves; car une analyse plus détaillée des souscriptions, qui tiendrait compte des retraits fréquents de capitaux, réduirait considérablement ce chiffre. Les limites de cette étude ne nous permettent pas de nous engager dans une discussion approfondie à ce sujet. Mais si nous retenons un instant cet investissement de 1 492 600 dollars, il n'est pas impossible que le chiffre de 1 600 000 florins avancé par CALEMBERG en 1739 ne soit exagéré. Comme nous l'avons déjà répété à maintes reprises, le fait n'est pas confirmé par les sources. Par contre, il est prouvé que la disparition de la Compagnie d'Ostende, provoquant l'immobilisation de ses fonds, a causé la fuite de capitaux flamands et brabançons, vers la Suède entre autres. La création de la Compagnie nordique suscita l'intérêt de détenteurs de capitaux sans emploi, nous en avons cité des exemples. Vu sous cet angle, les financiers étrangers considéraient la Compagnie suédoise comme un instrument propice au rendement de leurs capitaux.

Mais si nous abordons l'aspect financier, il serait plus équitable de parler de liens entre les Pays-Bas autrichiens et la Compagnie des Indes orientales de Suède, plutôt que de liens entre les deux Compagnies. Ou encore plus exactement de liens entre milieux marchands. Car, s'il est vrai qu'il y eut des transfuges d'une Compagnie à l'autre, n'oublions pas l'apport anglais. Nous ne voulons passer sous silence le nombre d'Anglais qui, avant de se mettre au service des Suédois, avaient effectivement joué un rôle au sein de la Compagnie d'Ostende. Mais justement ce phénomène de l'apport étranger à la Compagnie d'Ostende ellemême explique un circuit de capitaux, que certains historiens ont sans doute, à juste titre, qualifié d'apatrides. Accordons-nous à v voir l'éveil ou l'embryon d'un négoce faisant abstraction des frontières nationales. De plus, ce négoce se caractérisait par des aspects multiples. Par exemple les subrécargues étaient très souvent engagés sous différentes formes; ils étaient en service dans la Compagnie et fréquemment souscripteurs. En outre, il n'était pas rare qu'ils interviennent en tant que médiateurs et courtiers officieux entre les marchands de différentes nations européennes. Voilà, en résumé, la signification essentielle des Compagnies des

Indes, stimulatrices d'un commerce à l'échelle mondiale. Voilà aussi l'importance essentielle des Compagnies de moindre taille, telle la suédoise. Elles permettaient le regroupement d'intérêts et d'hommes d'affaires dispersés ou exclus par la rigidité d'une Compagnie par trop étatique (comme en France), par le monopole détenu par des lobbies exclusifs (comme en Angleterre), ou même pour des motifs de politique internationale (le cas ostendais).

Bref, notre étude a mis en lumière l'existence de relations économiques importantes entre les Pays-Bas autrichiens et la Suède au XVIII° siècle. Cette activité commerciale semble avoir été plus intensive qu'aux siècles précédents, plus que ne le supposait K.-G. HILDEBRAND. Et nous serions incomplet, si nous omettions de citer en passant le vif intérêt porté par les sujets des Pays-Bas mériodionaux aux ventes publiques des cargaisons chinoises et indiennes à Gothembourg, et le commerce qui s'ensuivit (53).

Sans doute s'agit-il d'une évolution vers la formation d'un capitalisme commercial. Reste à voir si les profits retirés d'une activité commerciale furent réintégrés dans une autre. L'exemple des rapports entre les deux Compagnies étudiées semblent le prouver.

Aussi importante qu'elle soit, la participation «belge» aux affaires suédoises doit être considérée toute proportion gardée. Il serait erroné de confondre les deux Compagnies, comme on l'a souvent fait dans le passé. La Compagnie suédoise des Indes orientales n'est ni un succédané de la Compagnie impériale et royale des Indes orientales établie à Ostende, ni une prolongation de celle-ci. Dans notre étude générale sur l'entreprise suédoise nous avons formellement porté un démenti à cette idée fixe. Même si cette étude pouvait donner l'impression contraire, c'est parce que nous nous sommes limités à mettre en relief les liens entre les deux sociétés. N'oublions d'ailleurs pas que la part étrangère dans la Compagnie suédoise n'a jamais été majoritaire. A ce propos, nous nous rallions très volontiers à ce polémiste suédois contemporain, qui s'insurgeait avec véhémence contre les «Ignorants & Esprits malins [qui] voudroient donc insinuer, que [la Compagnie suédoise] sera toujours la Compagnie d'Ostende sous un autre nom (54) ».

NOTES

* Nous tenons à remercier très sincèrement le professeur André LEDERER, pour avoir introduit notre étude historique auprès de la Commission d'histoire de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, lors de sa réunion du 10 mai 1978. Nous lui exprimons notre vive reconnaissance pour les précieuses remarques et rectifications. Nous remercions également mademoiselle Françoise Vervondel, assistante à la Vrije Universiteit Brussel, et M. Pierre HANNICK, conservateur adjoint aux Archives de l'Etat à Arlon, pour l'amabilité avec laquelle ils ont parcouru minutieusement notre manuscrit.

Abbréviations utilisées:

NBW Nationaal Biografisch Woordenboek (Koninklijke Vlaamse Academie van België voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten), Bruxelles, 1964. SMK Svenska Män och Kvinnor, 8 vol., Stockholm, 1942-1955.

Archives:

Belgique:

PAA Archives du Musée Plantin à Anvers

RUG. FHH. Université de l'Etat à Gand. Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque. Fonds Hye-Hoys

SAA, GIC. Archives Municipales à Anvers. Fonds de la Compagnie des Indes Suède:

GUB. SOKA. Göteborgs Universitetsbibliotek. Svenska Ostindiska Kompani (Bibliothèque de l'Université de Gothembourg. Compagnie suédoise des Indes orientales)

LAG. ÖIJ. Göteborgs Landsarkivet. Öijareds säteris arkiv (Archives provinciales de Gothembourg, Archives du domaine d'Öijared)

LAG. ÖST. Göteborgs Landsarkivet. Östadsarkivet

(Archives provinciales de Gothembourg. Archives d'Östad) RAS. H. & S. Riksarkivet i Stockholm. Kammararkivet Handel & Sjöfart

(Archives de l'Etat à Stockholm, Archives du Trésor Commerce & Navigation)

RAS. KKH. Riksarkivet i Stockholm. Kommerskollegium Huvudarkivet (Archives de l'Etat à Stockholm. Archives principales du Collège du Commerce)

UUB. Universitetsbibliotek i Uppsala (Bibliothèque de l'Université d'Upsal)

(1) K.-G. HILDEBRAND: Economic relations between Belgium and Sweden through six hundred years (In: Een Zweedse week, 1964, p. 45. Werken uitgegeven door het Rectoraat van de Rijksuniversiteit te Gent, n° 12, Gand, 1964).

(2) E.-F. HECKSCHER: Sveriges framgångsrikaste Handelsföretag. Ostindiska

Kompaniet (In: Historieuppfatning, materialistik och annan, Stockholm, 1944,

p. 210-211)

(3) L. MICHIELSEN: Het Kapitalisme te Antwerpen in de 17de en 18de eeuwen (In: Nederlandsche Historiebladen, II, 1939, p. 256 & 260). (Voyez aussi sa thèse de doctorat portant le même titre: Archives Municipales à Anvers).

(4) H. COPPEJANS-DESMEDT: Bijdrage tot de Studie van de Gegoede Burgerij te Gent in de 18de eeuw. De vorming van een nieuwe sociaal-economische Stand ten tijde van Maria-Theresia (Verhandelingen van de Koninklijke Vlaamse Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België. Klasse der Letteren, jg. XIV, n° XVII, Bruxelles, 1952, p. 142-143).

(5) Cité par L. Mertens: La Compagnie d'Ostende (In: Bulletin de la

Société Royale de Géographie d'Anvers, VI, 1881, p. 386).

(6) L. BONNASSIEUX: Les Grandes Compagnies de Commerce. Etude pour servir à l'histoire de la colonisation (Paris, 1892) (reprint: New York, 1969, p. 472). — H. BENEDIKT: Als Belgien österreichisch war (Vienne-Münich, 1965, p. 53). « Die Kompanie [von Ostende] überliess ihre Schiffe der 1731 von Josias van Asperen und dem Schweden Heinrich König gegründeten schwedischen Gesellschaft, welche Indien- und China-fahrer in Gotenburg auslaufen liess ». Ce qui est

complètement faux!

M. DEVEZE: L'Europe et le Monde à la fin du XVIIIe siècle (Coll. L'Evolution de l'Humanité, XXVII, Paris, 1970, p. 132). «La compagnie suédoise, dont le privilège a été renouvelé en 1746 pour vingt ans, se nationalise [!] vers 1750, avec la collaboration de négociants de Göteborg et de Stockholm ». — E.J. BAELS: De Generale Keizerlijke en Koninklijke Indische Compagnie gevestigd in de Oostenrijkse Nederlanden genaamd de Oostendse Compagnie (Ostende, 1972, p. 156). « Om het kapitaal [van de Oostendse Compagnie] nog te laten renderen werd een groot gedeelte geïnvesteerd in de Zweedse Compagnie, die Koning Fredrik I op 14 juni 1731 had gesticht. De schepen vertrokken uit Göteborg en dank zij sterke financiële hulp van de Oostendse Compagnie en met behulp van veel uitgeweken Oostendse matrozen [?] kwam die Compagnie snel tot bloei ». H.S.K. KENT: War and Trade in Northern Seas. Anglo-Scandinavian economic relations in the mid-eighteenth century (Cambridge Studies in Economic History, Cambridge, 1973, p. 117-120) s'exprime avec plus de nuance.

(7) L. DERMIGNY: L'Organisation et le Rôle des Compagnies (In: Sociétés et Compagnies de Commerce en Orient et dans l'Océan Indien, Actes du Huitième Colloque International d'Histoire Maritime. Beyrouth 5-10 septembre 1966, Ed it. M. Mollat) (Bibliothèque Générale de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, VI°

Section, Paris, 1970, p. 448).

(8) Het Eerste en Tweede Octrooi van de Zweedse Oost-Indische Compagnie (1731-1766). Een bijdrage tot de maritieme, economische en sociale geschiedenis van Noordwest-Europa in zijn betrekkingen met het Verre Oosten (Vrije Universiteit Brussel, 1975). Thèse de doctorat, dont une publication en version anglaise, prévue pour 1979, sera éditée par la maison Desmet-Huysman s.p.r.l. à Courtrai. Nos recherches actuelles s'étendent sur la troisième concession de la-dite compagnie suédoise, notamment la période de 1766 à 1786.

 (9) E.-F. HECKSCHER: Op. cit., p. 222.
 (10) J. SAVARY DES BRUSLONS: Dictionnaire universel de commerce, d'histoire naturelle et des arts et métiers (Edit. Ch. & Ant. Phillibert. A Copenhague, MDCCLIX-MDCCLXV, p. 1 672-1 673).

(11) R.A.S. H. & S. 52. Lettre d'un Suedois a un amy ...

(12) Cela apparaît clairement des instructions aux subrécargues. H. CORDIER: Les débuts de la Compagnie royale de Suède en Extrême-Orient au XVIIIe siècle (Recueil de textes et traductions publiés par l'Ecole des Langues Orientales, Paris, 1889, p. 28 et sq.).

RUG. FHH. Ms. 2093. Correspondance de A.-J. FLANDERIN.

UUB. L 185. Braads samling af handlingar rörande Svenska handeln till Ostindien. (13) A l'exception des Portugais, qui possédaient une colonie à Macao. M. DEVEZE: Op. cit., p. 112-113.

(14) C. DE LANNOY: Histoire de l'Expansion coloniale des peuples Européens.

Suède (Bruxelles, 1921, p. 57).

(15) Voyez nos contributions: Drie reizen van de Zweedse Oost-Indiëvaarder « Fredericus Rex Sueciae » (In: Mededelingen van de Marine Academie, XXII, 1971-1972, p. 77-100 et: The Maritime Routes of the Swedish East India Company during its first and second charter (1731-1766) (In: The Scandinavian Economic History Review XXVI, 1978, p. 36-65.

(16) La part de l'argent espagnol dans la balance des paiements avec la Chine varie d'une compagnie à l'autre. Dans la Compagnie française des Indes le taux en argent varie de 76 à 87 %; dans l'East Îndia Company il s'élève à 90 % pendant la première moitié du dix-huitième siècle, mais on note une recrudescence de 25 % - soit 65 % - pour les années 1775 à 1795. Chez les Hollandais le taux balance entre les 30 et 40 %, tandis que les Ostendais exportaient pour 98,5 % en argent.

L. DERMIGNY: La Chine et l'Occident. Le Commerce à Canton au XVIIIe siècle

(Paris, 1964, II, p. 686-688).

K. DEGRYSE: De Oostendse Chinahandel (In: Revue belge de philologie et d'histoi-

re, LII, 1974, p. 315).

(17) P. CHAUNU: Séville, pôle de croissance? (XV, XVI, XVII, XVIIIe siècles). Notes pour une recherche (In: Bibliotheca della Rivista « Economia e Storia », XI, 1964, p. 276).

(18) LAG. ÖST. A 152, 55, ff° 92, 137, 139 & 142.

(19) LAG. ÖST. A 152, 51 - 3. Subskriptionssumma i de förolyckade skeppen « Drottningen av Sverige » och « Stockholm » 1745.

(20) SAA, GIC, 5911. Zaak J.P. Dhenssens, administrateur der Zweedsche

acties te Gothemburg/de geïnteresseerden in de voormalige Cie.

- (21) LAG. ÖST. A 152-56, fo 96 en donne un exemple, « Urbano Arnold to Subscriptions 11 d.smt. 5064,8 ... an action in the Gothenburg & Riddarhouse in his own name »
- (22) LAG, ÖST, A 152-55, fo 3. Gustave Cahman souscrit pour le compte de Jacob Bornander, de Peter Jernstedt, de Niels Swahnhals et de David SVAHN, et enfin pour son propre compte.

(23) C. KONINCKX: Andreas Jacobus Flanderin. Een achttiende-eeuwse middel-

grote koopman (In: Bijdragen tot de Geschiedenis, LVI, 1973, p. 257-258).

(24) R.G. Modee: Utdrag utur alle ... publique handlingar ... (I - XV) (Stockholm, 1742-1829, p. 2 323, § 3) à l'opposé de la situation dans la Compagnie des Indes ostendaise, où tout étranger était exclu de la souscription pendant les premiers mois de l'ouverture de celle-ci.

(25) PAA. Recueil de Lettres: 556, 630, 1214-1215/6, 10 & 13.

Voyez aussi H. COPPEJANS-DESMEDT: Op. cit., p. 143.

(26) GUB. SOKA. H 22: 1. Aktieägereregister för 3. oktrojen.

(27) E.a. SAA. GIC. 5647. S nº 5. Liste des intéressés qui ont voix dans l'assemblée générale. 1723-1736 et 5437 à 5486.

(28) C. Koninckx: Andreas Jacobus..., op. cit., p. 273-274.
(29) R.G. Modee: Op. cit., p. 2 333, § 21.
LAG. Ölj. A 406. F III 1-8. Kongl. Maj: ts nådiga-Bref som af Officianterne och Besättningarne på Ost-Indiska Compagniets Fartyg kunna utgifwas. Gifwen Stockholm i Råd-Cammaren den 27 Augusti 1753 (imprimé).

(30) PAA. Recueil de Lettres. 1214 - 1215/5.

(31) LAG. ÖST. A 152 - 56, fo 131.

LAG. ÖIJ. A 406 - F III - 2.

(32) PAA. Recueil de Lettres. 1214 - 1215/5.

(33) LAG, ÖIJ, A 406, Gvb 1, Journal & Hufwudbook uppå mina privata Affairer under resan till China med Skt. Hoppet. Å 1752.

(34) LAG. ÖIJ. A 406. F III - 2. GUB, SOKA, H 22:1 [1198] 4/3/1752.

(35) LAG. ÖST. A 152 - 51/3; 55 & 56. (36) LAG. ÖST. A 152 - 56, ff° 66 - 69.

(37) Ibidem, fo 136. 307.138,14, 1,3 dollars suédois. « For the cost of ducats 82.456 1/3 that she [= de Proli] remitted him [= Thomas Rima à Cadix] at our desire to invest in Mexico dollars to be in readyness for shipping in the Stockholm & Queen on their Arriveaal at Cadix being according to a specific acco: t received from her. »

Il s'agit du « gulden Vlaams wisselgeld », la monnaie de compte pour le change, à l'opposé du florin courant employé pour les transactions de marchandises.

1 Ł VI. = 6 florins banco = 7 florins courant.

(38) LAG. ÖST. A 152 - 51/3, donne une courte liste de financiers prêteurs, par l'entremise de James Gough & Cie à Cadix pour le Drottning af Swerige et le Stockholm.

Pedro Nicols, de Vos	4,469,27
Jan Van Eersell	4.469,27
Norbt. Louis de Wael	7.224,—
Joan Kramp	5.293,1 1/3
Wm. Pelgrom	2.913,8
Carlos Maelcamp	10.429,21
Anth. M. Gasparoli	24.584,5 2/3
Bern. Rottiers	45.150,—

104.533,26

(39) LAG, ÖST, A 152 - 56, fo 180.

(40) LAG. ÖIJ. A 406 F III 1 - 1. Utdrag ur Christian Thams « levnadslopp » 1720-1763.

LAG. ÖST. A 152 - 55, fo 186 et sq.

(41) SAA, OIC, Nº 5647, S nº 5. Liste des intéressés qui ont voix dans

l'assemblée générale ...

J. EVERAERT: De Franse Slavenhandel (1763-1793). Organisatie, conjunctuur en sociaal milieu van de driehoekshandel (Koninklijke Academie van België. Klasse der Letteren. Prijsvragen, 1974, p. 407, 409 & 410).

L. MICHIELSEN: Het Einde van de Oostendse Compagnie (In: Bijdragen tot de

Geschiedenis, XXVIII, 1937, p. 132).
(42) Voyez notes (8), (15) et C. Koninckx: Het Scheepstype in de Zweedse Oost-Indische Compagnie tijdens het eerste en tweede octrooi (1731-1766) (In: Mededelingen van de Marine Academie, XXIII, 1973-1974-1975, p. 63-94).

(43) C. Koninckx: Flanderin Andreas Jacobus (In: NBW, V, 1972, p. 339).

(44) H. BENEDIKT: Op. cit., p. 53. (45) L. DERMIGNY: Op. cit., I, p. 177.(46) RAS. KKH. le 7 décembre 1735.

(47) C. KONINCKX: Het Scheepstype..., op. cit., p. 64.

(48) Maria Francisca DE SCHONAMILLE était la marraine de Jean-Baptiste FLANDERIN, le frère de notre André-Jacques. C. Koninckx: Andreas Jacobus..., op. cir., p. 246 & NBW, V, p. 337. RUG. FHH. Ms. 1998. Brief van Flanderin aan Gerard Pauw. Gottenburg 13/24

9bre 1742. Ms. 1999, fo 46 vo.

(49) RAS. KKH. Liste des Sujets [Idem. RUG. FHH. Ms. 2093].

LAG. ÖIJ. A 406 F III 1 - 1.

GUB. SOKA. H 22. Förteckning över kompaniets skepp under 1. och 2. oktrojerna. Comparez avec la Compagnie d'Ostende. K. Degryse, op. cit., p. 307. « De Oostendse supercargo's waren hoofdzakelijk Engelsen. Van de 52 teruggevonden belangrijke functies werden er 27 uitgeoefend door Engelsen, 2 door Ieren, 19 door Zuidnederlanders en 4 door Noordnederlanders. Op een totaal van 20 expedities namen die Engelsen en Ieren zelfs 16 maal de functie van eerste supercargo waar... ».

(50) L'Anglais Charles PIKE avait voyagé trois fois comme subrécargue dans la Compagnie d'Ostende. Il devint même directeur de la Compagnie suédoise. E. OLAN: Ostindisk Compagniets Saga. Historien om Sveriges märkligaste handels-

företag (Gothembourg, 1923, p. 99).

(51) R. PICARD, J.-P. KERNEIS & Y. BRUNEAU: Les Compagnies des Indes. Route de la Porcelaine (Bibliothèque Historique). S.l., 1966, p. 141. Au contraire, König était courtier à Stockholm, où il s'occupait d'import et d'export. Son père toute fois était originaire du duché de Brême, mais lui-même avait toujours été domicilié dans la capitale suédoise (SMK, IV, 1948, p. 391).

(52) E. EKEGÄRD: Studier i Svensk Handelspolitik under den tidigare Frihets-

tiden (Uppsala, 1924, p. 211 et sq.).

(53) Bornons-nous en à énumérer quelques noms: N. AMELOT, J.-F. VAN BEERLERE, N. BRANDT, DEMOOR, D'HOOGHE fils, LECLER, VAN DUYN, les veuves VERMEEREN, N. DELVINGNE, A.-J. FLANDERIN, H. COPPEJANS-DESMEDT: Op. cit., p. 142. C. Koninckx: Andreas Jacobus..., op. cit., p. 251-256.

(54) RAS. H. & S. 52. Lettre d'un Suedois...

Zitting van 20 juni 1978

De H. J. Jacobs, directeur van de Klasse voor 1978, zit de vergadering voor.

Zijn bovendien aanwezig: De HH. E. Coppieters, A. Duchesne, A. Durieux, M. Luwel, A. Maesen, A. Rubbens, J. Sohier, leden; E.P. A. De Rop, Mw A. Dorsinfang-Smets, de H. E. Stols, geassocieerden, alsook de HH. F. Evens, vaste secretaris en P. Staner, ere-vaste secretaris.

Nam eveneens aan de vergadering deel: De H. A. Lederer, van de Klasse voor Technische Wetenschappen.

Afwezig en verontschuldigd: De HH. A. Baptist, E. Bourgeois, A. Burssens, N. De Cleene, E.P. J. Denis, de HH. J.-P. Harroy, G. Malengreau, J. Pauwels, R. Rezsohazy, P. Salmon, J. Stengers, E.P. M. Storme, de HH. J. Vanderlinden, E. Van der Straeten, E. Vandewoude.

« Autour et alentour de la Constitution zaïroise du 15 février 1978 »

De H. A. Rubbens legt aan de Klasse een studie voor van de H. J. Vanderlinden, afwezig en verontschuldigd, getiteld als hier-

Hij beantwoordt de vragen die hem gesteld worden door de HH. A. Durieux, J. Jacobs en J. Sohier.

De Klasse beslist deze studie, na herwerking van de tekst, te publiceren in de Mededelingen der zittingen (blz. 334).

« Témoignages pour la dialectologie Mongo »

De H. J. Jacobs legt aan de Klasse een studie voor van E.P. G. Hulstaert, correspondent van de Academie te Mbandaka (Zaïre), getiteld als hierboven.

Hij beantwoordt de vragen die hem gesteld worden door E.P.

A. De Rop en de H. A. Rubbens.

De Klasse beslist dit werk te publiceren in de Mededelingen der zittingen (blz. 357).

Séance du 20 juin 1978

M. J. Jacobs, directeur de la Classe pour 1978, préside la séance. Sont en outre présents: MM. E. Coppieters, A. Duchesne, A. Durieux, M. Luwel, A. Maesen, A. Rubbens, J. Sohier, membres; le R.P. A. De Rop, Mme A. Dorsinfang-Smets, Mr. E. Stols, associés; ainsi que MM. F. Evens, secrétaire perpétuel et P. Staner, secrétaire perpétuel honoraire.

Assistait également à la séance: M. A. Lederer de la Classe

des Sciences techniques.

Absents et excusés: MM. A. Baptist, E. Bourgeois, A. Burssens, N. De Cleene, le R.P. J. Denis, J.-P. Harroy, G. Malengreau, J. Pauwels, P. Rezsohazy, P. Salmon, J. Stengers, le R.P. M. Storme, MM. J. Vanderlinden, E. Van der Straeten, E. Vandewoude.

Autour et alentour la Constitution zaïroise du 15 février 1978

M. A. Rubbens présente à la Classe une étude de M. J. Vanderlinden, absent et excusé, intitulée comme ci-dessus.

Il répond aux questions que lui posent MM. A. Durieux, J. Jacobs et J. Sohier.

La Classe décide la publication de cette étude, après remaniement du texte, dans le *Bulletin des séances* (p. 334).

Témoignages pour la dialectologie Mongo

M. J. Jacobs présente à la Classe une étude du R.P. G. Hulstaert, correspondant de l'Académie à Mbandaka (Zaïre), intitulée comme ci-dessus.

Il répond aux questions que lui posent le R.P. A. De Rop et M. A. Rubbens.

La Classe décide l'impression de ce travail dans le Bulletin des séances (p. 357).

« Ezourvedam : A French Veda of the Eighteenth Century »

Mw A. Dorsinfang-Smets legt aan de Klasse een werk voor van de H. L. Rocher, correspondent van de Academie in de Verenigde Staten, getiteld als hierboven (blz. 373).

Zij beantwoordt de vragen die haar gesteld worden door de

HH. A. Rubbens en P. Staner.

De Klasse beslist dit werk te publiceren in de Verhandelingenreeks in-8°.

Jaarlijkse wedstrijd 1980

De Klasse stelt als volgt de tekst vast van de eerste vraag van de jaarlijkse wedstrijd 1980:

Gevraagd wordt een studie over het corruptieverschijnsel in openbare en privé aangelegenheden, over de oorsprong van het verschijnsel, over de rol die het speelt op economisch gebied zowel op nationaal als op internationaal vlak, en over zijn weerslag op de overheersingsverhoudingen onder de burgers.

Bibliografisch Overzicht

De Vaste Secretaris deelt het neerleggen mee van de nota's 6 tot 10 van het Bibliografisch Overzicht 1978.

De Klasse beslist ze te publiceren in de Mededelingen der zittingen (blz. 377).

Geheim comité

De ere- en titelvoerende leden, vergaderd in geheim comité, gaan over tot het verkiezen van:

1. De HH. M. d'Hertefelt, S. Plasschaert, J. Ryckmans en L. Van-

den Berghe, als geassocieerden;

2. De HH. F. A. Irele, M. Kane, G. Kouassigan, E. Lihau, V.I. Mudimbe en A. Teixeira da Mota, als correspondent.

De zitting wordt geheven te 17 h 20.

« Ezourvedam: A French Veda of the Eighteenth Century »

Mme A. Dorsinfang-Smets présente à la Classe un travail de M. L. Rocher, correspondant de l'Académie aux Etats-Unis, intitulé comme ci-dessus (p. 373).

Elle répond aux questions que lui posent MM. A. Rubbens et

P. Staner.

La Classe décide la publication de ce travail dans la collection des Mémoires in-8°.

Concours annuel 1980

La Classe arrête comme suit le texte de la première question du concours annuel 1980:

On demande une étude du phénomène de la corruption dans les affaires publiques et privées, des origines du phénomène, de son rôle dans l'économie tant au plan national qu'international, de son incidence sur les relations de domination entre citoyens.

Revue bibliographique

Le Secrétaire perpétuel annonce à la Classe le dépôt des notes 6 à 10 de la Revue bibliographique 1978.

La Classe en décide la publication dans le Bulletin des séances (p. 377).

Comité secret

Les membres honoraires et titulaires, réunis en comité secret, procèdent à l'élection:

- 1. De MM. M. d'Hertefelt, S. Plasschaert, J. Ryckmans et L. Vanden Berghe, en qualité d'associé;
- De MM. F.A. Irele, M. Kane, G. Kouassigan, E. Lihau, V.I. Mudimbe et A. Teixeira da Mota, en qualité de correspondant.

La séance est levée à 17 h 20.

J. Vanderlinden. — A propos de la Constitution zaïroise du 15 février 1978

Au printemps de 1977, la République du Zaïre était secouée par ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui la première guerre du Shaba. Celle-ci se terminait à l'avantage des Zaïrois soutenus sur le terrain par l'Armée marocaine et logistiquement par l'Armée de l'air française; quant à la facture, certains ont cru pouvoir écrire qu'elle avait été réglée par un émirat conservateur, le Koweit en l'occurrence (1) *. L'importance de l'intervention étrangère avait été suffisante pour que les sauveurs ne cachent pas au général Moburu leur souci de voir son régime ressembler davantage à une démocratie, encore qu'il faille bien admettre que le terme est pour le moins susceptible de définitions multi-

ples par decà et par delà de la Méditerranée (2).

Mais les péripéties du conflit au Shaba n'étaient pas les seuls facteurs à agir sur le Président du M.P.R. Le Zaïre se trouve en effet, depuis quelques années déjà, confronté avec une débâcle économique de première grandeur. Qu'il s'agisse des aspects intérieurs de cette crise (chute vertigineuse du pouvoir d'achat particulièrement sensible pour les populations urbaines, écroulement généralisé de la production agricole frappant les milieux ruraux, échec total de la politique de zaïrianisation qui a contribué à la ruine des finances publiques, famines endémiques en nombre d'endroits du pays) ou de ses aspects extérieurs (effondrement du prix du cuivre, endettement du pays dans des proportions alarmantes), le Zaïre, n'en déplaise à son Président, est à genoux et va vers une destruction totale si des mesures énergiques ne sont pas prises. Envisagées dès le début 1976, soit bien avant les événements du Shaba (on parlait déjà alors de la reprise en main du pays par les experts du F.M.I.), ces mesures, qui s'avèrent encore plus impératives deux ans plus tard, constituent la preuve irréfutable de l'échec de la politique économique du général

^{*} Les chiffres entre parenthèses renvoient aux notes in fine.

MOBUTU. Sans doute des instances internationales et certains gouvernements, voire certains groupes privés comme la Société générale de Belgique, sont-ils prêts à aider le Zaïre. Leurs motivations sont diverses mais, bien normalement, pas entièrement désintéressées. Mais bien plus importantes que ces motivations, sont les conditions posées à une intervention: il s'agit très clairement de ce que d'aucuns n'ont pas craint d'appeler une recolonisation. Avec l'inconvénient majeur pour le régime de Kinshasa qu'une intervention de cette nature ajoute la perte de face au désastre économique existant. Dès lors, l'un des avantages de l'élargissement « démocratique » de l'assise du pouvoir est de faire endosser par des élus du pays et donc indirectement par le peuple, la responsabilité des mesures pénibles qui vont devoir être adoptées. Si une pilule doit être avalée, autant qu'elle le soit dans un large consensus national (à tout le moins apparent) plutôt que par l'oligarchie que la Constitution de 1974 consacrait au pouvoir. De même si certains aspects du « mal zaïrois » obligent à porter le fer dans la plaie en nettoyant la fonction publique et la bourgeoisie corrompues qui « se servent plutôt qu'elles ne servent » le pays, mieux vaut que ces mesures qui risquent d'aliéner au régime une fraction de ses appuis politiques, soient endossés par des dirigeants relativement nouveaux et, en principe, représentatifs du pays tout entier. La nouvelle Constitution servirait ainsi de cadre à une « solution de rechange ».

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que dès le 1er juillet 1977 le général MOBUTU ait annoncé les grandes lignes d'une réforme constitutionnelle qui allait mettre exactement sept mois et demi à se matérialiser (3). Cependant, la réforme se traduisit dans les faits avant de s'inscrire dans le texte constitutionnel, puisque des élections eurent lieu en octobre 1977 selon les principes du texte adopté en février 1978 (4). L'exposé des motifs est sans ambiguïté à cet égard lorsqu'il dit:

Tous les changements semblaient s'être opérés quelque peu en marge de la Constitution. La seule motivation était le souci d'efficacité,

Le texte nouveau présente cependant par rapport à celui de 1974 des différences qui dépassent largement le cadre électoral, encore que celui-ci soit celui qui retienne davantage l'attention. Quant à l'écart dans le temps entre la mise en œuvre des réformes et leur consécration dans un texte nouveau, le général MOBUTU l'a justifié en ces termes dans son discours du 25 novembre 1977:

Par ailleurs la nouvelle ligne que j'ai imprimée à notre système politique implique une révision immédiate de notre Constitution. Pour cette révision, j'ai préféré attendre la mise en place de toutes les institutions afin de mieux associer à notre nouvelle action les représentants du grand peuple du Zaïre (5).

Ouant à la procédure d'élaboration de la Constitution, elle débuta par la désignation d'une commission par le Bureau politique en date du 28 décembre 1977. Présidée par le Président en personne, elle devait tenir sa première réunion le 2 janvier 1978 et faire rapport au Bureau le 10 janvier. Le 20 du même mois, le texte adopté par le Bureau politique était soumis au nouveau Conseil législatif issu des élections d'octobre. Présidé par son inamovible président, le citoyen Bo-Boliko Lokonga, le Conseil allait entendre un exposé des motifs de quatre heures du Président du Conseil judiciaire, le Procureur général KENGO WA DONDO, membre nommé du Bureau politique, après que le professeur MBOYO, rapporteur de la Commission de révision, ait lu à l'Assemblée le projet de texte constitutionnel. Le Conseil l'adopta quelques jours plus tard dans sa séance du 24 janvier 1978 par 212 voix et 3 abstentions. Etant donné que le Conseil comprend théoriquement 292 membres on peut constater que plus du quart d'entre eux étaient absents pour ce vote en principe capital (6). Trois semaines plus tard, le texte voté était promulgué par le Chef de l'Etat (7).

Pour la première fois sans doute dans l'histoire du Zaïre, une Constitution avait été révisée selon les règles posées dans celle qui l'avait précédée, en l'occurrence l'article 78 de la Constitution de 1974. Le Président avait exercé son droit d'initiative et avait obtenu l'avis conforme du Bureau politique, tandis que le texte avait été voté à la majorité requise des deux tiers du Conseil législatif, soit 195 commissaires du peuple sur 292. On peut espérer que ce document aura une vie au moins aussi longue que celle de son prédécesseur, encore que la répétition des événements du Shaba quelques semaines après sa promulgation, la nouvelle intervention étrangère qui en résulta et les conseils de transformation du régime politique qui s'ensuivirent encore plus clairement cette fois soient susceptibles de le remettre en cause

(8). C'est donc sous cette réserve que sont présentées les considérations qui suivent.

PRESENTATION GENERALE

La loi du 15 février 1978 portant révision de la Constitution fait explicitement référence à la Constitution du 24 juin 1967, dont elle n'est en principe qu'une modification. Formellement donc le document de 1978 est la onzième révision d'un texte de base vieux de plus de dix ans. La première de celles-ci était l'ordonnance-loi du 17 avril 1970 et la plus récente la loi du 15 août 1974. En fait celle-ci s'écartait déjà dans son ensemble tellement du texte de 1967 que l'on pouvait déjà parler d'une nouvelle Constitution. Avec le texte actuel, le fossé s'agrandit entre la première loi fondamentale de la Seconde République et les institutions qui la gouvernent aujourd'hui.

Le texte de 1978 comprend 113 articles (en ce compris les trois dernières dispositions transitoires). Il est donc sensiblement plus long que celui de 1974 (83 articles seulement). Titre par titre la comparaison donne les résultats suivants:

Revi I I	Date and the last track	1974	1978
I.	Du territoire et de la souveraineté de la République	1-11	1-11
II.	Des droits fondamentaux et des devoirs du citoyen	12-27	12-31
III.	De l'organisation et de l'exercice du pouvoir	28-72	32-102
IV.	Des entités territoriales	73	103
V.	Des finances publiques	74-75	104-106
	Des traités et accords internationaux	76-77	107-108
VII.	De la révision de la Constitution	78	109
VIII.	Disposition spéciale	1	110
	Dispositions transitoires	1-4	1-3

Comme on le voit l'apport essentiel du texte actuel devrait se situer au niveau de l'organisation et de l'exercice du pouvoir, encore qu'une comparaison fondée sur la seule importance quantitative des textes puisse être terriblement fallacieuse.

DU TERRITOIRE ET DE LA SOUVERAINETE DE LA REPUBLIQUE

La première suppression du Titre premier est en fait un transfert. Si la phrase de l'article 8 ancien, faisant de tout Zaïrois un membre du M.P.R., disparaît de ce titre, c'est pour se retrouver dans l'article 33 nouveau et donc dans le Titre III.

La deuxième suppression du Titre premier est celle de l'article 10 ancien qui condamnait les actes de discrimination et la propagande régionaliste susceptible de porter atteinte à la sécurité de l'Etat ou à l'intégrité du territoire. Cette suppression semble s'expliquer, en ce qui concerne la propagande régionaliste susceptible de porter atteinte à l'Etat, par l'existence des articles 181 à 220 du Code pénal introduites dans le Code par l'ordonnance-loi du 16 décembre 1963; ces articles épuisent la matière des atteintes à la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat. Pour ce qui est des actes de discrimination raciale, ethnique ou religieuse, ils étaient également sanctionnés par diverses ordonnances-lois dont celles du 25 mars 1960 et du 7 juin 1966 (9). On peut donc dire que, dans un cas comme dans l'autre, la législation zaïroise était bien pourvue. L'article 10 ancien était donc condamné à disparaître et l'allègement qui en résulte est, à tous égards, le bienvenu.

La troisième suppression de ce titre apparaît dans l'article 10 nouveau (article 11 ancien). Elle élimine du monopole étatique sur le sol et le sous-sol du pays les produits naturels de ceux-ci. De nouveau, il s'agit ici davantage d'une correction de forme que de fond. En effet, il ne semble jamais avoir été de l'intention du législateur zaïrois de s'approprier exclusivement les « produits naturels » du sol ou du sous-sol national. Il convient d'ailleurs de se demander quels produits sont visés par ces mots. Tous ceux résultant de la pratique d'industries extractives font partie intégrante du sous-sol et n'en sont pas des produits naturels, à moins de vider de toute substance la notion de soussol. Quant aux produits naturels du sol, dans la mesure où ils sont vraiment naturels et non le résultat de l'activité agricole ou industrielle de l'homme, on voit mal pourquoi l'Etat s'en réserverait le monopole et imposerait aux populations le mécanisme complexe de la concession chaque fois qu'elles veulent en tirer

parti pour satisfaire certains de leurs besoins. La suppression des mots « ainsi que leurs produits naturels » semble donc parfaitement justifiée.

La première addition au Titre premier introduit dans l'arsenal juridique zaïrois ou plutôt confirme l'existence dans celui-ci du référendum. Déjà utilisé antérieurement, et notamment en 1967 pour l'adoption de la première Constitution de la Deuxième République, le référendum n'en était pas moins ignoré par les textes constitutionnels; son insertion dans le texte actuel n'apporte donc guère de nouveauté essentielle au droit zaïrois. Cependant l'exposé des motifs prend soin de préciser que le recours au référendum n'est pas conçu « dans la perspective de permettre la solution de conflits éventuels pouvant surgir entre le Président du M.P.R., Président de la République et l'un quelconque des organes du M.P.R. ». Il n'est là que pour « assurer, quand cela est nécessaire, la participation directe du peuple à la prise de décisions importantes ».

La seconde addition de ce titre est l'article 11 nouveau, encore que son contenu soit loin d'être neuf. En effet, le principe que les règles en matière de nationalité sont régies par la loi n'est pas original et figurait sous une forme plus lapidaire dans l'article 12 ancien. Ce qui est neuf par contre, c'est l'affirmation redondante (on voit en effet mal la portée, autre que répétitive, de la phrase: « Elle ne peut être détenue concurremment avec une autre nationalité », dès lors que la nationalité zaïroise a été proclamée « une et exclusive ») de l'absence de reconnaissance de la double nationalité en droit zaïrois.

En conclusion, on peut dire que les modifications apportées au Titre I de la Constitution de 1974 sont loin d'être significatives et c'est certainement ailleurs qu'il faut chercher l'intérêt de la dernière révision.

DES DROITS FONDAMENTAUX ET DES DEVOIRS DES CITOYENS

Les premières modifications apportées au Titre II de la Constitution sont mineures; elles concernent l'article 12, dont d'une part elles font la toilette en supprimant la mention « hommes et femmes », qui était redondante, derrière les premiers mots de l'article. De même est supprimée la phrase relative à la nationalité qui passe dans l'article 11 nouveau et donc dans le Titre précédent. Enfin l'adjectif « racial » complète l'adjectif « ethnique » derrière le mot « appartenance » dans l'interdiction de toute discrimination. L'appartenance raciale est ainsi reconnue et simultanément, pourrait-on dire, protégée au Zaïre.

Les articles 15 et 16 du texte nouveau reproduisent pour l'essentiel, mais en les intervertissant, les dispositions des articles 15 à 17 anciens; ils y ajoutent la deuxième phrase de l'article 67 ancien portant interdiction des tribunaux d'exception et l'idée contenue dans la première phrase de celui-ci sur le monopole des cours et tribunaux légaux de dire le droit. Rien de neuf donc.

Les articles 17 à 21 du texte nouveau correspondent aux articles 18 à 22 de la Constitution de 1974. Les modifications par rapport à cette dernière sont nulles pour les articles 17 et 19 anciens. Dans l'article 18 intervient une modification importante des limitations susceptibles d'être apportées à la liberté d'expression. Antérieurement en effet seule la loi et ses règlements d'application pouvaient limiter ce droit fondamental du citoyen. On y substitue dans le texte actuel l'ordre public et les bonnes mœurs, notion infiniment plus élastique et dont la définition est du ressort exclusif du pouvoir judiciaire. Sans doute pourrait-on voir dans l'indépendance de celui-ci une garantie plus forte que celle fournie par le législateur; mais, d'un autre côté, l'étouffement de la liberté d'expression peut être plus discret dans l'atmosphère confinée du prétoire que sur les travées de l'assemblée. L'article 20 tend à diminuer les obligations que l'article 21 ancien mettait à charge du pays ou du Mouvement populaire de la Révolution. C'est ainsi que celui-ci, s'il agrée et contrôle toujours les écoles privées, ne les prend plus en charge. De même la garantie par l'Etat d'assurer un enseignement répondant aux convictions religieuses de la population scolaire disparaît. Il semble que ces dispositions soient le résultat direct de la crise financière aiguë que connaît le pays.

Enfin, dans l'article 21 nouveau, il est question de la garantie offerte au droit de propriété. Celle-ci est développée puisque l'indemnisation des droits lésés doit désormais être préalable et équitable, alors que dans l'article 22 ancien il suffisait qu'elle

revête ce dernier caractère. L'article 22 ancien est également allégé de son second paragraphe relatif à la nationalisation des entreprises privées, celle-ci étant de toute évidence incluse dans les dispositions générales du premier paragraphe de l'ancien article 22, devenu l'article 21.

Les dix derniers articles du Titre II reprennent eux aussi nombre d'éléments contenus dans les articles du texte de 1974. Ainsi, l'article 23 ancien se retrouve avec quelques additions sans grande signification dans l'article 25; à un mot près, l'article 24 ancien est repris dans l'article 22; l'article 25 ancien dans l'article 27 (sous réserve de modification de détail); l'article 26 ancien dans celui portant le même numéro; l'article 27 ancien dans l'article 28 et l'alinéa 4 de l'article 14 ancien dans l'article 30. Quant aux additions, elles sont relatives au secret de la correspondance que seule la loi peut limiter (article 23), à la liberté de l'exercice de l'art, du commerce et de l'industrie de même qu'à la libre circulation des biens, toutes autorisées dans les limites de la loi (article 24).

Enfin un article est neuf: l'article 31 qui étend aux étrangers l'ensemble des droits individuels reconnus aux Zaïrois, ce que ne réalisait qu'occasionnellement le texte de 1974. Remarquons en outre que les droits réservés par la Constitution aux seuls Zaïrois peuvent être accordés aux étrangers dans les cas et conditions prévus par la loi. Cette extension des droits fondamentaux est vraisemblablement à la fois le résultat et la condition préalable de l'accroissement du rôle des techniciens étrangers dans l'économie zaïroise; celui-ci n'est possible qu'avec un minimum de garanties, même si celles-ci sont purement formelles.

En conclusion, le Titre II n'a guère subi de modifications substantielles et seule l'extension généralisée des droits individuels aux étrangers (encore qu'elle puisse être limitée par la loi) est vraiment neuve.

DE L'ORGANISATION ET DE L'EXERCICE DU POUVOIR

L'intitulé du Titre II est neuf en ce qu'il « gomme » la mise en évidence du M.P.R. que réalisait l'intitulé ancien. Mais cette impression s'efface dès que l'on aborde le texte lui-même. Les articles 32 et 33 de celui-ci sont la reproduction à une suppression (pour l'article 32) et à une addition (pour l'article 33) près des articles 28 et 29 du texte de 1974. La suppression est significative puisqu'elle élimine la personnalisation du pouvoir que réalisaient les mots « qu'incarne son président » en qualifiant le M.P.R. Or cette personnalisation du pouvoir, qui est propre à la quasi-totalité des Chefs d'Etat, était particulièrement la bienvenue dans le contexte du Zaïre, comme elle l'est d'ailleurs dans nombre d'Etats africains. Face aux innombrables diversités des individus englobés dans les frontières arbitraires de la colonisation et devant la difficulté de faire « passer » l'idée nationale, la personne du Chef de l'Etat constitue un élément, fragile certes, mais un élément quand même d'unité. Quant à l'addition que comprend l'article 33, j'en ai déjà parlé puisqu'elle ajoute à l'article 29 ancien, l'article 8 du texte de 1974.

Le M.P.R. demeure donc la seule institution de la République, en même temps qu'il est la nation organisée politiquement et que tout Zaïrois en est membre.

Le Chapitre II du Titre III est consacré, comme dans le texte ancien, au Président du M.P.R. L'article 34, qui l'ouvre, est sensiblement différent de l'article 30 de 1975. En effet si le Président du Mouvement demeure de droit Président de la République, on ne dit plus de façon lapidaire qu'il « détient la plénitude de l'exercice du pouvoir ». On énumère au contraire ses fonctions: représentation de la Nation, garantie de son indépendance et de son intégrité territoriale, contrôle de tous les organes du M.P.R., direction de l'Exécutif, détermination et conduite de la politique de l'Etat et de l'action du Conseil exécutif, présidence enfin du Congrès, du Bureau politique et du Conseil exécutif. Le Président du M.P.R. perd ainsi la présidence du Conseil législatif et du Conseil judiciaire. Mais cette perte n'est certainement pas considérable en ce qui concerne la seconde fonction qui n'entraînait dans le chef de son titulaire absolument aucun pouvoir; quant à la première, elle lui permettait sans doute d'intervenir dans le travail du Conseil législatif, mais les pouvoirs de celui-ci étaient tellement réduits que ce pouvoir ne présentait pas grand intérêt. Reste à voir d'ailleurs si le nouveau président « indépendant » du Conseil législatif disposera de pouvoirs réels. Si tel n'était pas le cas, l'opération de réduction des présidences serait une opération blanche, ceci d'autant plus que le Président du Conseil judiciaire est nommé par le seul Président du M.P.R.

L'article 35 (31 ancien) renforce la stabilité potentielle du Président. D'une part son mandat est porté de 5 à 7 ans (ce qui évite de voir se renouveller trop souvent les élections-plébiscites), d'autre part il n'y a plus de limites à ses réelections éventuelles (en 1975, il n'était rééligible qu'une seule fois). Pour le reste, l'article confirme le rôle décisif du Bureau politique dans l'élection présidentielle (elle résultait dans l'ancien texte de l'article 33), mais introduit une innovation: le Congrès du M.P.R. doit désormais proposer le candidat présidentiel au suffrage du pays sur présentation du Bureau politique. Un corps intermédiaire plus large se superpose donc au Bureau politique; mais ceci peut être négligeable lorsqu'on sait que c'est du Bureau que dépend la composition du Congrès. Dernière formalité avant l'entrée en fonction, le serment du Chef de l'Etat prévu autrefois à l'article 32, est désormais prêté devant la seule Cour suprême (antérieurement il l'était devant le Congrès et la Cour) aux termes de l'article 37 nouveau, et il inclut une référence à la sauvegarde de la doctrine et des idéaux du M.P.R. que le texte ancien ne comprenait pas. En cas de vacance du pouvoir (article 38), le Bureau politique revient au premier plan et le Doyen des Commissaires politiques exerce, comme antérieurement, les fonctions de Président du M.P.R.; la seule addition substantielle du texte nouveau par rapport à l'article 33 ancien, est qu'il prive le Président faisant fonction du pouvoir de nommer et révoquer les membres du Bureau politique.

L'article 39 de la Constitution de 1978 pose, comme l'article 34 ancien, le principe de la plénitude des pouvoirs du Président du M.P.R. en ce qui concerne les structures du Mouvement dès lors qu'elles ne sont pas organisées dans le texte constitutionnel; ceci lui assure notamment la possibilité d'organiser et de contrôler l'administration du Mouvement.

Parmi les pouvoirs du Président, le premier cité par le texte constitutionnel nouveau est celui de nomination et de révocation dans nombre d'emplois publics, des commissaires politiques aux ambassadeurs, des commissaires de région aux membres de la Cour des Comptes. Ce texte reprend des éléments des articles 39 et 40 ancien en les complétant et en regroupant tout ce qui à trait aux nominations et révocations. C'est pourquoi il est quelque peu illogique qu'il se termine par l'énoncé d'un pouvoir fort différent: le commandement suprême de l'armée conféré au Président en 1978, comme en 1974. L'article nouveau n'apporte ainsi guère d'élément original, sauf à le lire, en ce qui concerne les commissaires politiques, en rapport avec l'article 59 qui prévoit l'élection d'une fraction de ces derniers.

Le deuxième pouvoir du Président (article 41) est sa participation à l'activité législative prévue dans les articles 37 et 59 anciens. Il conserve l'initiative de la loi et la tâche de promulgation de celle-ci. Mais il possède en outre désormais expressément un pouvoir que ne lui reconnaissait pas le texte ancien: celui de légiférer par voie d'ordonnance-loi lorsque le Conseil législatif n'est pas en séance et qu'il y a urgence. L'ordonnance-loi, qui existait dans la pratique zaïroise depuis fort longtemps est ainsi consacrée constitutionnellement et ceci est pleinement justifié par le fait que le Parlement ne siège pas plus de six mois par an en session ordinaire.

Le pouvoir exécutif du Président est exprimé dans l'article 42, qui correspond mot pour mot à l'article 38 ancien tandis que sa participation au pouvoir judiciaire par la commutation et la réduction des peines l'est dans l'article 43 qui reprend un élément de l'article 40 ancien et y ajoute le fait que le Président est garant de l'indépendance de la magistrature.

Les articles 44 à 50 reprennent pour leur part des éléments contenus dans les articles 35 à 42 anciens en y apportant d'occasionnelles modifications de détail. Seules méritent d'être mentionnées celles qui:

- dans les articles 47 et 48, remplacent l'information préalable du Bureau politique par le Président en cas de guerre ou d'urgence par l'avis de celui-ci;
- dans l'article 50, qui ajoute le Conseil législatif au peuple dans les personnes avec lesquelles le Président communique par messages (c'est vraisemblablement le résultat du fait que le Président ne préside plus le Conseil) et précise, comme dans les

Constitutions de la IIIº à la Ve Répuplique française, que les messages sont lus et ne donnent pas lieu à débat.

Pour le reste deux modifications sont relativement importantes; elles concernent l'article 42 ancien devenu l'article 48 et l'article 51 qui est entièrement neuf. Dans le premier, la nature des « mesures exigées par les circonstances » que peut prendre le Président en cas d'état de siège ou d'urgence, ont été précisées de manière exemplative; c'est ainsi que sont prévues parmi ces mesures les restrictions à l'exercice des libertés individuelles et à la jouissance de certains droits fondamentaux non précisés par ailleurs, de même que la suspension de l'action répressive des juridictions ordinaires auxquelles sont substituées les juridictions militaires. Seuls sont préservés les droits de la défense et de recours en appel (voir article 16); celui-ci implique le libre choix d'un défenseur sans restrictions aucunes, libre choix qui a été récemment encore limité par le refus de laisser entrer dans le pays des avocats étrangers choisis par des accusés de complot politique (12). Quant à l'article 51, il introduit le principe de l'inviolabilité de la personne du Président du M.P.R., chef de l'Etat, la seule infraction pour laquelle il puisse être poursuivi étant celle de déviationnisme qui est par ailleurs de la compétence exclusive du Bureau politique et ne peut entraîner que la destitution des fonctions (article 62).

Le troisième chapitre du Titre III est consacré, comme son prédécesseur, aux organes du M.P.R. Comme antérieurement, ceux-ci ne comprennent pas le Président du Mouvement qui n'en est donc pas un organe (dans l'ancien texte, il en était l'incarnation, comme nous l'avons vu). Les cinq organes demeurent le Congrès, le Bureau politique, le Conseil législatif, le Conseil exécutif et le Conseil judiciaire. Rien que dans cette énumération de l'article 52, une modification est perceptible par rapport au texte ancien (article 43): le Congrès est désormais cité en premier lieu, de préférence au Bureau politique.

Le Congrès (articles 53 à 57) est, depuis la Constitution de 1978, «l'organe suprême » du M.P.R., statuant sur toutes les options fondamentales du mouvement et de sa doctrine. C'est là une modification de texte qui peut avoir une portée considérable et qui donne au Congrès une compétence que le texte précédent

avait soigneusement oublié de préciser. Pour le reste rien n'est changé à l'organisation (réunions ordinaires quinquennales), à la composition (les forces vives de la Nation telles que les voit le Bureau politique) et aux règles de fonctionnement de cet organe (elles sont fixées par son règlement intérieur). Seule innovation, sans grande signification d'ailleurs: à chaque session ordinaire, le Président du M.P.R., président du Congrès, y pré-

sente un rapport sur la situation des affaires de l'Etat.

Le Bureau politique (article 58 à 65) demeure l'organe-clef qu'il était auparavant malgré l'affirmation de suprématie du Congrès. Il est en outre précisé dans l'article 58 qu'outre ses compétences « de conception, d'inspiration, d'orientation et de décision » (que reste-t-il au Congrès?), le Bureau est aussi un organe de contrôle du respect des options fondamentales du M.P.R. Sa composition, antérieurement déterminée par l'article 31, est l'un des points importants sur lesquels innove le texte de 1978. Sans doute les commissaires politiques sont-ils toujours trente (ce qui donne un Bureau et trente et un membres avec son Président qui est de droit le Président du M.P.R.). Mais ce dernier n'en désigne désormais plus que douze contre dix-huit élus au suffrage universel à raison de deux par région et pour la ville de Kinshasa. C'est à cette élection notamment qu'il a été procédé en octobre 1977. Il faut cependant noter que si dix-huit commissaires sont « élus » et douze « désignés » par le Président, ils sont tous les trente « nommés » par ce dernier qui ratifie, pour les élus, le choix du peuple; l'exposé des motifs est clair à ce sujet. Il faut par ailleurs souligner que, comme antérieurement, ces dispositions ne lient pas le Président-fondateur du M.P.R.; c'est ce qui lui a permis d'ajouter en novembre 1977, sept membres au Bureau politique assurant ainsi une prépondérance numérique aux commissaires politiques nommés sur les élus. Enfin, autre innovation du texte actuel, les commissaires politiques sont de droit membres du Conseil législatif, ce qui leur permet une influence directe sur les travaux de ce Conseil, encore que l'initiative des lois leur soit retirée expressément par la Constitution. L'article 60 précise qu'il faut au moins 35 ans pour être élu (donc pas pour être désigné) (13) commissaire politique et renvoie à la loi électorale pour l'organisation de cette élection, tandis que l'article 61 fixe le texte du serment des commissaires politiques. Les dispositions de l'article 46 ancien sur le déviationnisme sont reproduits dans l'article 62, avec cette précision cependant que la loi devra déterminer les cas de déviationnisme qui seront susceptibles d'être imputés aux cadres autres que le Président du M.P.R. Aux termes de l'article 63, le Bureau statue toujours par décisions d'Etat (article 44 ancien) et la portée de cette norme nouvelle supérieure à la loi est maintenue, si ce n'est qu'elle n'est plus exécutoire dès sa diffusion par l'agence officielle d'information. Il y a là un pas considérable en arrière par rapport au texte de 1974. Certes le Conseil législatif ou le Conseil exécutif sont toujours obligés d'élaborer les textes mettant en œuvre les décisions du Bureau, mais celles-ci demeurent lettre morte aussi longtemps que ces textes ne sont pas pris et publiés conformément aux règles nouvelles posées dans le texte de 1978. Il sera intéressant de suivre la pratique zaïroise en ce qui concerne cet article qui constituait l'une des innovations les plus intéressantes du texte de 1974 en ce qu'il « constitutionnalisait » un processus politique de fait devenu courant depuis quelques années (14). Enfin si l'article 65 nouveau relatif aux poursuites susceptibles d'être exercées à l'encontre des commissaires politiques est la reproduction presque fidèle de l'article 47 ancien, l'article 64 pose le principe inconnu jusqu'à présent, de la limitation de durée du mandat des commissaires politiques. Elle est fixée, qu'ils soient nommés ou élus, à cinq ans, ce qui correspond à la durée de la législature et à l'intervalle entre les Congrès ordinaires. Il est cependant possible que cette durée soit abrégée en cas de décès, démission, incapacité permanente constatée par le Bureau ou déchéance prononcée par le Président du M.P.R. (je souligne) en cas de haute trahison, déviationnisme, manquement grave à la discipline du M.P.R. ou cas d'exclusion prévu par la loi électorale. Il semble résulter du caractère général de cette disposition qu'elle s'applique également aux commissaires politiques élus, la révocation de l'un de ceux-ci devant logiquement entraîner une élection partielle.

Le Conseil législatif (articles 66 à 86) ressemble comme un frère à son prédécesseur tel que l'organisait la Constitution de 1974. Il importe cependant de noter des différences importantes

entre les textes, notamment en ce qui concerne:

1) La présidence du Conseil qui n'est plus exercée directement

ou même par délégation du Président du M.P.R. (articles 30 et 58 anciens comparés aux articles 34 et 74 nouveaux).

2) La disparition du principe contenu dans l'article 52 et fixant la représentation à un élu pour 100 000 personnes, les arrondissements électoraux dépassant ce chiffre recevant un élu

supplémentaire par tranche de 50 000 habitants.

3) La souveraineté absolue du Conseil en ce qui concerne la vérification et la validation des pouvoirs de ses membres alors qu'antérieurement les contestations en la matière étaient de la compétence de la Cour suprême (article 70 nouveau et 54 ancien).

4) Le pouvoir expressément confié au Bureau politique de prononcer la déchéance du mandat du commissaire du peuple reconnu coupable par lui de manquement grave à la discipline du M.P.R., alors qu'antérieurement l'organe prononçant la déchéance n'était pas précisé (article 72 nouveau et 55 ancien).

5) La permanence du Bureau du Conseil qui est désormais élu pour la durée de la législature alors qu'antérieurement il l'était

annuellement (article 74 nouveau et 58 ancien).

6) L'obligation pour le Conseil d'élaborer la loi en se confor-

mant aux idéaux et à la doctrine du M.P.R. (article 79).

- 7) La définition du domaine de la loi aussi bien pour les domaines dans lesquels elle arrête des règles que dans celui où elle fixe des principes fondamentaux. Au premier appartiennent:
 - Les droits civiques, les obligations civiques et militaires;
- La nationalité, l'état et la capacité des personnes, les régimes matrimoniaux, les successions et les libéralités;
- La détermination des infractions qui entraînent des peines privatives de liberté d'une durée supérieure à six mois, l'amnistie, la création de nouveaux ordres de juridiction et le statut des magistrats;
- L'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toutes natures, le régime d'émission de la monnaie:
- Le régime des élections prévues par la présente Constitution;
 - La création de catégories d'établissements publics.

Au second:

- L'organisation générale de la défense nationale;

- L'administration des entités régionales, de leurs compétences et de leurs ressources;
 - L'enseignement;
- Le régime de la propriété, des droits et des obligations civiles et commerciales;
 - Le droit du travail, le droit syndical et la sécurité sociale;
- Les garanties fondamentales accordées aux fonctionnaires civils et militaires de l'Etat;
- L'aliénation du domaine privé et la gestion du domaine public de l'Etat;
 - La mutualité et l'épargne;
 - Le régime des transports et des télécommunications.

En outre les lois de finances déterminent les ressources et les charges de l'Etat, tandis que la loi établit les objectifs de son action économique et sociale, de même qu'elle approuve le plan. Enfin la loi ou la décision d'Etat peut préciser ou compléter toutes les dispositions ci-dessus (article 81).

8) La compétence du pouvoir réglementaire pour toutes les

matières qui ne sont pas du domaine de la loi (article 81).

9) La possibilité pour le Président de mettre en œuvre la loi budgétaire chaque fois que le Conseil législatif ne se prononce pas assez rapidement sur les dispositions de cette loi (article 82).

10) La suppression de l'entrée en vigueur des lois dès leur diffusion par l'agence officielle de presse (article 83 nouveau et

62 ancien).

11) L'apparition, très importante en théorie, dans l'article 84, du pouvoir de contrôle du Conseil législatif sur le Conseil exécutif, le Conseil judiciaire et tous les services publics, que ce soit par question ou interpellation, mais surtout par commission d'enquête.

12) Une protection étendue des membres du Conseil que ce soit en ou hors des sessions et la disparition du pouvoir du Président du M.P.R. de mettre les conseillers du peuple en accusa-

tion (article 86 nouveau et 63 ancien).

Comme on le voit certaines de ces modifications sont significatives d'un état d'esprit nouveau, encore qu'il faille attendre leur mise en œuvre pour en apprécier la portée exacte.

Le Conseil exécutif (articles 87 à 93) est le quatrième organe du M.P.R. La seule véritable innovation du texte actuel (si on excepte la détermination du texte du serment des Commissaires d'Etat) est la création du poste de Premier Commissaire d'Etat. Celui-ci, qui dépend comme ses collègues entièrement du Président est essentiellement un coordonnateur et un initiateur en ce qu'il propose au Président le Commissaire d'Etat dont il coordonne l'action.

Le Conseil judiciaire (articles 94 à 102) a subi davantage de modifications dans sa composition et son organisation que le Conseil exécutif. D'abord le Président du M.P.R. n'en est plus le président, mais ce n'est là qu'un problème de forme puisque le haut magistrat qui le préside est nommé par ce dernier. Il est d'ailleurs significatif que ce soit un haut magistrat du Parquet, en l'occurrence le Procureur général KENGO WA DONDO, membre par ailleurs du Bureau politique, qui ait été appelé à ces fonctions. Beaucoup plus important cependant est l'article 98 qui définit les pouvoirs du Président du Conseil judiciaire. Celuici peut en effet « nonobstant l'expiration des délais de recours, les parties au procès entendues, suspendre l'exécution et requérir de la Cour suprême de Justice la modification en fait comme en droit de toute décision judiciaire qui lui paraît non conforme à l'administration d'une bonne justice ». Il peut en outre, « en vue d'assurer l'unité de la jurisprudence, émettre des directives ayant le caractère de règlement d'ordre général. Les Cours et tribunaux ne peuvent aller à l'encontre de ces directives qu'en vertu d'une décision spécialement motivée ». Il y a là deux ordres de prérogatives qui sont réellement exorbitantes en fait, même si en droit les Cours et tribunaux restent, aux termes de l'article 99, titulaires de la mission de dire le droit en toute indépendance. S'il fallait trouver un antécédent à ce pouvoir, on penserait certainement aux circulaires des Procureurs généraux de la période coloniale lorsqu'elles s'adressaient aux magistrats debouts en leur qualité de président de la juridiction indigène suprême que constituait le Tribunal du Parquet, encore que le parallélisme ne soit pas, dans ce cas, parfait. Quant à la Cour suprême de Justice, sa compétence est davantage précisée dans l'article 101 qu'elle ne l'était dans l'article 70 ancien; on ne peut dire cependant qu'il y ait modification radicale des principes en la matière. Enfin pour clôturer les dispositions relatives au Conseil judiciaire, vient le laconique article 102 qui prévoit la fixation par la loi

du statut des magistrats et fait disparaître de la Constitution à la fois la maigre garantie d'indépendance de l'article 71 ancien et le Conseil supérieur de la magistrature.

DES ENTITES TERRITORIALES

Ce titre n'a subi aucune modification substantielle et l'article 103 épouse fidèlement les principes de l'article 73 ancien.

DES FINANCES PUBLIQUES

Dans ce titre également, aucune modification notable n'est intervenue si ce n'est la définition de l'exercice budgétaire annuel et le principe de l'établissement d'une loi des comptes, soumise au Conseil législatif. Dans la situation actuelle des finances publiques zaïroises, il faudra sans doute quelque temps avant que cet article nouveau soit effectivement appliqué de manière satisfaisante.

DES TRAITES ET ACCORDS INTERNATIONAUX

Les principes posés dans les articles 107 et 108 sont ceux contenus dans les articles 76 et 77 anciens sous cette réserve que toute une catégorie de traités ne sont désormais ratifiables qu'en vertu d'une loi. Il s'agit des traités de paix, les traités de commerce, les traités et accords relatifs aux organisations internationales et aux règlements des conflits internationaux, ceux qui engagent les finances publiques, ceux qui modifient les dispositions législatives et ceux qui sont relatifs à l'état des personnes, ainsi que ceux qui comportent échange ou adjonction de territoire.

DE LA REVISION DE LA CONSTITUTION

Ce titre n'est en rien différent de son homologue de 1974 si on excepte des points de détail.

DISPOSITIONS SPECIALES

Ce titre consacre les exceptions applicables au Président-Fondateur du M.P.R. tant en ce qui concerne la composition du Bureau politique (article 59) qu'en ce qui concerne la destitution éventuelle pour déviationnisme (article 62). Plus étrange est l'exception dont il bénéficie à l'égard de l'article 109; on n'en voit pas la portée exacte, si ce n'est qu'elle aurait pour effet de permettre au Président de modifier seul la Constitution ou encore de ne pas promulguer une modification qu'il n'approuverait pas, mais cela semble difficile à admettre. L'exposé des motifs résoud le problème en précisant que le Président-Fondateur peut proposer une révision constitutionnelle sans l'avis du Congrès ou du Bureau politique. Quant à l'exception prévue par l'article 71 relatif à la durée de la législature, elle implique dans le chef du Président-Fondateur le droit de dissolution du Conseil législatif qui est, par ailleurs, inconnu de la Constitution de 1978.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Ces dispositions sont, pour l'essentiel, celles du texte de 1974.

CONCLUSIONS

La Constitution du Zaïre de 1978 trouve sa source dans des considérations d'opportunité politique bien davantage que dans le souci de doter le pays d'une « démocratie » dont on peut par ailleurs se demander si elle lui est nécessaire, voire même utile, pour surmonter les maux qui le frappent. Il ne serait dès lors guère étonnant de constater que les nouvelles institutions ne sont, tous comptes faits, guère différentes des précédentes.

Si on considère d'abord le chapitre des droits fondamentaux du citoyen, des trois changements substantiels apportés au texte de 1974, l'un concerne l'ensemble des Zaïrois et les deux autres les étrangers. Il s'agit d'une part du remplacement de la loi par le concept d'ordre public en tant que frein éventuel à la liberté d'expression. Seule la pratique pourra dire s'il s'agit là d'un progrès dans un pays où la liberté d'expression n'a jamais été gâtée et où, à l'heure actuelle, le libre exercice de la critique risque de tourner rapidement à l'atteinte à la sûreté de l'Etat. Mes craintes sont grandes que ce changement de texte, en apparence mineur, ne permette en fait une répression encore plus efficace de toute opposition alors que l'indépendance de la magistrature est loin d'être une réalité. Quant aux deux autres modifications au texte

de 1974, celles relatives au caractère préalable de l'indemnité d'expropriation et à l'assimilation des étrangers aux Zaïrois en ce qui concerne les droits fondamentaux, elles ne paraissent être là que pour rassurer ceux dont le pays a plus que jamais besoin et qu'ont échaudé certains comportements récents du régime en place.

Mais bien plus importantes sont les transformations de la structure du pouvoir que la nouvelle Constitution est censée

réaliser.

En ce qui concerne d'abord l'actuel Chef de l'Etat, force est bien de constater que son pouvoir sort stabilisé de la révision: non seulement la durée de son mandat est allongée, mais la voie à la présidence à vie de fait, que connaissent nombre de pays africains « modérés » lui est ouverte, par la suppression de toute limite à sa réelection. Sans doute perd-t-il la présidence du Conseil législatif et du Conseil judiciaire, mais ce ne sont pas là les véritables centres nerveux du pouvoir et, de plus, il contrôle toujours étroitement le second d'entre eux puisqu'il en nomme le Président. La réduction du pouvoir du Président consiste donc davantage en un effacement de celui-ci qu'en une transformation radicale de ses pouvoirs.

Le Bureau politique, clef de voûte du système, surtout dans la perspective de l'après-mobutisme, ne voit pas ses pouvoirs modifiés. Quant à sa composition, les élections semblent n'avoir abouti qu'à ré-introduire dans le circuit formel de la décision politique nombre d'anciens politiciens des années 1960 que l'armée avait écartés et qui depuis commerçaient paisiblement à l'ombre du régime. Les électeurs ont ainsi eu le choix entre la nouvelle bourgeoisie technocratique de la Seconde République et ceux dont le Président lui-même a dit le 25 novembre 1978 qu'ils étaient les « enfants prodigues » du peuple, « venus chercher fortune à Kinshasa »; les élections auront été pour eux l'occasion de délier « leur bourse pour la première fois en faveur du peuple » (15). Comme l'a mis en évidence D. VAN DER STEEN, la bourgeoisie économique rejoint ainsi la bourgeoisie technocratique dans un partage du pouvoir dont on peut se demander à juste titre ce qu'il a de démocratique. Reste d'ailleurs à voir si les deux fractions seront capables de s'entendre dans ce partage. Il est symptomatique de constater dans ce contexte que le Président a éprouvé immédiatement le besoin de rééquilibrer au sein du Bureau l'avantage qui revenait aux membres élus en nommant six membres supplémentaires non prévus par la Constitution.

Reste le Conseil législatif. Sans doute le M.P.R. a-t-il renoncé aux listes uniques et aux élections par acclamation qui avaient le mérite de la clarté. Mais le Mouvement demeure le cadre nécessaire de la vie politique et une vraie opposition n'est donc guère concevable. De plus les pouvoirs du Conseil ont été limités à travers la définition du domaine de la loi de manière à lui ôter pratiquement toute compétence en matière économique. Dans ce domaine les vrais détenteurs du pouvoir qui se retrouvent au Bureau politique ont davantage encore que par le passé les coudées franches. Ce n'est pas le fait que le Président du M.P.R. n'est plus le Président du Conseil ou le fait que le Conseil est souverain dans la vérification de ses pouvoirs qui modifient sensiblement son poids dans la vie politique nationale. A cet égard le seul point digne d'intérêt est le droit d'enquête du Conseil d'ailleurs contrebalancé par le pouvoir du Bureau politique de déchoir de son mandat le Conseiller du Peuple « indiscipliné »; reste à voir quelle en sera l'efficacité. Ceci d'autant plus que le Bureau politique voit consacrer son droit de contrôle sur l'orthodoxie des parlementaires et que le Président peut se passer de lui sans difficultés en matière budgétaire.

Le Congrès du Mouvement ne mérite pas d'être cité car son rôle demeure nul, tandis que sa composition est toujours contrôlée par le Parseu politique et ses réunions aussi reres

trôlée par le Bureau politique et ses réunions aussi rares.

Enfin le contrôle du pouvoir judiciaire est assuré par le pouvoir exorbitant conféré au Président du Conseil judiciaire. Limité

en droit, ce pouvoir est sans limite dans la pratique.

A cette synthèse, il n'y a qu'une conclusion possible: le Zaïre est moins que jamais sur la voie de la démocratie et rien n'est fondamentalement changé au système politique mis en place en 1974. Celui-ci avait au moins le mérite de la clarté. Il avait l'inconvénient de n'être pas en accord à la fois avec les professions de foi démocratiques fréquentes du Chef de l'Etat et une certaine idée des principes qui doivent gouverner les sociétés africaines, celle prévalant dans les Etats disposés à soutenir le régime de Kinshasa. Celles-ci ont été préférées à celle-là et on peut légitimement s'interroger sur la valeur de pareille démarche.

NOTES

- (1) Le soutien ainsi accordé au Zaïre par le Maroc et Koweit a nécessairement pour résultat de ranger à tort ou à raison le premier nommé dans un camp: celui des conservateurs, pour ne pas dire des réactionnaires.
- (2) Encore que le Général Moburu, quinze jours avant son discours du 1er juillet ait écarté une « libéralisation » de son régime (voir le Monde, 12-13 juin 1977).
- (3) L'exposé des motifs se réfère explicitement à ce discours. Le texte en a été publié notamment dans Salongo du 1^{er} juillet 1977. Pour une analyse de ce discours et surtout des élections d'octobre 1978, voir l'étude approfondie et remarquablement documentée de D. VAN DER STEEN: Elections et réformes politiques au Zaïre en 1977 (Cabiers du CEDAF, 2-3/1978).
- (4) La tenue d'élections trois ans après les précédentes, donc en pleine législature, est significative de l'intervention d'éléments extérieurs dans la décision du président MOBUTU; rien ne justifiait le scrutin d'octobre 1978, si ce n'est la « nécessité » à laquelle se réfère le court préambule de la loi électorale 77/014 du 16 juillet, amendée par la loi 77/023 du 14 septembre. Il faut enfin remarquer que cette loi électorale n'est pas à proprement parler une loi puisqu'elle est l'œuvre du seul Président, le Conseil législatif ne s'étant pas prononcé à son sujet.
- (5) Ce discours, auquel l'exposé des motifs fait également référence explicite, est publié notamment dans Zaïre, n° 487 du 5 décembre 1977.
 - (6) Elima, nº 165 du 25 janvier 1978.
- (7) Journal officiel de la République du Zaīre, 19ème année, n° du 1er mars 1978. Le Journal officiel publie également l'exposé des motifs justifiant le nouveau texte constitutionnel.
- (8) Voir Le Soir, 20 juin 1978 sur la démarche en ce sens des ambassadeurs occidentaux.
- (9) Voir, pour le premier point, Supplément aux Codes congolais, Bruxelles, Kinshasa 1970, fasc. I, p. 64-67 et pour le second, idem, p. 69-70.
- (10) Assez curieusement l'exposé des motifs commente cette modification lorsqu'il aborde l'article 9 et présente celui-ci comme le siège de la libéralisation de la démocratie zaïroise. En fait l'article 9 est, sur ce point, la copie conforme du texte ancien. Lorsqu'il traite de l'article 34, l'exposé des motifs n'en précise pas moins que le Président du M.P.R. « n'est pas à assimiler à une quelconque agence de ce mouvement dont il est le moteur... ».
- (11) Ainsi, par exemple la loi 77/014 sur les élections est en fait une ordonnance-loi.
 - (12) Voir Le Soir, des 9, 10 et 11 septembre 1977.
- (13) L'âge moyen des 14 commissaires politiques élus pour lesquels VAN DER STEEN (Cf. note 3) fournit des données est d'un peu plus de 48 ans. On ne les possède par contre que pour 6 sur les 12 commissaires nommés et la moyenne s'établit dans ce cas à près de 45 ans. L'exposé des motifs, commentant l'absence d'exigence d'âge minimal pour les commissaires désignés précise que seuls comptent « leur compétence expérience et militantisme ».
- (14) Voir J. VANDERLINDEN: Deux Constitutions récentes et novatrices (Bulletin des Séances de l'Académie).
 - (15) Texte repris dans Zaīre, nº 487 du 5 décembre 1977, p. 25-26.

TABLE DE CORRESPONDANCE ENTRE LES ARTICLES — DES CONSTITUTIONS DE 1974-1978 —

La table tend à établir une correspondance entre le contenu général des articles sans prétendre se prononcer sur le degré de concordance réalisé effectivement dans les textes.

1978	1974	1978	1974	1978	1974
I: 1	1	39	34	77	57
2	2	40	39	78	51
3	3	41	37-59	79	_
3 4	2 3 4	42	38	80	59
5	5	43	40	81	
5 6 7 8	5 6 7	44	35	82	60
7	7	45	40	83	62
8	8	46	40	84	_
9	9	47	41	85	61
10	11	48	42	86	63
11	12	49	69	87	64
II: 12	12	50	36	88	O-E
13	13	51	30	89	
14	14	52	43	90	
15	15-16	53		91	65
16	15-16-17-67	54	48	92	65
17	18	55	49	93	65
18	19	56		94	66
19	20	57	50	95	00
20	21	58	44-45	96	
21	22			97	_
22	24	59 60	39		_
23	24	61	10 30 11 1	98	-
	_			99	67
24	-	62	46	100	68
25	23	63	44	101	70
26	26	64	7-	102	71
27	25	65	47	IV: 103	73
28	27	66	51	V: 104	74
29	53	67	52	105	75
30	14	68	53	106	T
31	_	69	53	VI: 107	76
III: 32	28	70	54	108	77
33	29-8	71	53	VII: 109	78
34	30	72	55-56	VIII: 110	art. unique
35	31	73	57	IX: I	1
36	33	74	57-58	II	2 3
37	32	75	57	III	3
38	33	76	60		

G. Hulstaert. — Témoignages pour la dialectologie Mongo

1. GÉNÉRALITÉS

Avant la venue des Européens, les populations Mongo (1) * ne connaissaient qu'une minime partie des subdivisions de leur ethnie. Car elle occupe un territoire trop grand pour leurs possibilités de contact, encore limitées par deux faits principaux. D'abord l'absence de routes dans un pays couvert de forêts et coupé de nombreux cours d'eau, coulant dans des marécages souvent très étendus, et fangeux, parfois bien profonds. Ensuite le fractionnement extrême des tribus et des familles, causé par la structure sociale et politique de segmentation progressive à l'extrême (2), elle-même favorisée par le biotope mentionné.

Les divers groupes ne connaissaient donc que leurs voisins dans les environs plus ou moins proches, ou quelques tribus plus éloignées grâce aux traditions historiques ou généalogiques. Les enquêtes menées par l'administration coloniale pour aider à l'organisation des chefferies, secteurs et territoires ont contribué beaucoup à étendre ces connaissances en rassemblant des représentants de nombreux groupes qui s'ignoraient traditionnellement.

C'est par les contacts que les groupements voisins avaient connaissance de leurs parlers respectifs. Ces contacts n'étaient pas réguliers, ni même fréquents, pour les motifs cités ci-devant. Cependant on se rencontrait à certaines occasions: marchés périodiques (3) ou assemblées pour arranger des affaires d'intérêt commun (mariages, traités de paix, pactes plus solennels) (4). Bien que ces réunions de caractère plus familial et politique fussent l'affaire des patriarches, elles avaient assez de publicité pour que les puînés puissent y assister librement et ainsi se rendre compte de certaines particularités des groupes assemblés.

^{*} Les chiffres entre parenthèses renvoient aux notes in fine.

Ainsi ils s'apercevaient du fond commun et des variantes dans certains détails. Evidemment, il n'est pas question d'une étude dialectologique de leur part, mais d'une simple connaissance empirique de nature fort générale, suffisante pourtant pour les contacts ordinaires.

Cette connaissance était favorisée d'une manière spéciale par le régime matrimonial de l'exogamie. De ce fait, souvent les mères parlent un dialecte différent de celui utilisé par la famille paternelle dans laquelle le Mongo naît, grandit, vit normalement et qui partant est sa « langue maternelle ». Le cas peut se multiplier dans son village même en ce sens que plus d'un dialecte voisin peut être représenté par le truchement des épouses, soit directement soit par l'intermédiaire des enfants, qui sont souvent « contaminés » — du moins dans leur prime jeunesse. L'exogamie permettait des visites assez fréquentes entre les lignages alliés par mariage. Leurs membres pouvaient compter, dans une mesure plus ou moins grande selon l'influence sociale des personnes et des familles, sur la protection même dans un groupe moins accueillant, voire plus ou moins hostile. D'où les possibilités accrues de contacts avec plusieurs dialectes selon l'extension des ramifications. (Des coups de sonde ont situé le clan d'arrière-grand' mères à 100 km).

Tous ces faits peuvent expliquer d'une part la connaissance de dialectes voisins, d'autre part l'ignorance de dialectes plus

éloignés.

La colonisation a amené un changement considérable en étendant l'éventail des relations entre personnes et groupes hétérogènes sur une échelle insoupçonnée traditionnellement, grâce à la liberté des déplacements, la construction de routes carrossables, l'organisation de transports fluviaux (en attendant l'aviation), la naissance de villes, l'établissement de plantations, bref l'unification politique et économique par la création d'un état moderne, avec le mélange consécutif des populations de cultures et de langues différentes. Ainsi de nombreux Mongo ont appris à connaître des tribus apparentées culturellement, linguistiquement, voire généalogiquement, dont leurs parents n'avaient aucune idée (5).

Pour les renseignements qui suivent, ces causes n'ont agi qu'en partie.

En effet, ils sont de deux sortes. D'abord une bonne part vient d'adultes consultés dans leur propre milieu (on y reviendra plus loin). Une autre partie a été contribuée par des jeunes qui n'ont pas fait de voyages lointains. Leurs connaissances proviennent de leur milieu familial, augmentées éventuellement de fréquentations avec des camarades d'école ou parfois de travail. Cependant ces milieux sont composés de locuteurs aux parlers relativement nombreux et variés. Car à l'époque où j'ai pris mes notes entre 1926 et 1944 les écoles primaires centrales encore rares desservaient des territoires très vastes.

Mes voyages comme missionnaire itinérant me menaient dans des zones dialectales nombreuses, parfois différenciées considérablement, spécialement dans le bassin de la Jwafa-Lomela. J'avais l'habitude de questionner déjà à l'avance sur le parler des villages que je visiterais plus loin. Le groupe de dialectes s'est encore considérablement accru pendant mes tournées d'inspection scolaire, mais alors mes informations se bornaient habituellement aux écoles visitées.

En général la caractérisation des différences dialectales se limitait à l'une ou l'autre locution: nous disons: *ókela ngámó*, et eux disent: *ókya mó* (comment fais-tu); ou un mot: nous disons (pour maison) *ilɔmbε*, eux disent *botúmbá*.

A Wafanya j'ai noté comme différences, pour: il est là: Injôló 18 al'ɛkó, Wafanya 21 áyali, Yongo 132 ayají, Boléngé 135 al'ɔkó.

Dans la basse Lŏmela on fait la distinction comme suit pour traduire « que dis-tu »? 105 Ntómb'â Nkólɛ: ómŏkea ngôyá; 120 Linkúndu: ómŏkea mó mɛ; 106 Bosanga: ómŏkea móé; 122 Bonéma: ómŏkea ńé mó.

Le but du présent travail est simplement de conserver le témoignage de ce qu'un nombre de groupes mongo (surtout du centre) connaissaient dans le domaine de la parenté dialectale. Il ne peut être question d'une vue complète. Cependant les faits qui m'ont été communiqués et qui sont mentionnés dans les lignes qui suivent, tout en présentant un tableau très général, me semblent suffisamment intéressants pour la connaissance dialectologique du peuple.

La publication de cette documentation me semble utile, encore parce qu'il est actuellement exclu de publier la description des divers dialectes mongo recueillis, fût-ce dans une forme rudimentaire (6).

Les renseignements sont arrangés sur une double base: celle des grands dialectes et celle de la localisation.

Les dialectes sont désignés sous le nom des tribus qui les parlent; le n° renvoie à ma documentation.

II. LES DIALECTES

1. Riverains du « Ruki »

Bolóki groupe Bantzi, Boángí, Boyéka, Lolifa, Bamanya, Mbzkz; d'autres villages sont éteints ou réduits à l'un ou l'autre descendant émigré ou habitant dans un des villages survivants. On constate peu ou pas de différences entre ces villages. Leur dialecte a une certaine accointance avec 222 Losakanyi, qui ont été leurs Terriens limitrophes avant l'arrivée des Ntómbá, 2, dans ces parages.

Vers l'amont Bokélé, Nkombo, Bokúma, Mpaku et Ebila sont nommés comme parlant le même dialecte (6), avec une certaine

influence bolóki, 1, au premier village (7).

Bokúma comprend un groupe Nkóle (apparenté aux autres villages Riverains d'origine Nkóle 136, dont ils parlaient la langue avant l'extinction de celle-ci; (mais en 1937 j'en ai noté assez d'éléments pour confirmer cette appartenance) (8). Cette extinction a touché aussi les autres Riverains Nkóle. Mais d'autre part dans les années '30 Mpombi, groupe aîné des Nkole de cette région, parlait encore lonkóle, tout comme les vieux Bokúma. J'ignore ce qu'il en reste actuellement.

Ikéngé, Isénga, Lŏngá, Benkombo, Ingende, Mpámá, Lɔsélinga, Lŏngá jw'ɔ̂néne, Bɔtéke, Bolondó, Bempumbá, groupés sous le nº 7, sont nommés comme locuteurs de lokonda. On ajoute que ce dernier village forme la limite des préfixes mo et ma; plus en

amont ils sont remplacés par les variantes bo et ba (9).

Ce même dialecte riverain s'étend sur la basse Jwafa (Bolíngo, Wělé, etc.) mais avec certaines influences des Terriens voisins.

Cette influence est constatée partout, quoiqu'à des degrés variables, allant parfois jusqu'à l'assimilation presque totale, ainsi qu'on l'attribue e.a. aux Bosáá et Mbalá de la Loílaka qui parlent comme les 15 Ionda voisins.

2. Eleku - Boóyá

Chez les Eleku - Boóyá, 22, du triangle Jwafa - Salonga on signale de menues différences p.ex. entre Bonsela et Bokóté et Liolongo, dont Yeté (sur l'affluent Lolangó) se sépare nettement, car selon les informateurs ils parlent comme les 103 Ekota, tout en étant Eleku - Loonga. De cette dernière subdivision (clans Besongó, Litaka, Besenge, Liéké) on dit que leur dialecte égal avec celui de Bokóté a cependant quelques éléments mbóle.

La différence est dite particulièrement marquée avec les Terriens voisins 23 Bongándángá et 27 Isaká appartenant nettement

au bloc Nkundó.

Les villages habitant sur la rive droite de la Salonga (Bomputsú et voisins) sont connus comme influencés par les Mbóle limitrophes (111 Nkonjí). Par contre ceux de la rive gauche sont déclarés locuteurs de « lolíngá » pur tout comme les Bonsela. Cela s'applique aux Bombomba et aux Nkúse, ainsi qu'aux Isaká yă Boliâmpóngó — bien que ces derniers soient dits en même temps influencés par les 18 Injóló voisins.

Plus à l'amont les Bongófé parlent maintenant comme leurs voisins Mbóle (114 Etété), mais Iélé et Botóndó de Waka comme

les Nkundó, 18.

En amont des Eleku de la Jwafa, les Riverains Sombó et Ngomb'éy'alála se rangent respectivement avec les 111 Nkonjí et les 108 Yengé.

L'influencement des dialectes riverains par les voisins terriens se constate partout dans le domaine mongo. De la sorte des villages riverains très apparentés et voisins présentent des différences dialectales plus ou moins notables et tel dialecte « lolíngá » est souvent extrêmement subdivisé. Même on trouve des villages dont les deux sections diffèrent dialectalement dans une mesure importante. Tel Mpomé, qui habitent avec les Boóndó (Boángí 16) parlent lolíngá, tandis que la section Mpika parle lonkundó. De même J. BOLOKO décrit les dialectes des riverains Boloka w'Élíngá et Boloka w'ôyela respectivement comme mélanges de lolíngá, 7, + loángí, 16, et de lombomba, 19, mâtiné de lolíngá, 7; ce dernier mélange attribué également aux Nkasa.

3. Elángá - Bokóté

Les Riverains et les Terriens se distinguent nettement entre eux, d'autant plus que leurs parlers diffèrent notablement dans plusieurs détails. Ceci vaut pour toutes les sections du domaine mongo.

Ainsi les Bolóki, 1, et Eleku, 396, se séparent nettement des Ntómbá, 2.

Ceux-ci ne présentent que des différences minimes avec leurs frères Boléngé, 3, de sorte que les voisins, riverains et terriens, les classent ensemble, en rangeant avec eux la section Bokólo des 4 Lifumba et, parfois, les 5 Beloko influencés par eux.

Vers le Sud une distinction très prononcée est faite entre ces « Nkundó » et les voisins 259 Ntómbá, que les premiers considèrent comme parlant « lokonda », les groupant ainsi avec les Ekonda, 230 - 237, quoique les deux parlers soient nettement différents.

Vers l'Est la distinction est nettement moins forte. Pourtant elle est affirmée entre les tribus Ilángá (nommées aussi Elángá selon qu'elles habitent à l'Est ou à l'Ouest de la Boloko) avec les exceptions citées ci-devant pour les Lifumba et les Beloko. Les sections vivant à l'Est de la Boloko affirment des distinctions dialectales à des degrés différents. D'abord la distinction principale entre Bokóté et Bombwanja 10; de fait, ces derniers montrent une affinité caractérisée avec les parlers de la haute Ikelemba, tels que 24 Ilóngó la Ngonda.

Ensuite les Bokóté se divisent entre les 11 Wăngatá (avec les 15 Ionda) apparentés au groupe Ntómbá, 2 et 3, et les autres, qui se subdivisent selon le degré de leur ressemblance avec les premiers: 8 Bakáala inclinant vers 5 Beloko et 11 Wăngatá, 9 Bongale influencés par 10 Bombwanja, 12 Bonkoso et 13 Bongili, plus « indépendants ».

Mais il faut ajouter de suite que les informateurs ont parfaitement conscience de la nature schématique de cette classification. Ils connaissent les menues différences à l'intérieur de ce qu'ils décrivent comme une unité dialectale. Ainsi chez les 10 Bombwanja: subdivisions Bonkoso, Basuné, Boéndé, Ikákema, voire à une échelle encore moindre selon les agglomérations. De même chez les 19 Bombomba on sépare le bloc au-delà de la grande forêt inhabitée de la Lofwa, tout en marquant encore des subdivisions: les trois villages méridionaux assimilés par les 20 Indolé, les trois septentrionaux groupés avec les autres Bombomba, mais influencés par leurs voisins, p.ex. dans le préfixe nominal *li-* au lieu de

bi-, et la réalisation ts (c) de j.

etc.).

L'informateur principal (moniteur J. BOLOKO) ajoutait d'autres différences minimes dues à l'influence de voisins. Il employait le verbe -ingola usité couramment dans ce sens (Cf. Dictionnaire Lomongo, p. 1554). Ainsi Boyela influencé par les Riverains et les 16 Boángí: (-kendela pour -kondela s'embarquer); Boéndé par les 15 Ionda: obwá pour owá meurs; Befili par les 234 Lyombo-Ekonda: botúmbá au lieu de ilombe maison; Boléngambí, qu'il qualifie de « véritable source du lombomba », pareillement influencé par les voisins 234.

Les mêmes constatations valent pour les dialectes plus occidentaux. Ainsi: influence des 11 Wăngatá sur les 8 Bakáala limitrophes et en même temps assimilation aux caractères généraux des voisins par la génération montante (disparition de la caducité des préfixes nominaux, élimination de b, changement de ji en li,

D'autres points d'influencement sont signalés de 11 Wăngatá sur Boál'â Ngombe des 10 Bombwanja et sur la section septentrionale des 13 Bongili, appelée Elóngo, habitant sur l'embranchement de Lofelí vers le Nord; puis des 10 Bombwanja sur les Bontóle des 13 Bongili, tandis que le « hameau » Yúyôkonda de ce village est dit parler comme les Ekonda Lioko, 233, voisins. Dans une autre direction le village Ikákema est influencé par les 4 Lifumba voisins.

Les 16 Boángí se reconnaissent deux variétés dialectales: d'une part le groupe occidental, d'autre part le groupe oriental débutant au village Bokukú; les deux groupes présentent quelques menues différences. En outre, ils connaissent quelques petits groupes parlant un dialecte riverain (Cf. ci-dessus).

4. Jwafa - Ikelemba - Lolóngó

Au nord de la Jwafa se trouvent les Bonyánga, 30, dont le dialecte original rapproché de celui des 11 Wăngatá, 15 Ionda, etc., est en voie d'être évincé par celui des voisins Lingoi, 31, et

Bokála, 29. Entre ces derniers les autochtones ne constatent pas de différence; tandis qu'ils les déclarent minimes entre eux et les 28 Wǎola.

Pour les dialectes au Nord de l'Ikelemba je n'ai pas de témoignages pour notre sujet, sinon qu'ils se distinguent des Nkundó (au Sud de la Jwafa) principalement par quelques vocables, par l'extension de la réduction consonantique (Cf. Grammaire du Lomongo, I, p. 69 à 72), par des variantes dans les préfixes dévocalisés, spécialement l'absence de w (Cf. o.c. II p. 114, 129, 173, 305).

Entre eux ils distinguent les dialectes occidentaux des dialectes orientaux, ces derniers nommés lontómbá, les premiers désignés parfois sous le nom de lokóté, tout comme au Sud ce terme s'oppose au lombwanja (Cf. ci-devant) (10).

5. Lŭwó

Les diverses divisions des 99 Nsongó sont connues comme parlant toutes le même dialecte. Ce qui équivaut à juger négligeables des différences éventuelles.

93 Nsámbá-Bolaka ressemble à 99 Nsɔngɔ́, à 54 Esanga, 84 Bəmpənɔ́, ainsi que d'autre part aux Ekota.

Les divers groupes Ekota, 94 à 104, diffèrent très peu entre eux. Cependant 95 Njoo et 98 Botende sont considérés comme mélangés de 93 Nsámbá; 96 Bɔɔ́ndɛ́ se tient un peu à l'écart.

92 Lionje est considéré comme un peu à part, quoique très rapproché des Ekota et de 93 Nsámbá.

6. Bosaka

La division généalogique de cette grande tribu mongo se répercute dans les dialectes, mais avec diverses dérogations consécutives aux séparations et voisinages historiques. Dans les grandes lignes on distingue donc les descendants de Nkómbé, de Boyele et de Bongondo, avec la position un intermédiaire des descendants de Lokwa (Ngeléwá et Bolandá) (11).

Voici comment la situation m'a été présentée par des informateurs des Bolandá, 165, Ngɛlɛ́wá, 149, et Nkɔ́lɛ, 146: Ils groupent ensemble:

- (1) 89 Lompólé, 90 Liinja, 91 et 153 Ngelôsenge, 165 Bolandá;
- (2) 149 Ngɛléwá, 150 Lolingo, 161 Byǎmbe, 162 Lofoma, 164 Monje á Lokuli;
- (3) 146 Nkóle;
- (4) 171 Ngolé-Bokánja, 176 Ianga-Eula, 177 Mbélo, tous assimilés par les Bongandó; ce qui est également dit des 160 Bolenda e.a. par les voisins Wema, 153, tandis que selon d'autres ils parlent comme les Bolúnga (qui vivent à l'Ouest de 150 Lolingo-Sud), tout en ressemblant un peu aux 146 Nkóle (12).

Par ailleurs les différences entre 150, 151 et 152 du groupe, 2, sont estimées minimes.

On y ajoute que les 149 Ngɛlɛ́wá se rapprochent davantage des 164 Monje á Lokuli et d'un autre côté des 150 Lolingo, dont ils ont subi l'influence (13).

Les différences entre les villages septentrionaux et méridionaux des 146 étaient estimées très petites. De même pour le groupe, 1.

Les 166 Bokoka, descendants de Lokuli tout comme les 164 Monje, sont cités comme parlant le même dtalecte que leurs voisins 167 Bonkoné (de souche Ntómbá) du grand groupe losikongo (Cf. ci-après 10).

Quant aux 145 Monje á Iafé, des informateurs Ngeléwá affirmaient qu'ils diffèrent très peu des 146 Nkóle voisins.

Ailleurs on m'a dit que le parler des 161 Byambe s'apparente à celui des 74 Nsongómbóyó.

7. Mbóle

Dans l'ensemble des Mongo la grande tribu Mbóle est reconnue comme dialectalement (et culturellement) assez distincte, tant par eux-mêmes que par les autres. On insiste sur un certain nombre de vocables, sur quelques formes verbales, sur des particularités phonétiques (réduction des combinaisons à nasale, dévocalisation partielle, caducité des préfixes). A l'intérieur on signale quelques grandes subdivisions, p.ex. entre le Nord et le Sud, mise à part des 118 Nkengo et de 132 Yongo.

Quoique d'origine très hétérogène, les 105 Ntómb'â Nkóle parlent tous le même dialecte; avec quelques différences seulement chez les Ilombé subissant l'influence des Bakutu.

106 Bosanga s'en sépare assez nettement, mais se rapproche très fort des 108 Yengé.

Les 107 Bolindo sont mis à part, quoique considérés comme très proches des deux précédents. Le village Bonkáma parle comme 106 et Eémbé comme 108.

Les 119a Iléngé ou Déngé ressemble fort à 106 et forme comun pont vers 120 Linkúndu ('Nkùndu) dont le village Ilaká est assimilé à 119a.

Les 121 Mpokó sont tenus à part, mais rapprochés un peu des 123 Bonéma.

Plus vers l'Ouest on groupe ensemble les 110 Mbándáká, 111 Nkonjí, 112 Losanga, 113 Ngɛlɛ́; parmi lesquels on considère comme plus rapprochés 110, 112, 113. Ensuite on apparente 114 Efele et 115 Etété, qu'on met en rapport avec 118 Nkengo. Ce dernier groupe, dont les nombreuses subdivisions occupent un vaste territoire de part et d'autre de la Salonga et de la Lwile, obtient une place nettement à part (14). Des variantes internes sont signalées (Cf. l'étude citée en note, p. 2).

Leurs voisins 119 Esoí ou Esovâfongo se séparent d'eux assez nettement. Ils ressemblent bien plus aux 121 Mpokó, de sorte que d'aucuns considèrent ces deux groupes comme parlant le même dialecte.

Au-delà vers le S.E. commence le groupe des Mbóle méridionaux. On rapproche ensemble, bien qu'avec des différences mineures, d'abord 122 Itsíké, 123 Bonéma, 124 Lyánga, 125 Beámá-Bakoka, Ensuite: 127 Mángilongó, 129 Ilónge, 131 Ndongóokwa-Sud (Beleko, Loléka, Ikómbo, Ikotsóongo-Botoka).

On classe bien à part les 126 Ndongóokwa-Bamata (groupant les villages Bamata, Lonkána, Mpunyá et Efekámbóyó, reconnus comme ressemblant aux 132 Yongo (15), d'une part, et 128 comprenant d'autres villages Ndongóokwa: Efeká, Tosenge, Betúmbé,

d'autre part.

Une classification différente vient d'un autre groupe d'informateurs; qui donnent comme dialectes (1) 122, 123, (2) 124, 128, 129, plus Ikótola et Baléla et Betúmbé; (3) 125; (4) 127 (mélange de 129, de 123 partie Bolya, de 131, de 157 Ngombe á Múná); (5) plus au N. 119 Esoí et 121 Mpokó.

Certains affirment des affinités de 129 avec 124 et 125, les séparant nettement des Betúmbé, Efeká(nkoto) et Ikótola.

Les 123 Bonéma distinguent encore des sous-groupes (1) Bonéma s.s. (Bofale, Boómbo, Boéndé, Bonkómola, Ikili); (2) Nkónyongo, Lεεngo, Ntúmbé, Boméé; (3) Bolya-Nanganyoli; (4) Bokútú, Bokúma.

Pour les Bonéma le dialecte 122 (Itsíké, Isoko, Inkaka, Nsámbá, Esoí, Ekónóngoló) se rapproche déjà des 121 Mpɔkɔ́ et 120 Lin-

kúndu.

Les 132 Yongo sont nettement mis à part parmi les Mbóle. Ils se subdivisent en plusieurs sous-dialectes: Nkásáyêkungú, Bampoko, Yongálolo, puis sur la Salonga: Yala ou Iala, influencés par 143 Boólí.

8. Haute Loilaka

Au Sud des Mbóle déjà examinés habitent quelques groupes aux dialectes très différents.

D'abord 117 Mpenge dont la position est assez isolée. La seule indication d'affinité qui se trouve dans mes notes est que (le village) Wafema ressemble aux 126 Bamata (16). Elle peut être due à ce que dernier dialecte est rapproché par certains de celui des 132 Yongo. De fait, des informateurs Mpenge expliquent que leur parler a deux dialectes: l'un influencé par les 132 Yongo, l'autre par les 116 Loelé, la division se faisant selon le voisinage.

Leurs voisins méridionaux 134 Isaká et 135 Boléngé sont dits parler « lonkundó » comme leurs homonymes d'entre Jwafa-Ikelemba, 27 et 25, mais avec une grande influence des 22 Elsku riverains. Par leurs voisins ils sont considérés comme parlant le même dialecte, bien que de fait il existe quelques différences.

Les 133 Bolendo-Ndombá constituent un dialecte clairement isolé, ressemblant seulement un peu aux 117 cités ci-devant.

Davantage vers l'amont de la Loílaka d'un côté, de la Lokoló de l'autre, se trouvent deux dialectes, qui ont en commun un grand nombre d'éléments par lesquels ils se séparent très fort de tous leurs voisins mais se rapprochent beaucoup du parler des Ntómbá de Bikoro, 226 à 228.

Le groupe occidental 136 Nkóle voisinait avec le groupe oriental avant le déplacement de celui-ci par l'administration pour l'établissement du Parc de la Salonga. Plusieurs clans habitent sur les rives de la basse Loílaka; mais le dialecte original y est en pleine disparition, comme il a été expliqué ci-devant au n° 1. Le groupe oriental est alligné maintenant parallèlement avec la rive droite de la Loílaka vers l'amont à partir du poste administratif de Monkoto. Il se compose de deux tribus: Imoma (yă Mpáko) et Mpóngó, cette dernière subdivisée en un nombre important de groupements. Comme il n'y a que de minimes différences dialectales dans ces deux tribus, elles sont considérées comme parlant d'une façon identique et portent le même numéro 137.

9. Bojli

Les Boólí de la Salonga se considèrent comme divisés dialectalement ainsi. D'abord les villages septentrionaux, 143 et 142, subdivisés:

- (1) Mpuménjou, Mbélo et Batito;
- (2) Boéndé;
- (3) Boóké, Lwěngá et environs;
- (4) les villages situés entre Iéngé et Lwile: Wětelya, Bŏmongíli, Lofûta, Lolakenanga.

Les dialectes 1 à 3 sont dits différer très peu entre eux; tandis que (4) est estimé se rapprocher de 133 Ndombá.

D'autres informateurs (A. Bengálá, A. Itómbólí, A. Lowa et L. Mbóyó) classifient comme suit: (1) Lwěngá, Batíto, Boóké, Ineká, Bokungwôtálé, Ikúmo et Mpuménjou; (2) Belyá et Bolia; (3) Mbélo; (4) Bosále, Ikío, Boóndó et Lofûta. Cette liste omet certains villages cités ci-devant (tel Boéndé pour le groupe 4) mais inclut certains autres.

Ensuite les groupes méridionaux, 138 á 140, sur lesquels je n'ai pas de témoignages (seulement des documents linguistiques directs).

10. Losikongo

Concernant les affinités entre les subdivisions de ce groupe dialectal nettement caractérisé, surtout phonologiquement et morphologiquement, mes notes contiennent peu de renseignements.

Les 161 Bonkoné et 168 Ntómbá-Lingomo sont dits parler comme les 169 Bombóle-Bondombe, quoiqu'avec de légères différences, mais se séparer grandement de leurs voisins 165 Bolandá et 170 Mpango.

Par ailleurs on déclare très apparentés aux 167 Bonkoné les 166 Bokoka (Bosaka) et les 163 Ialí et Yalofoto (Riverains).

Un autre groupe d'informateurs confirme la parenté linguistique entre les divers groupes énumérés, en y joignant un groupement nommé Watsi, habitant près de Lotó sur la haute Salonga, comme parlant le même dialecte que les 169 Bondombe.

11. Bongandó

Ce grand groupe oriental est universellement connu comme occupant une place bien distincte des autres parlers mongo et comme formant une unité linguistique. « Ils parlent tous de la même façon, mais ils se divisent en deux groupes: ceux du Nord et les Lalia au Sud de la Lŭwó: 170 Mpango, 172 Ilongo, 173 Moma, 174 Bəsəndəngə, 175 Liondo, 178 Bongandó, 179 Yafoló ».

Comme marque distinctive entre les deux sections principales on aime citer la présence de f ou son remplacement par b.

En outre on mentionne des différences mineures entre divers groupes, mais déjà plus grandes dans les sections les plus méridionales: 180 Mbongi, 181 Boanga et surtout 182 Yŏyé (17).

12. Boyela

Ce groupe de la faute Tshuapa est également réputé comme formant une entité très caractérisée et présentant une grande unité interne, qui n'exclut cependant pas des différences mineures, surtout dans des sections plus distantes, comme les 183 Ekúkú.

De ces derniers les Boólí, 142, disent qu'ils parlent « lonkundó ». Eux-mêmes affirment que les autres divisions des Mbalá habitant au-delà de la Lŏmela parlent d'une manière très semblable à la leur.

Les Boyela racontent que leurs voisins Bambóle (appelés Ilombó par eux et par les Bongandó) parlent une langue très différente.

Les informateurs excluent de leur groupe les 187 Lokaló et les 184 Watsi. Ils disent que les premiers parlent comme les Bambóle, les seconds comme les Riverains d'Ikela. Les deux groupes se distinguent nettement des voisins Jóngá et Bahambá.

Au sujet des Pygmoïdes J5fE de ces parages on dit qu'ils parlent d'une manière tout à fait propre.

13. Sud-Ouest

Les trois divisions des Ntómbá habitant dans le voisinage du lac appelé de leur nom « Tumba » se considèrent comme parlant la même langue avec de menues différences entre elles: 129 Nkólɛ, 228 Iɛ̂li, 227 Bɛsəngó. Ces derniers ont quelques caractéristiques des Riverains, e.a. la chute de *h* remplaçant *s* d'autres dialectes. Des Ekonda voisins, 230, on dit qu'ils ont subi l'influence des Ntómbá.

Les 222 Losakanyi sont rapprochés des Mpámá, 223 (18). Ceux-ci sont assimilés aux Bakutu voisins.

Les Bosangó habitant à l'extrémité S.E. des 222 parlent une langue totalement différente de celle de leurs voisins Losakanyi. Comme preuve on cite leur salutation ordinaire bangá bénú, traduite comme lol'ɛkś (êtes-vous là?).

14. Pygmoides

Sur les dialectes des pygmoïdes (Batswá) j'ai peu de témoignages. Dans la région de Botéka (ex-Flandria) on les considère comme parlant tous de façon identique, avec seulement des différences minimes, qui cependant sont plus grandes chez ceux qui vivent près des Riverains et sont nommés Balúmbe.

De ceux des Bombwanja méridionaux (Mbelé, Mbómbé) on dit qu'ils parlent autrement, imitant leurs congénères des Ekonda voisins, 233.

CONCLUSION

Il serait possible de détailler davantage ces témoignages. On pourrait encore les confronter avec la réalité, soit totale, soit telle qu'elle se présente dans ma documentation (Cf. e.a. mon article dans *Orbis* XXIII-2, 1974, p. 316). Les témoignages publiés ici peuvent — voire devraient — être soumis à un contrôle ultérieur pour d'éventuelles rectifications. Quoi qu'il en soit, il me semble que les renseignements donnés ici peuvent déjà utilement servir à une meilleure connaissance de la situation dialectale d'une langue bantoue importante, mais surtout jeter quelque lumière sur un coin encore peu exploré de la psychologie sociale d'un peuple africain et de son développement scientifique ancestral.

Il y aurait encore la possibilité de décrire la conscience linguistique vis-à-vis de domaines voisins, moins pour des langues par-

lées au lointain, que pour les parlers limitrophes.

Je pense spécialement aux Ngombe, qui ont avec les Mongo une limite commune très longue, de sorte que de nombreux groupes voisinent au point que les mariages ne sont pas rares entre membres des deux ethnies. En outre dans des centres comme Mbandaka les Ngombe sont nombreux (selon le recensement officiel de 1958:

14 % contre 67 % de Mongo).

La population de la mission de Bamanya compte 1/3 de Ngombe à côté de 1/3 de Mongo (Nkundó) et 1/3 de Pygmoïdes (qui parlent lomongo). Ici, comme à Bokuma et dans les villages limitrophes, les Ngombe parlent comme seconde langue le lomongo (l'inverse ne semble pas exister ou du moins être très rare), mais continuent entre eux de converser dans leur langue maternelle et — dans une certaine mesure — de l'enseigner à leurs enfants. De cette manière les deux ethnies se connaissent comme parlant ses langues nettement différentes.

Elles considèrent également comme étrangers les parlers des tribus de la Ngiri et autres Riverains (Bapotó, Basokó, Lokelé).

Les Mongo étant de grands voyageurs ont des contacts avec d'autres ethnies zaïroises, dont les représentants sont devenus nombreux dans un centre tel que Mbandaka, suite surtout à la politique de mélanges ethniques dans les services publics. Ces deux facteurs favorisent la double face de la conscience ethnique et linguistique: opposition aux « étrangers » et sentiment de l'unité des diverses tribus Mongo et de leurs dialectes.

De la même façon l'expérience cause une distinction entre ces langues étrangères et fait connaître une affinité avec certains parlers. Ainsi on considère les Batetela comme des frères, non seulement parce qu'ils se disent An'a Mongo, mais aussi sur la base de

la langue (et des coutumes).

Déjà des anciens combattants et porteurs de la première guerre mondiale m'avaient raconté leur étonnement en entendant les populations des environs du camp de Lokandu parler à peu près la même langue qu'eux-mêmes, de sorte que — disaient-ils — ils se comprenaient facilement.

NOTES

- (1) Sur les Mongo en général on peut consulter G. VAN DER KERKEN: L'Ethnie Mongo (I.R.C.B. 1944), G. HULSTAERT: Les Mongo (Tervuren 1961).
 - (2) Cf. G. HULSTAERT: o.c., p. 35.
 (3) Cf. G. HULSTAERT: o.c., p. 10.
 (4) Cf. G. HULSTAERT: o.c., p. 42 et 45.
- (5) La possibilité de rencontrer des personnes venant de divers groupes mongo d'une part, et d'individus appartenant à d'autres ethnies d'autre part, a donné naissance à la conscience de l'unité ethnique inconnue ancestralement.

 De la même façon la colonisation a permis la formation d'états et l'éclosion du

patriotisme étatique.

(6) Cf. la liste dans A. De Rop: Bibliografie over de Mongo, Bruxelles

1956, p. 71.

(7) Ikua, près de Nkombo, sont Nkundo.

(8) Encore en 1937 un dialecte Nkóle était parlé par quelques vieilles person-

nes du clan Bokólo d'Ifutó chez les Beloko (5).

(9) Pourtant j'ai entendu encore les préfixes ma et mo dans des chants de pagayeurs Mbalá (Loílaka) en 1931. En 1940 le mot lokonda eósá pour « jeune » était encore connu des vieux chez

les Riverains des 16 Boángí: Mbalá, Ikelemba, Mpomé, Mbalânkóle.

(10) Dans ses études de 1936 sur le secteur Bokakata et sur les autres Mongo occidentaux, G. SAND divise ceux-ci selon les dialectes en lokote ou longele (longele) et lontomba (Archives gouvernementales).

- (11) Cette position assez étrange n'a jamais pu être nettement éclaircie, pour autant que portent mes renseignements. Les informateurs mettent dans cette division aussi les Boyela-Mbalá, en citant les généalogies, qui ainsi formeraient le chaînon reliant les Bosaka aux Boyela. Mais cela ne se retrouve pas dans la situation dialectale.
- (12) Entre ces informations il existe une opposition. La réalité ne pourra être connue que par l'annotation du dialecte en question.

(13) Ce qui est confirmé par les relations sociales très suivies (p. e. mariages),

qui m'avaient été affirmées fréquemment dès 1927.

(14) L'exactitude de ce jugement peut être contrôlée dans mon Esquisse du Parler des Nkengo (Tervuren 1970).

(15) Tout en admettant une certaine affinité des Mpunyá avec 124.

(16) Toutefois mes documents dialectologiques montrent une différence telle que je ne comprends pas l'accointance signalée.

(17) Mes informateurs savent très peu de choses sur les sections septentrio-

(18) Ce qui est en opposition flagrante avec les phrases nombreuses écrites dans ces deux parlers.

A. Dorsinfang-Smets. — Présentation du travail de M.L. Rocher: « Ezourvedam: A French Veda of the Eighteenth Century »

En 1975 notre confrère Ludo ROCHER a fait devant notre Classe des Sciences morales et politiques un exposé sur les recherches qu'il menait sur l'Ezourvedam et son projet d'édition de ce texte.

Ce travail forme la plus grande partie de l'introduction au présent manuscrit qu'il présente à nouveau à l'Académie des Sciences d'Outre-Mer pour publication, complété cependant par l'heureux résultat de découvertes récentes qui l'enrichissent singulièrement.

Je le résume brièvement:

Deux manuscrits du texte dit Ezourvedam étaient connus jusqu'ici, l'un incomplet qui fut donné à Voltaire en 1760 par M. DE MAUDAVE, l'autre plus étendu qui fut à la même époque en possession de M. D'ANQUETIL DUPERRON. Ces deux manuscrits servirent à une édition par M. DE SAINTE CROIX en 1778. C'est sur eux également que se basait M. ROCHER en 1975. Ils se trouvent à la Bibliothèque nationale à Paris.

L'intérêt pour l'Ezourvedam subit une curieuse évolution en fonction du développement des connaissances de l'Inde parmi les intellectuels occidentaux.

Il fut d'abord considéré comme la traduction française d'un texte sanscrit authentique perdu — on crut même y reconnaître le 4ème Veda perdu ou un commentaire rituel sur les Vedas bien antérieur à la Bible. Les aspects très chrétiens de la doctrine qui y est défendue servirent à Voltaire pour établir une filiation entre les croyances orientales et chrétiennes.

Ensuite on admit qu'il s'agissait de la traduction d'un écrit né dans une secte dissidente d'Indiens théistes de la côte de Coromandel, ou, plus rapidement, il fut question d'un traité écrit en sanscrit par un missionnaire qui déguisé en Brahmin en usait pour tromper les Indiens et les attirer à la conversion sans heurt violent de leurs croyances traditionnelles.

Certaines erreurs en rapport avec la chronologie et la philosophie indienne, des traces de prononciation détectueuse des mots indiens, étayaient l'idée qu'il s'agissait de la traduction d'un faux écrit en sanscrit né dans les milieux jésuites de la Mission de Pondichery.

Non seulement il n'était plus question d'un texte de haute ancienneté mais d'un faux délibéré que l'on aurait tenté de faire passer pour un écrit védique pour faire glisser les Indiens cultivés, inconsciemment presque, de leurs croyances à une attitude mentale chrétienne. On parla de pastiche, de supercherie et on en accusa successivement des jésuites connaissant le sanscrit, des XVIe et XVIIe siècles. Le P. Robert de Nobile, le P. Calmette, le P. Mosac auxquels M. Rocher grâce à la découverte au Muséum d'Histoire naturelle de Paris d'un fragment de lettre de M. DE MAUDAVE à VOLTAIRE ajoute le nom du P. MARTIN jamais mentionné jusque là. Ceci étant un premier ajoût à son exposé de 1975.

Aucune de ces attributions ne paraît d'ailleurs avoir résisté

à ses critiques.

Enfin la dernière attitude, au XIXe siècle, que relate M. Ro-CHER, fut d'admettre qu'il ne s'agissait pas d'une traduction mais d'un texte écrit directement en français. L'Ezourvedam serait un dialogue de type védique destiné à être peut-être traduit en sanscrit, ce que l'on n'eut pas le temps de mener à bien. La Mission de Pondichery d'où venait l'un des manuscrits en cause possédait en effet d'autres textes divers accompagnés de translation en sanscrit écrite en caractères romain. Il ne s'agissait plus d'un faux Veda mais d'un traité visant à détruire la religion indienne sans la remplacer ouvertement par la doctrine chrétienne et en utilisant ce qui dans le brahmanisme peut être interprété pour la réfuter.

Le texte même contient des images qui n'ont pu naître que dans un esprit occidental telle que l'allusion au moulin à café pour l'image d'un mouvement tourbillonnant du Mont Mandara, ou des dates se référant aux mois de notre calendrier, etc.

M. Rocher est allé plus loin et je vous rappelle sa communication de 1975. Il propose de lire dans le titre même de l'Ezourvedam, non une corruption du nom du Vedam perdu: Zozur Vedam ou Zozur Bedo ou Yadjourveda qui fut retenu soit dans les commentaires, soit dans les catalogues et qui suffisait à étayer les accusations de forgerie précédentes, mais bien « Yesusvedam »

c'est-à-dire le livre sacré (sens du mot Veda) de Jésus, c'est-à-dire ouvertement un commentaire chrétien qui utilise le dialogue entre un sage indien, BIACH, spécialiste de la religion brahmanique et un maître CHUMANTU qu'il supplie de l'éclairer, et de corriger son

propre enseignement en en soulignant les erreurs.

Utilisant donc la terminologie, les concepts et les mythes indiens, l'auteur sous le nom de Chumantu interprète, commente ou réfute la tradition vedique en l'infléchissant de façon à la faire correspondre aux récits et enseignement de l'ancien testament. C'est bien me semble-t-il une reformulation. Celle-ci n'était probablement pas destinée aux Brahmins mais à la masse, amenée ainsi à penser en chrétien sans en être troublée.

Cette longue introduction, puisqu'elle comporte 159 pages en anglais, précède l'édition du texte français que M. ROCHER

déjà en 1975 proposait à notre Classe de publier.

Si le temps a passé c'est que depuis lors M. Rocher a découvert un troisième manuscrit de l'Ezourvedam sous le titre de Zozur bedo à la Bibliothèque nationale de Paris manuscrit plus ancien que celui de Voltaire et aussi complet que celui de d'Anquetil Duperron. L'histoire de ce document atteste en effet qu'il était peut être déjà en 1716 dans les mains de la famille de Harlay en France et que en tous cas il fut remis avec d'autres manuscrits divers par M. de Chauvelin en 1755 à l'Abbaye des Bénédictines de St-Germain des Prés.

La découverte de ce troisième manuscrit a obligé M. ROCHER à reprendre son édition en se basant surtout sur le texte HARLAY tout en indiquant les variantes des deux autres transcriptions plus proches l'une de l'autre, mais qui lui semblent avoir été parfois mal reproduites par le copiste. Les 140 pages du texte français sont évidemment accompagnées des notes et de la bibliographie afférentes à l'introduction et aussi d'un glossaire des mots indiens qui ont demandés parfois des efforts d'interprétation et de correction.

Voici donc dans ses grandes lignes le texte de cet ouvrage que M. Rocher avait déjà proposé pour publication il y a trois ans et qui avait été accepté, dans sa forme première, sous le secrétariat de M. Staner si je comprend bien les lettres de M. Rocher.

Je pense que pour un texte plus complet, mis à jour et comprenant l'édition revue par rapport à celle de 1778 puisque enrichie des données du nouveau manuscrit mis à jour, on ne peut que proposer à la Classe de prendre une décision semblable à la précédente.

20 juin 1978.

BIBLIOGRAFISCH OVERZICHT * Nota's 6 tot 10

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE * Notices 6 à 10

Beck (Ann): Medecine and Society in Tanganyika, 1890-1930. An Historical Inquiry (Transactions of the American Philosophical Society, Philadelphia, Pa, vol. 67, 1977, 3; 4°, 59 p. en 2 colonnes).

L'A., professeur émérite d'histoire à l'« University of Hartford », entend retracer la croissance des services médicaux coloniaux dans la « Deutsch Ostafrika » (DOA) et leur continuation dans le « Tanganyika Territory », durant la première décennie du mandat britannique. Il a laissé de côté l'œuvre médicale des missions et apparemment n'a pas craint que le titre de son étude ne soit compris dans le sens de: la médecine traditionnelle dans la société est-africaine.

Dans les limites que nous venons d'indiquer, l'A. a fourni un travail original, basé sur de solides recherches au « Zentrales Archiv » à Potsdam, au « Deutsches Bundesarchiv » à Koblenz, aux « Tanzania National Archives » à Dar es Salaam. Ces investigations furent complétées par l'utilisation des sources publiées durant la période coloniale: rapports médicaux annuels, périodiques officiels et privés, mémoires de coloniaux, études plus récentes.

Ayant esquissé l'histoire de la création et de l'organisation de la DOA (chap. I), l'A., dans le chap. II, décrit les débuts de la médecine occidentale en Afrique orientale allemande: quand Wissmann y arrive en 1888 en qualité de commissaire impérial, il est accompagné de deux médecins, chargés de s'occuper avant tout des « Schutztruppe »; sous les gouverneurs Soden, Schele, Wissmann, Liebert, Götzen, Rechenberg, Schnee, le nombre des médecins augmentera progressivement pour atteindre un total de 43 en 1910 et 79 en 1914. Jusqu'en 1912, le service médical reste sous la dépendance de l'armée.

Le chap. III décrit la lutte du gouvernement colonial pour maîtriser la malaria.

La maladie du sommeil se manifeste en la DOA dès 1902: le chap. IV expose les efforts fournis pour arrêter le fléau: expériences scientifiques, mesures politiques, etc.

La solution des problèmes médicaux fut souvent conditionnée non seulement par des impératifs militaires (la rébellion des Maji- Maji en 1905-1906) mais aussi par les exigences de l'« Arbeiterfrage »: la main-d'œuvre africaine indispensable aux entre-

prises publiques et privées (chap. V).

Le chap. VI couvre la période marquant la fin de la domination allemande en Afrique orientale; les résultats positifs mais insuffisants quant à l'ensemble de la population (ca 10 millions) connurent encore un net recul à la suite de la Première Guerre mondiale (chap. VII).

Le dernier chapitre présente les conclusions générales de l'enquête historique; il est suivi d'une sélection de documents en

traduction anglaise, de la bibliographie et de l'index.

31 mars 1978

F. BONTINCK

Wallman (Sandra) (édit.): Perceptions of Development (Cambridge, University Press, 1977, 210 p.).

L'éditeur et co-auteur principal de cet ouvrage est professeur à l'Université de Bristol (Research Unit on Ethnic Relations). Les dix autres auteurs sont issus de sept universités canadiennes, d'une université américaine et d'une université des Pays-Bas.

L'économie du développement analyse l'évolution qui mène au développement économique. Les économistes du développement se sont longtemps singularisés par l'absence de définition claire et acceptable de l'objet même de leurs recherches et réflexions: comment définir ce « développement ». Un des rares progrès — mais il est important — qu'ils ont fait au cours des dix dernières années, a précisément été de s'être interrogés sur cette notion, sur l'objet même de leur science.

Quel développement poursuivons-nous? Jusqu'à présent, il a pratiquement toujours été conçu de manière purement matérielle et mesuré en termes exclusivement quantitatifs: l'accroissement de la quantité de biens et services (PNB, revenu per capita...). Cette conception est progressivement et de plus en plus vigoureusement mise en cause tant par les sociétés sous-développées que par les sociétés industrialisées mais pour des raisons très différentes: impossibilité de réaliser notre type de croissance industrielle chez les premiers, impasse de la société industrielle chez les seconds.

On trouvera dans ce livre une excellente introduction de l'éditeur sur la notion de développement mettant l'accent sur trois thèmes:

1) Que le non-développement n'est pas une aberration dans une séquense évolutive;

2) Que les objectifs du développement sont multiples et changeants;

3) Que l'autonomie peut prendre le dessus par rapport à la croissance matérielle.

Douze monographies, axées sur la même problématique, examinent des cas très divers.

Strahm (Rudolf-H.): Pourquoi sont-ils si pauvres? (Neuchâtel, Editions de la Baconnière, 1978, 147 p.).

Rudolf-H. STRAHM, né en 1943, est chimiste et économiste. Ses recherches, travaux et voyages l'ont mené dans de nombreux pays sous-développés, notamment comme consultant de la CNUCED. Il est secrétaire, pour la Suisse alémanique, de la « Déclaration de Berne » (mouvement visant à promouvoir en Suisse une solidarité active avec le Tiers Monde).

Voici en moins de 150 pages, en 57 tableaux (graphiques, dessins) et des textes simples et extrêmement clairs un exposé des principaux mécanismes qui ont fait apparaître et qui maintiennent le sous-développement d'une partie du monde, d'une part, mais aussi et corrélativement, le sur-développement de l'autre.

Un excellent petit ouvrage d'initiation, bourré de chiffres et d'illustrations, remarquablement synthétisé et compréhensible

pour tous.

L'inévitable contrepartie de ces qualités est la simplification des problèmes et, dans certains cas, leur interprétation, que ce soit à travers la sélection des thèmes exposés ou par les explications des causes et conséquences des phénomènes qui sont décrits.

Meier (Gerald-M.) et Baldwin (Robert-E.): Economic Development (Theory, History, Policy) (Huntington (N.Y.), Robert E. Krieger publishing Co, 1976, 588 p.).

Gerald-M. Meier était professeur à Stanford lorsqu'il publia son livre *Leading Issues in Development Economics*. Il est actuellement professeur associé à la Wesleyan University.

Robert E. BALDWIN est professeur assistant à Harvard.

Ceci est la 8ème édition d'un ouvrage paru en 1957 et qui constituait alors le premier et seul « textbook » sur l'économie du développement.

L'approche du problème est de type panoramique, fournissant une vue d'ensemble et des perspectives que les ouvrages plus récents et plus spécialisés ne fournissent pas et perdent même souvent de vue. Il aborde successivement:

1) La théorie: quels sont les facteurs déterminants majeurs du développement?

2) L'histoire: quelle influence ces facteurs ont-ils exercée dans le passé?

3) La politique de développement des pays pauvres: quels sont leurs problèmes pour provoquer le processus de la croissance et du développement?

4) La politique de développement des pays riches arrivés à la maturité industrielle: quels sont leurs problèmes pour maintenir leurs rythmes de croissance?

L'ouvrage est excellent pour les étudiants et les enseignants spécialisés dans la matière.

10

Morgan (Théodore): Economic Development. Concept and Strategy (New York, Harper and Row, 1975, 429 p.).

L'Auteur enseigne à l'Université du Wisconsin.

Son ouvrage examine les problèmes des pays économiquement sous-développés à la lumière de constatations récentes sur l'inefficacité des politiques de développement à améliorer le sort des plus déshérités, même dans les rares cas de croissance effectivement réussie, et de certaines préoccupations actuelles en matière de ressources et d'environnement.

Après une série de réflexions ou de constatations de départ, il décrit la situation de sous-développement, critique les statistiques de base qui servent à mesurer/comparer les situations particulières et examine les modèles théoriques et économétriques du développement. La majeure partie du livre résume les théories les plus importantes et examine les problèmes les plus aigus qui se posent dans les pays sous-développés: alimentation et malnutrition, sous-emploi, pression démographique, etc.

KLASSE VOOR NATUUR- EN GENEESKUNDIGE WETENSCHAPPEN

Zitting van 25 april 1978

De H. R. Vanbreuseghem, directeur van de Klasse en voorzitter van de Academie voor 1978, zit de vergadering voor.

Zijn bovendien aanwezig; de HH. E. Bernard, C. Donis, W. Robyns, P. Staner, J. Van Riel, leden; de HH. R. Devignat, J. D'Hoore, R. Germain, J.-M. Henry, M. Homès, P. Raucq, C. Sys, D. Thienpont, geassocieerden; de H. C. Fieremans, correspondent.

Afwezig en verontschuldigd: De HH. G. Boné, M. De Smet, A. Fain, P. Janssens, G. Mortelmans, L. Peeters, J. Opsomer, J.-J. Symoens.

Overlijden van de H. B. Aderca

Voor de rechtstaande vergadering brengt de Voorzitter hulde aan de nagedachtenis van de H. B. Aderca, overleden op 15 maart 1978 te Brussel.

De Klasse wijst de H. I. de Magnée aan om de necrologische nota op te stellen, bestemd voor ons Jaarboek.

De Vaste Secretaris deelt de Klasse mede dat de H. R. Vanbreuseghem tot Voorzitter van de Academie benoemd werd voor het jaar 1978, bij koninklijk besluit van 5 april 1978.

De *Directeur* wijst er op dat in het *Belgisch Staatsblad* van 29 maart 1978, het koninklijk besluit van 29 november 1976 verscheen, waardoor onze confraters *P. Benoit, J. Mortelmans* en

CLASSE DES SCIENCES NATURELLES ET MEDICALES

Séance du 25 avril 1978

M. R. Vanbreuseghem, directeur de la Classe et président de l'Académie pour 1978, préside la séance.

Sont en outre présents: MM. E. Bernard, C. Donis, F. Evens, J. Jadin, J. Lebrun, J. Lepersonne, J. Mortelmans, W. Robyns, P. Staner, J. Van Riel, membres; MM. R. Devignat, J. D'Hoore, R. Germain, J.-M. Henry, M. Homès, P. Raucq, C. Sys, D. Thienpont, associés; M. C. Fieremans, correspondant.

Absents et excusés: MM. G. Boné, M. De Smet, A. Fain, P. Janssens, G. Mortelmans, L. Peeters, J. Opsomer, J.-J. Symoens.

Décès de M. B. Aderca

Devant l'assemblée debout, le *Président* évoque la mémoire de M. B. Aderca, décédé le 15 mars 1978 à Bruxelles.

La Classe désigne M. I. de Magnée pour rédiger la notice nécrologique, destinée à notre Annuaire.

Le Secrétaire perpétuel informe la Classe que M. R. Vanbreuseghem a été nommé président de l'Académie pour l'année 1978, par arrêté royal du 5 avril 1978.

Le Directeur signale que le Moniteur belge du 29 mars 1978 publie l'arrêté royal du 29 novembre 1976, par lequel nos Confrères P. Benoit, J. Mortelmans et R. Tavernier ont été promus

R. Tavernier bevorderd waren respectievelijk tot de graad van officier in de Leopoldsorde, tot de graad van commandeur in de Kroonorde en tot de graad van groot-officier in de Kroonorde.

Hij wenst deze drie Confraters van harte geluk.

« Remote sensing »

De H. J. D'Hoore legt aan de Klasse een studie voor getiteld als hierboven.

Hij beantwoordt de vraag die hem gesteld wordt door de H. C. Sys.

De Klasse beslist dit werk te publiceren in de Mededelingen der zittingen.

De wormbesmetting in de wereld

De H. D. Thienpont legt aan de Klasse een studie voor die bovenstaande titel draagt.

Hij beantwoordt de vraag die hem gesteld wordt door de H. R. Vanbreuseghem.

De Klasse beslist dit werk te publiceren in de Mededelingen der zittingen.

Jaarlijkse wedstrijd 1980

De Klasse beslist de derde vraag van de jaarlijkse wedstrijd 1980 te wijden aan de *Pedologie* en de vierde aan de *Geneeskunde*.

De HH. C. Sys en J. D'Hoore, enerzijds, en de HH. J. Mortelmans en D. Thienpont, anderzijds, worden aangewezen om de tekst van deze vragen op te stellen.

Voorlegging van een publikatie

De voorzitter, de H. R. Vanbreuseghem, legt de tweede editie voor van Guide pratique de Mycologie médicale et vétérinaire (blz. 388).

De zitting wordt geheven te 16 h 30.

respectivement au grade d'officier de l'Ordre de Léopold, au grade de commandeur de l'Ordre de la Couronne et au grade de grand-officier de l'Ordre de la Couronne.

Il félicite chaleureusement ces trois Confrères.

« Remote Sensing »

M. J. D'Hoore, présente à la Classe une étude intitulée comme ci-dessus.

Il répond à la question que lui pose M. C. Sys.

La Classe décide la publication de ce travail dans le Bulletin des séances.

« De Wormbesmetting in de Wereld »

M. D. Thienpont présente à la Classe une étude intitulée comme ci-dessus.

Il répond à la question que lui pose M. R. Vanbreuseghem.

La Classe décide la publication de ce travail dans le Bulletin des séances.

Concours annuel 1980

La Classe décide de consacrer la troisième question du concours annuel 1980 à la *Pédologie* et la quatrième à un sujet médical.

MM. C. Sys et J. D'Hoore, d'une part, et MM. J. Mortelmans et D. Thienpont, d'autre part, sont désignés pour rédiger le texte desdites questions.

Présentation d'une publication

Le président, M. R. Vanbreuseghem, présente la deuxième édition du Guide pratique de Mycologie médicale et vétérinaire (p. 388).

La séance est levée à 16 h 30.

R. Vanbreuseghem. — Présentation de son ouvrage, intitulé: « Guide pratique de Mycologie médicale et vétérinaire » (2e édition)*

Il m'est particulièrement agréable de déposer sur le bureau de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer un exemplaire de la deuxième édition du Guide pratique de Mycologie médicale et vétérinaire. Je suis l'auteur de la première, parue en 1966. Pour la seconde je ne pouvais faire, sans joindre au mien comme co-auteurs, les noms de Charles DE VROEY, docteur en sciences de l'Université libre de Bruxelles et chargé de cours associé, et de Mitsuo Takashio, docteur spécial en médecine vétérinaire de l'Université de Liège, et chef de travaux. Tous deux partagent avec moi à l'Institut de Médecine tropicale à Anvers, les responsabilités du laboratoire de mycologie.

Le Guide pratique de Mycologie médicale et vétérinaire est destiné, après une introduction au problème général des mycoses et des pseudomycoses qui constitue sa première partie, à faire comprendre, connaître et reconnaître les champignons pathogènes ainsi que certaines actinomycétales. Traditionnellement, quoique erronément, ces dernières ont été traitées par les

mycologistes.

Une deuxième partie, abondamment illustrée — de 414 dans la première édition, les photographies sont passées à 571 environ — de documents cliniques et mycologiques, donne la classification et les caractères particuliers des champignons pathogènes en insistant tout particulièrement sur certaines difficultés.

Une troisième partie est réservée aux techniques.

Ce petit ouvrage de 264 pages couvre la quasi-totalité de la mycologie médicale et vétérinaire. Ce dont il ne parle pas est rare, exceptionnel ou discuté. Les affections dont la prévalence dans les régions exotiques est exclusive ou particulièrement éle-

^{*} Rédigé en collaboration avec MM. Ch. De Vroey et M. Takashio (Masson, Paris, 1978, 264 p., 571 fig.).

vée y sont traitées avec le même soin que celles de nos régions. On y trouvera le Tokelau, la Chromomycose, la Rhinosporidiose dont j'ai mis en doute la nature fongique, la Basidiobolomycose, l'Entomophthorose, la Streptotrichose et bien entendu l'Histoplasmose africaine que je découvris avec notre regretté collègue, Albert Dubois. Bien d'autres encore y trouvent la place qui leur revient.

La deuxième édition du Guide pratique de Mycologie médicale et vétérinaire a respecté le plan et l'esprit que je lui avais donné en 1966. L'édition de 1978 est une mise à jour qui tient compte des derniers progrès et qui, au moins en sommes-nous convaincus, ouvre de nouvelles routes dans le chemin de la recherche myconosologique.

L'édition anglaise de cet ouvrage est sous presse et m'est promise pour mai. J'espère avoir l'occasion de vous la présenter et que l'une comme l'autre ne dépareront pas les rayons de la bibliothèque de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer.

25 avril 1978.

Zitting van 23 mei 1978

De H. R. Vanbreuseghem, directeur van de Klasse en voorzitter van de Academie voor 1978, zit de vergadering voor.

Zijn bovendien aanwezig: De HH. P. Benoit, C. Donis, F. Evens, A. Fain, F. Hendrickx, J. Jadin, L. Peeters, J. Opsomer, W. Robyns, J.-J. Symoens, M. Van den Abeele, J. Van Riel, leden; de HH. R. Devignat, R. Germain, P. Raucq, C. Sys, H. Vis, geassocieerden.

Verder nam de H. V. Drachoussoff, lid van de Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen, aan de vergadering deel.

Afwezig en verontschuldigd: De HH. E. Bernard, G. Boné, J.-M. Henry, P. Janssens, J. Lebrun, G. Mortelmans, J. Mortelmans, P. Staner.

* * *

De Voorzitter, in naam van al zijn Confraters, drukt de ontroerde sympathie uit van de Academie voor de slachtoffers, zo Belgen als buitenlanders, die zopas gevallen zijn in Zaïre, welke ook hun functie was.

* * *

De Voorzitter dankt de H. V. Drachoussoff, die aanvaard heeft aan zijn Confraters van de Klasse voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen, de mededeling voor te leggen: Les limites de la coopération technique, onderwerp dat hij voor zijn eigen Klasse behandelde in haar zitting van 18 april 1978 en dat van aard lijkt alle leden der Academie te interesseren.

« Les limites de la coopération technique »

De H. V. Drachoussoff legt aan de Klasse zijn studie voor die bovenstaande titel draagt.

Hij beantwoordt de vragen die hem gesteld worden door de HH. R. Germain, R. Vanbreuseghem, M. Van den Abeele en H. Vis.

Séance du 23 mai 1978

M. R. Vanbreuseghem, directeur de la Classe et président de l'Académie pour 1978, préside la séance.

Sont en outre présent: MM. P. Benoit, C. Donis, F. Evens, A. Fain, F. Hendrickx, J. Jadin, L. Peeters, J. Opsomer, W. Robyns, J.-J. Symoens, M. Van den Abeele, J. Van Riel, membres; MM. R. Devignat, R. Germain, P. Raucq, C. Sys, H. Vis, associés.

En outre, M. V. Drachoussoff, membre de la Classe des Sciences morales et politiques, assistait à la séance.

Absents et excusés: MM. E. Bernard, G. Boné, J.-M. Henry, P. Janssens, J. Lebrun, G. Mortelmans, J. Mortelmans, P. Staner.

Le *Président* exprime au nom de ses Confrères, la sympathie émue de l'Académie envers les victimes belges et étrangères tombées au Zaïre récemment, quelles qu'aient été leurs occupations.

Le Président remercie M. V. Drachoussoff, d'avoir accepté de présenter à ses Confrères de la Classe des Sciences naturelles et médicales, la communication: Les limites de la coopération technique, sujet dont il a entretenu sa propre Classe en sa séance du 18 avril 1978 et qui semble devoir intéresser tous les membres de l'Académie.

Les limites de la coopération technique

M. V. Drachoussoff présente à la Classe son étude intitulée comme ci-dessus.

Il répond aux questions que lui posent MM. R. Germain, R. Vanbreuseghem, M. Van den Abeele et H. Vis.

Jaarlijkse wedstrijd 1978

De Vaste Secretaris deelt de Klasse mede dat één studie ingezonden werd als antwoord op de derde vraag van de jaarlijkse wedstrijd 1978, te weten:

L. André: Stratigraphie, paléogéographie et tectonique du Katanguien du bassin de la Lufunzo (Haute-Luvua), un secteurclé du domaine lomamien du Shaba.

De HH. J. Lepersonne, G. Mortelmans en P. Raucq worden als verslaggevers aangewezen.

Jaarlijkse wedstrijd 1980

De Klasse stelt als volgt de tekst vast van de derde en vierde vraag van de jaarlijkse wedstrijd 1980:

3de vraag. — Men vraagt een bijdrage tot de pedogenetische studie van de ferrallitische verwering.

4de vraag. – Men vraagt een immunologische studie van besmettingen met larvale cestoden.

Geheim comité

De ere- en titelvoerende leden, vergaderd in geheim comité, wisselen van gedachten over de kandidaturen voor de openstaande plaatsen.

Zij beslissen eenparig de twee plaatsen van titelvoerend lid aan twee Franstaligen toe te wijzen, en de zes plaatsen voor geassocieerde aan zes Nederlandstaligen.

De zitting wordt geheven te 16 h.

Concours annuel 1978

Le Secrétaire perpétuel informe la Classe qu'une étude a été introduite en réponse à la troisième question du concours annuel 1978, à savoir:

L. André: «Stratigraphie, paléogéographie et tectonique du Katanguien du bassin de la Lufunzo (Haute-Luvua), un secteurclé du domaine lomamien du Shaba ».

MM. J. Lepersonne, G. Mortelmans et P. Raucq sont désignés en qualité de rapporteurs.

Concours annuel 1980

La Classe arrête comme suit le texte des troisième et quatrième questions du concours annuel 1980:

3^e question. — On demande une contribution à l'étude pédogénétique de l'altération ferrallitique.

4º question. — On demande une étude immunologique de l'infection par cestodes larvaires.

Comité secret

Les membres honoraires et titulaires, réunis en comité secret, échangent leurs vues sur les candidatures aux places vacantes.

Ils décident à l'unanimité de réserver les deux places vacantes de membre titulaire à deux francophones et de réserver les six places vacantes d'associé à six néerlandophones.

La séance est levée à 16 h.

Zitting van 27 juni 1978

De H. R. Vanbreuseghem, directeur van de Klasse en voorzitter van de Academie voor 1978, zit de vergadering voor.

Zijn bovendien aanwezig: De HH. P. Benoit, E. Bernard, C. Donis, F. Evens, J. Lepersonne, G. Mortelmans, J. Mortelmans, L. Peeters, W. Robyns, P. Staner, J.-J. Symoens, M. Van den Abeele, J. Van Riel, leden; de HH. M. De Smet, J. D'Hoore, R. Germain, P. Raucq, geassocieerden.

Anderzijds, nam Mw A. Dorsinfang-Smets, lid van de Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen, eveneens deel aan de

zitting.

Afwezig en verontschuldigd: De HH. A. Fain, J.-M. Henry, J. Jadin, J. Lebrun, J. Meyer, J. Opsomer, D. Thienpont, H. Vis.

De Voorzitter dankt Mw A. Dorsinfang-Smets dat ze aanvaard heeft aan haar Confraters van de Klasse voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen de mededeling "Réflexions sur les obstacles internes à l'acculturation" voor te leggen, onderwerp waarover zij haar eigen Klasse tijdens de zitting van 16 mei 1978 onderhouden heeft, en dat alle leden van de Academie lijkt te interesseren.

« Réflexions sur les obstacles internes à l'acculturation »

Mw A. Dorsinfang-Smets legt aan de Klasse haar studie voor, getiteld als hierboven.

Zij beantwoordt de vragen die haar gesteld worden door de HH. C. Donis, P. Raucq en R. Vanbreuseghem.

De Voorzitter dankt Mw A. Dorsinfang-Smets voor de nieuwe versie van haar studie die ze aan de Klasse heeft willen voorleggen.

« Le Congrès de Lausanne et les champignons opportunistes »

De H. R. Vanbreuseghem legt aan de Klasse zijn studie voor, getiteld als hierboven.

Séance du 27 juin 1978

M. R. Vanbreuseghem, directeur de la Classe et président de

l'Académie pour 1978, préside la séance.

Sont en outre présents: MM. P. Benoit, E. Bernard, C. Donis, F. Evens, J. Lepersonne, G. Mortelmans, J. Mortelmans, L. Peeters, W. Robyns, P. Staner, J.-J. Symoens, M. Van den Abeele, J. Van Riel, membres; MM. M. De Smet, J. D'Hoore, R. Germain, P. Raucq, associés.

En outre, Mme A. Dorsinfang-Smets, membre de la Classe des

Sciences morales et politiques, assistait à la séance.

Absents et excusés: MM. A. Fain, J.-M. Henry, J. Jadin, J. Lebrun, J. Meyer, J. Opsomer, D. Thienpont, H. Vis.

Le Président remercie Mme A. Dorsinfang-Smets d'avoir accepté de présenter à ses Confrères de la Classe des Sciences naturelles et médicales, la communication Réflexions sur les obstacles internes à l'acculturation, sujet dont elle a entretenu sa propre Classe en sa séance du 16 mai 1978 et qui semble devoir intéresser tous les membres de l'Académie.

Réflexions sur les obstacles internes à l'acculturation

Mme A. Dorsinfang-Smets présente à la Classe son étude intitulée comme ci-dessus.

Elle répond aux questions que lui posent MM. C. Donis, P. Raucq et R. Vanbreuseghem.

Le Président remercie Mme A. Dorsinfang-Smets pour la nouvelle version de son étude qu'elle a voulu présenter à la Classe.

Le Congrès de Lausanne et les champignons opportunistes

M. R. Vanbreuseghem présente à la Classe son étude intitulée comme ci-dessus.

Hij beantwoordt de vraag die hem gesteld wordt door de H. J.-J. Symoens.

De Klasse beslist deze nota te publiceren in de Mededelingen der zittingen (blz. 400).

Jaarlijkse wedstrijd 1978

Zich verenigend met de besluiten van de verslaggevers de HH. J. Lepersonne, G. Mortelmans en P. Raucq, beslist de Klasse geen prijs toe te kennen aan de studie die ingediend werd als antwoord op de derde vraag van de jaarlijkse wedstrijd 1978, te weten:

L. André: "Stratigraphie, paléogéographie et tectonique du Katanguien du bassin de la Lufunzo (Haute-Luvua), un secteur-

clé du domaine lomamien du Shaba".

De H. J. Lepersonne aanvaardt contact op te nemen met de H. L. André, met het oog op een herwerking van de tekst.

De herwerkte tekst zal aan de Klasse ter publicatie voorgelegd worden.

Varia

De Voorzitter deelt mede dat, op 12 juni 1978, op een vergadering van de directeurs der Klassen, en van deze van het jaar 1977, bijgestaan door de H. F. Evens, vaste secretaris, beslist werd:

1. Voor wat de necrologische nota's betreft, zal als volgt te werk worden gegaan:

A. Leden van de Academie:

Op de eerste zitting na het overlijden, brengt de Directeur hulde aan de nagedachtenis van het overleden lid;

De Klasse vraagt aan een van haar leden een necrolo-

gische nota op te stellen;

— In tegenstelling tot wat gebruikelijk was, zal van deze necrologische nota's voor de Klasse lezing gegeven worden. Zoals voorheen, zullen deze necrologische nota's gepubliceerd worden in het Jaarboek.

B. Niet-leden van de Academie:

De voorgelezen necrologische nota, betreffende iemand die geen lid is van de Academie, zal gepubliceerd worden in de Belgische Overzeese Biografie. Il répond à la question que lui pose M. J.-J. Symoens. La Classe décide l'impression de cette note dans le Bulletin des séances (p. 400).

Concours annuel 1978

Se ralliant aux conclusions des rapporteurs MM. J. Lepersonne, G. Mortelmans et P. Raucq, la Classe décide de ne pas accorder un prix à l'étude introduite en réponse à la troisième question du concours annuel 1978, à savoir:

L. ANDRÉ: Stratigraphie, paléogéographie et tectonique du Kataguien du bassin de la Lufunzo (Haute-Luvua), un secteurclé du domaine lomamien du Shaba.

M. J. Lepersonne accepte de prendre contact avec M. L. ANDRÉ, pour lui demander de remanier le texte.

Ce texte remanié sera présenté à la Classe pour publication.

Divers

Le Président signale qu'en date du 12 juin 1978, à l'occasion d'une réunion des directeurs des Classes, ainsi que de ceux de l'année 1977, assistés par M. F. Evens, secrétaire perpétuel, il a été décidé:

- 1. En ce qui concerne les notices nécrologiques il sera procédé de la façon suivante:
- A. Membres de l'Académie:
 - A la première séance de la Classe après le décès, le Directeur rappelle le membre décédé au souvenir des membres de la Classe;

 La Classe demande à l'un de ses membres de rédiger une notice nécrologique;

- Ces notices nécrologiques, contrairement à l'usage, seront prononcées devant la Classe. La publication des notices nécrologiques se fera, comme par le passé, dans l'Annuaire.
- B. Non-Membres de l'Académie:

L'éloge nécrologique prononcé, concernant une personne qui n'est pas membre de l'Académie, sera publié dans la Biographie belge d'Outre-Mer.

Een necrologische nota waarin de klemtoon zou gelegd worden op de activiteiten van de overledene zou, na een beslissing van de Klasse, in de Mededelingen der zittingen kunnen gepubliceerd worden.

In verband met het overlijden van de H. M. SLUYS, zal een biografische nota voorgelegd worden door de H. J.

Lepersonne of de H. L. Cahen.

De H. P. Staner verkiest zich te onthouden in deze zaak.

2. Met het oog op de coördinatie van de werkzaamheden van de drie Klassen, zal een soort "Bureau" van de Academie opgericht worden. Van dit "Bureau" zouden deel uitmaken de Voorzitter en de Directeurs van het lopende jaar en deze van het voorbije jaar, en de Vaste Secretaris.

Geheim comité

De ere- en titelvoerende leden, vergaderd in geheim comité, gaan over tot de verkiezing van:

1. De HH. L. Cahen en P. Raucq als titelvoerende leden;

2. De HH. J. Burke, L. Eyckmans, R. Marsboom, S. Pattyn, D. Thys van den Audenaerde en P. Van der Veken, als geassocieerden;

3. De HH. F. Gatti, E. Medina, J.-A. Rioux en C.V. Subrama-

nian, als correspondenten.

Anderzijds, op voorstel van de H. J. Lepersonne, wordt beslist dat in de toekomst de peters een nota zullen voorleggen over elke kandidaat die zij voorstellen.

Het blijkt inderdaad, in de huidige omstandigheden, onmogelijk aan elk ere- en titelvoerend lid de volledige documentatie te bezorgen over de voorgestelde kandidaten.

De zitting wordt geheven te 18 u.

Une notice nécrologique dans laquelle l'accent serait mis sur les activités du défunt pourrait, après décision de la Classe, être publiée dans le *Bulletin des séances*.

En rapport avec le décès de M. M. Sluys, M. J. Lepersonne ou M. L. Cahen, présentera une notice biographique. M. P. Staner préfère s'abstenir en la matière.

2. En vue de la coordination des travaux des trois Classes, une sorte de « Bureau » de l'Académie sera constitué. Ce « Bureau » comprendrait le Président et les directeurs de l'année en cours, ceux de l'année écoulée et le Secrétaire perpétuel.

Comité secret

Les membres honoraires et titulaires réunis en comité secret, procèdent à l'élection de:

1. MM. L. Cahen et P. Raucq en qualité de membres titulaires;

 MM. J. Burke, L. Eyckmans, R. Marsboom, S. Pattyn, D. Thys van den Audenaerde et P. Van der Veken en qualité d'associés;

3. MM. F. Gatti, E. Medina, J.-A. Rioux et C.V. Subramanian en qualité de correspondants.

D'autre part, sur la proposition de M. J. Lepersonne, il est décidé qu'à l'avenir les parrains présentent une note pour chaque candidat présenté.

Il semble en effet impossible dans les circonstances présentes, de procurer à chaque membre honoraire ou titulaire toute la documentation se rapportant aux candidats présentés.

La séance est levée à 18 h.

R. Vanbreuseghem. — Symposium de Mycologie médicale consacré aux champignons opportunistes en pathologie humaine

(Lausanne, 16-17 juin 1978)

Les 16 et 17 juin à Lausanne, se tenait un Symposium de Mycologie médicale organisé par le Dr D. GRIGORIU, chef du Laboratoire de Mycologie dans le service de Dermatologie du prof. J. Delacrétaz, au Centre hospitalier universitaire vaudois. Quelque 80 spécialistes d'Europe et d'Outre-Mer avaient été invités à venir présenter les résultats de leurs observations et de leurs expériences.

Il est difficile de définir ce que l'on entend par champignons opportunistes. Il semble en fait que cette dénomination facile résulte d'une confusion entre la cause et son effet. De quoi s'agit-il en fait?

Il existe dans la nature beaucoup de champignons doués de pouvoir pathogène. Ce pouvoir pathogène ne se manifeste que pour autant que l'hôte s'y prête. On peut autrement dit, affirmer, et c'est le point de vue que j'ai développé personnellement, que tous les champignons sont opportunistes, à l'instar d'ailleurs de bien des agents microbiologiques responsables de maladies diverses. Cependant dans certaines circonstances où l'hôte est particulièrement affaibli, soit par une maladie sous-jacente tel un cancer, soit par une thérapeutique qui débilite les forces de résistance de l'organisme, on voit des champignons pathogènes habituels, ou des champignons moins fréquemment reconnus comme pathogènes, causer des affections de symptomatologie particulière. C'est ce qu'on appelle des champignons opportunistes.

En réalité il faut davantage parler comme je l'ai fait avec H. LARSH, d'asthénomycoses, ou, comme déjà les auteurs américains en parlent depuis un certain temps, de mycoses développées sur

un hôte à résistance affaiblie.

J'avais choisi de développer moi-même en tant qu'introduction à ce problème très général, celui de l'opportunisme chez les dermatophytes. Cela paraissait en quelque sorte une gageure car pour beaucoup d'auteurs les dermatophytes sont toujours des champignons pathogènes.

J'ai montré d'une part:

1° Qu'il est loin d'en être toujours ainsi; que la prévalence des teignes du cuir chevelu dans des conditions comparables est beaucoup plus élevée chez les Africains qu'elle ne l'est chez les Latino-

Américains ou chez les Asiatiques;

2° Que chez les hôtes dont la résistance est particulièrement affaiblie, les dermatophytes peuvent se comporter comme de véritables champignons opportunistes et produire des affections qui n'ont plus rien de commun avec les dermatophyties classiques. Il en est ainsi de la maladie qui a été désignée par HADIDA et SCHOUSBOE par le nom de maladie dermatophytique dans laquelle on voit les dermatophytes ne plus se satisfaire de l'envahissement de la peau, du cuir chevelu ou des ongles, mais pénétrer dans l'organisme en profondeur, envahir les ganglions, produire des septicémies, s'engager dans les muscles, les viscères, parfois même le cerveau. Certains malades meurent après avoir présenté des troubles psychiques ou des crises épileptiques.

Une autre forme de symptomatologie de ces dermatophyties anormales est sans doute le granulome de Majocchi qu'il ne m'appartient pas de décrire ici, et peut-être certains mycétomes dont

la cause serait des dermatophytes mêmes.

On lira certainement avec beaucoup d'intérêt, lorsqu'ils paraîtront dans un numéro spécial de la revue DERMATOLOGICA (Bâle), les travaux de ce Symposium parfaitement organisé. Il me serait difficile, n'ayant souvent qu'entendu une partie des exposés, et n'ayant pu encore m'approfondir sur la valeur réelle des textes, d'insister sur les résultats observés par certains auteurs, plutôt que sur d'autres.

KLASSE VOOR TECHNISCHE WETENSCHAPPEN

Zitting van 28 april 1978

De H. A. Lederer, directeur van de Klasse voor 1978, zit de

vergadering voor.

Zijn bovendien aanwezig: De HH. F. Bultot, L. Calembert, I. de Magnée, P. Evrard, Mgr L. Gillon, de HH. A. Prigogine, A. Rollet, R. Van Ganse, leden; de HH. J. De Cuyper, P. De Meester, B. Steenstra, geassocieerden, alsook de HH. F. Evens, vaste secretaris en P. Staner, ere-vaste secretaris.

De HH. A. Huybrechts en P. Raucq, respectievelijk titelvoerend lid van de Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen en geassocieerde van de Klasse voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen, nemen eveneens deel aan de zitting.

Afwezig en verontschuldigd: De HH. L. Brison, G. de Rosenbaum, P. Fierens, J. Hoste, A. Jaumotte, F. Pietermaat, M. Snel,

A. Sterling, A. Van Haute.

* * *

De Directeur dankt de H. A. Huybrechts, die aanvaard heeft aan zijn Confraters van de Klasse voor Technische Wetenschappen de Mededeling voor te leggen: Aspects de la coopération industrielle internationale, onderwerp dat hij behandeld heeft voor zijn eigen Klasse in haar zitting van 8 november 1977.

« Aspects de la coopération industrielle internationale »

De H. A. Huybrechts legt aan de Klasse zijn studie voor die bovenstaande titel draagt.

Hij beantwoordt de vragen die hem gesteld worden door de HH. F. Bultot, L. Calembert, J. De Cuyper, P. Evrard, Mgr L. Gillon, de HH. A. Lederer en R. Van Ganse.

CLASSE DES SCIENCES TECHNIQUES

Séance du 28 avril 1978

M. A. Lederer, directeur de la Classe pour 1978, préside la séance.

Sont en outre présents: MM. F. Bultot, L. Calembert, I. de Magnée, P. Evrard, Mgr L. Gillon, MM. A. Prigogine, A. Rollet, R. Van Ganse, membres; MM. J. De Cuyper, P. De Meester, B. Steenstra, associés, ainsi que MM. F. Evens, secrétaire perpétuel et P. Staner, secrétaire perpétuel honoraire.

MM. A. Huybrechts et P. Raucq, respectivement membre titulaire de la Classe des Sciences morales et politiques et associé de la Classe des Sciences naturelles et médicales, assistent également à la séance.

Absents et excusés: MM. L. Brison, G. de Rosenbaum, P. Fierens, J. Hoste, A. Jaumotte, F. Pietermaat, M. Snel, A. Sterling, A. Van Haute.

Le Directeur remercie M. A. Huybrechts d'avoir accepté de présenter à ses Confrères de la Classe des Sciences techniques, la communication: Aspects de la coopération industrielle internationale, sujet dont il a entretenu sa propre Classe en sa séance du 8 novembre 1977.

Aspects de la coopération industrielle internationale

M. A. Huybrechts présente à la Classe son étude intitulée comme ci-dessus.

Il répond aux questions que lui posent MM. F. Bultot, L. Calembert, J. De Cuyper, P. Evrard, Mgr L. Gillon, MM. A. Lederer et R. Van Ganse. De Klasse drukt de wens uit dat de tekst dezer mededeling zou gepubliceerd worden in de Mededelingen der zittingen.

« La visibilité au Zaïre »

De H. F. Bultot legt aan zijn Confraters een studie voor van de H. M. Crabbé, getiteld als hierboven.

Hij beantwoordt de vraag die hem gesteld wordt door de H. R. Van Ganse.

De Klasse wijst de HH. R. Van Ganse en A. Sterling aan als verslaggevers.

De zitting wordt geheven te 16 h.

La Classe exprime le souhait que le texte de cette communication soit publié dans le Bulletin des séances.

La visibilité au Zaïre

M. F. Bultot présente à ses Confrères une étude de M. M. Crabbé, intitulée comme ci-dessus.

Il répond à la question que lui pose M. R. Van Ganse.

La Classe désigne MM. R. Van Ganse et A. Sterling en qualité de rapporteurs.

La séance est levée à 16 h.

Zitting van 26 mei 1978

De H. A. Lederer, directeur van de Klasse voor 1978, zit de

vergadering voor.

Zijn bovendien aanwezig: De HH. F. Bultot, L. Calembert, J. Charlier, E. Cuypers, I. de Magnée, P. Evrard, A. Prigogine, A. Rollet, M. Snel, A. Van Haute, leden; de HH. J. De Cuyper, P. De Meester, G. Froment, G. Heylbroeck, M. Simonet, R. Sokal, A. Sterling, F. Suykens, A. Verheyden, geassocieerden, alsook de H. F. Evens, vaste secretaris.

De HH. V. Drachoussoff en M. Luwel, respectievelijk geassocieerde en lid van de Klasse voor Morele en Politieke Weten-

schappen, nemen eveneens deel aan de zitting.

Afwezig en verontschuldigd: De HH. L. Brison, A. Clerfaÿt, G. de Rosenbaum, Mgr L. Gillon, de HH. A. Jaumotte, F. Pietermaat, B. Steenstra, R. Van Ganse, alsook de H. P. Staner, erevaste secretaris.

* * *

Bij het openen van deze zitting, herinnert de *Directeur* aan de tragische gebeurtenissen die, eens te meer, Zaïre in rouw dompelen. Talrijke landgenoten, onderhorigen van Westerse landen en Afrikanen, hebben het leven verloren tijdens de incidenten van vorige week. Weduwen, wezen en gekwetsten werden naar ons land teruggebracht; families leven nog in angst en onzekerheid, want velen blijven nog onvindbaar, en wellicht werden gijzelaars over de grenzen van Zaïre meegevoerd. Over hun lot is men onzeker.

De Directeur. geeft uiting aan gevoelens van dank aan al diegenen die ertoe bijgedragen hebben een betrekkelijke veiligheid in Shaba te herstellen, en diegenen die het wensten terug naar ons land te brengen. Hij vraagt zijn Confraters zich enkele ogenblikken te bezinnen, ter nagedachtenis van al de slachtoffers van deze vreselijke tragedie, tot welk kamp ze ook behoren.

Séance du 26 mai 1978

M. A. Lederer, directeur de la Classe pour 1978, préside la séance.

Sont en outre présents: MM. F. Bultot, L. Calembert, J. Charlier, E. Cuypers, I. de Magnée, P. Evrard, A. Prigogine, A. Rollet, M. Snel, A. Van Haute, membres; MM. J. De Cuyper, P. De Meester, G. Froment, G. Heylbroeck, M. Simonet, R. Sokal, A. Sterling, F. Suykens, A. Verheyden, associés, ainsi que M. F. Evens, secrétaire perpétuel.

MM. V. Drachoussoff et M. Luwel respectivement associé et membre de la Classe des Sciences morales et politiques, assistent également à la séance.

Absents et excusés: MM. L. Brison, A. Clerfaÿt, G. de Rosenbaum, Mgr L. Gillon, MM. A. Jaumotte, F. Pietermaat, B. Steenstra, R. Van Ganse, ainsi que M. P. Staner, secrétaire perpétuel honoraire.

* * *

En ouvrant la séance, le Directeur de la Classe évoque les tragiques événements qui, une fois de plus, viennent d'endeuiller le 'Zaïre. De nombreux compatriotes, des ressortissants des pays occidentaux et des Africains ont perdu la vie au cours des incidents de la semaine passée. Des veuves, des orphelins et des blessés ont été ramenés au pays; des familles vivent encore des heures d'angoisse, car il y a également de nombreux disparus et, peut-être des otages emportés hors des frontières du Zaïre, dont on est toujours sans nouvelles.

Le Directeur exprime des sentiments de reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à ramener une sécurité relative au Shaba et à rapatrier ceux qui le désiraient.

Il invite ses Confrères à se recueillir quelques instants à la mémoire de toutes les victimes de cette affreuse tragédie, à quelque camp qu'elles appartiennent. De Directeur verwelkomt de H. F. Suykens, die bij ministerieel besluit van 20 april 1978 tot geassocieerde van de Klasse benoemd werd, en voor het eerst aan onze vergaderingen deelneemt.

Hij dankt de H. V. Drachoussoff die heeft willen aanvaarden aan zijn Confraters van de Klasse voor Technische Wetenschappen de mededeling: Les limites de la coopération technique voor te leggen, onderwerp waarover hij zijn eigen Klasse onderhield in haar zitting van 18 april 1978.

« Les limites de la coopération technique »

De H. V. Drachoussoff left aan de Klasse zijn studie voor die bovenstaande titel draagt.

Hij beantwoordt de vragen die hem gesteld worden door de HH. L. Calembert, E. Cuypers, J. De Cuyper, M. Luwel, R. Sokal en A. Verheyden.

« La visibilité au Zaïre »

Zich verenigend met de besluiten van de verslaggevers, de HH. A. Sterling en R. Van Ganse beslist de Klasse de studie van de H. M. CRABBÉ, getiteld als hierboven, en die door de H. F. Bultot aan de Klasse voorgelegd werd in haar zitting van 28 mei 1978, te publiceren de de Verhandelingenreeks in-4°.

Jaarlijkse wedstrijd 1978

De Vaste Secretaris deelt aan de Klasse mede dat één studie ingediend werd als antwoord op de zesde vraag van de jaarlijkse wedstrijd 1978:

Ph. Mortier: Etude des possibilités de traitement des sables asphaltiques d'Athabasca par des techniques employées en préparation des minerais.

De HH. J. De Cuyper, I. de Magnée en R. Van Ganse worden als verslaggevers aangewezen.

Jaarlijkse wedstrijd 1980

De Klasse stelt als volgt de vragen vast van de vijfde en zesde vraag van de jaarlijkse wedstrijd 1980:

5de vraag. — Een bijdrage wordt gevraagd tot het probleem van het benutten, in ontwikkelingslanden, van goedkope inheem-

Le Directeur souhaite la bienvenue à M. F. Suykens, nommé associé de la Classe par arrêté ministériel du 20 avril 1978, et

qui assiste pour la première fois à nos réunions.

Il remercie M. V. Drachoussoff d'avoir accepté de présenter à ses Confrères de la Classe des Sciences techniques, la communication: Les limites de la coopération technique, sujet dont il a entretenu sa propre Classe en sa séance du 18 avril 1978.

Les limites de la coopération technique

M. V. Drachoussoff présente à la Classe son étude intitulée comme ci-dessus.

Il répond aux questions que lui posent MM. L. Calembert, E. Cuypers, J. De Cuyper, M. Luwel, R. Sokal et A. Verheyden.

La visibilité au Zaïre

Se ralliant aux conclusions des rapporteurs MM. A. Sterling et R. Van Ganse, la Classe décide la publication dans les Mémoires in-4° de l'étude de M. M. CRABBÉ, intitulée comme ci-dessus, et présentée par M. F. Bultot à la Classe en sa séance du 28 avril 1978.

Concours annuel 1978

Le Secrétaire perpétuel informe la Classe qu'une étude a été introduite en réponse à la sixième question du concours annuel 1978:

Ph. MORTIER: Etude des possibilités de traitement des sables asphaltiques d'Athabasca par des techniques employées en préparation des minerais.

MM. J. De Cuyper, I. de Magnée et R. Van Ganse sont désignés en qualité de rapporteurs.

Concours annuel 1980

La Classe arrête comme suit le texte des cinquième et sixième questions du concours annuel 1980:

5º question. — On demande une contribution au problème de l'utilisation, dans les pays en voie de développement, de maté-

se materialen als bouwstoffen voor het oprichten van woningen

en/of het verharden van wegen.

6de vraag. — Men vraagt een originele studie over de hydrologie van de oppervlaktewateren van het Zaïrees bekken. Meer bepaald wordt een onderzoek gewenst van de evoluties die geobserveerd werden in de loop der laatste twintig jaar.

Geheim comité

De ere- en titelvoerende leden, vergaderd in geheim comité, wisselen van gedachten over de kandidaturen voor de openstaande plaatsen.

De zitting wordt geheven te 17 h.

riaux locaux peu coûteux pour la construction d'habitations et/

ou pour le revêtement des chaussées.

6º question. — On demande une étude originale concernant l'hydrologie de surface du bassin zaïrois. On aimerait que soient notamment examinées les évolutions observées au cours des vingt dernières années.

Comité secret

Les membres honoraires et titulaires, réunis en comité secret, échangent leurs vues sur les candidatures aux places vacantes.

La séance est levée à 17 h.

Zitting van 30 juni 1978

De H. A. Lederer, directeur van de Klasse voor 1978, zit de vergadering voor.

Zijn bovendien aanwezig: de HH. F. Bultot, J. Charlier, P. Fierens, A. Rollet, R. Spronck, leden; de HH. L. Brison, J. De Cuyper, G. Heylbroeck, B. Steenstra, A. Sterling, F. Suykens, R. Thonnard, geassocieerden, alsook de H. P. Staner, ere-vaste secretaris.

Mw A. Dorsinfang-Smets, geassocieerde van de Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen, neemt eveneens aan de zitting deel.

Afwezig en verontschuldigd: de HH. L. Calembert, A. Clerfaÿt, P. De Meester, G. de Rosenbaum, L. Gillon, A. Jaumotte, F. Pietermaat, R. Sokal, R. Van Ganse, A. Van Haute, alsook de H. F. Evens vaste secretaris.

De Directeur dankt Mw A. Dorsinfang-Smets dat ze aanvaard heeft aan haar Confraters van de Klasse voor Technische Wetenschappen de mededeling "Réflexions sur les obstacles internes à l'acculturation" voor te leggen, onderwerp waarover zij haar eigen Klasse tijdens de zitting van 16 mei 1978 onderhouden heeft, en dat alle leden van de Academie lijkt te interesseren.

Hij deelt mede dat de H. G. Panou benoemd werd tot geassocieerde van de Klasse bij ministerieel besluit van 26 april 1978.

« Réflexions sur les obstacles internes à l'acculturation »

Mw A. Dorsinfang-Smets legt aan de Klasse haar studie voor, getiteld als hierboven.

Zij beantwoordt de vragen die haar gesteld worden door de HH. J. De Cuyper, P. Fierens, G. Heylbroeck, A. Lederer en A. Sterling.

Séance du 30 juin 1978

M. A. Lederer, directeur de la Classe pour 1978, préside la séance.

Sont en outre présents: MM. F. Bultot, J. Charlier, P. Fierens, A. Rollet, R. Spronck, membres; MM. L. Brison, J. De Cuyper, G. Heylbroeck, B. Steensra, A. Sterling, F. Suykens, R. Thonnard, associés, ainsi que M. P. Staner, secrétaire perpétuel honoraire.

Mme A. Dorsinfang-Smets associée de la Classe des Sciences morales et politiques, assiste également à la séance.

Absents et excusés: MM. L. Calembert, A. Clerfaÿt, P. De Meester, G. de Rosenbaum, L. Gillon, A. Jaumotte, F. Pietermaat, R. Sokal, R. Van Ganse, A. Van Haute, ainsi que M. F. Evens, secrétaire perpétuel.

Le Directeur remercie Mme A. Dorsinfang-Smets d'avoir accepté de présenter à ses Confrères de la Classe des Sciences techniques, la communication: Réflexions sur les obstacles internes à l'acculturation, sujet dont elle a entretenu sa propre Classe en sa séance du 16 mai 1978 et qui semble devoir intéresser tous les membres de l'Académie.

Il annonce que M. G. Panou a été nommé associé de la Classe par arrêté ministériel du 26 avril 1978.

Réflexions sur les obstacles internes à l'acculturation

Mme A. Dorsinfang-Smets présente à la Classe son étude intitulée comme ci-dessus.

Elle répond aux questions que lui posent MM. J. De Cuyper, P. Fierens, G. Heylbroeck, A. Lederer et A. Sterling.

Jaarlijkse wedstrijd 1978

De Klasse heeft kennis genomen van het verslag van de HH. J. De Cuyper en R. Van Ganse over het werk van de H. Ph. MORTIER, dat ingediend werd als antwoord op de zesde vraag van de jaarlijkse wedstrijd 1978 en getiteld is:

"Etude des possibilités de traitement des sables asphaltiques d'Athabasca par des techniques employées en préparation des

minerais".

Zij wacht het verslag af van de H. I. de Magnée om zich uit te spreken.

Varia

De *Directeur* deelt mede dat, op 12 juni 1978, op een vergadering van de Directeurs der Klassen, en van deze van het jaar 1977, bijgestaan door de H. F. Evens, vaste secretaris, beslist werd:

1. Voor wat de necrologische nota's betreft, zal als volgt te werk worden gegaan:

A. Leden van de Academie

Op de eerste ziting na het overlijden, brengt de Directeur hulde aan de nagedachtenis van het overleden lid;

- De Klasse vraagt aan een van haar leden een necrolo-

gische nota op te stellen;

— In tegenstelling tot wat gebruikelijk was, zal van deze necrologische nota's voor de Klasse lezing gegeven worden. Zoals voorheen, zullen deze necrologische nota's gepubliceerd worden in het Jaarboek.

B. Niet-leden van de Academie

De voorgelezen necrologische nota, betreffende iemand die geen lid is van de Academie, zal gepubliceerd worden in

de Belgische Overzeese Biografie.

Een necrologische nota waarin de klemtoon zou gelegd worden op de activiteiten van de overledene zou, na een beslissing van de Klasse, in de Mededelingen der zittingen kunnen gepubliceerd worden.

Concours annuel 1978

La Classe a pris connaissance des rapports de MM. J. De Cuyper et R. Van Ganse sur le travail de M. Ph. MORTIER, introduit en réponse à la sixième question du concours annuel 1978 et intitulé:

« Etude des possibilités de traitement des sables asphaltiques d'Athabasca par des techniques employées en préparation des minerais ».

Elle attend le rapport de M. I. de Magnée pour se prononcer.

Divers

Le Directeur signale qu'en date du 12 juin 1978, à l'occasion d'une réunion des directeurs des Classes, ainsi que de ceux de l'année 1977, assistés par M. F. Evens, secrétaire perpétuel, il a été décidé:

 En ce qui concerne les notices nécrologiques il sera procédé de la façon suivante:

A. Membres de l'Académie

- A la première séance de la Classe après le décès, le Directeur rappelle le membre décédé au souvenir des membres de la Classe;
- La Classe demande à l'un de ses membres de rédiger une notice nécrologique;
- Ces notices nécrologiques, contrairement à l'usage, seront prononcées devant la Classe. La publication des notices nécrologiques se fera, comme par le passé, dans l'Annuaire.

B. Non-Membres de l'Académie

L'éloge nécrologique prononcé, concernant une personne qui n'est pas membre de l'Académie, sera publié dans la Biographie belge d'Outre-Mer.

Une notice nécrologique dans laquelle l'accent serait mis sur les activités du défunt pourrait, après décision de la Classe, êre publiée dans le *Bulletin des séances*. 2. Met het oog op de coördinatie van de werkzaamheden van de drie Klassen, zal een soort "Bureau" van de Academie opgericht worden. Van dit "Bureau" zouden deel uitmaken de Voorzitter van de Academie, de Directeurs van het lopende jaar en deze van het voorbije jaar, en de Vaste Secretaris.

Geheim comité

De ere- en titelvoerende leden, vergaderd in geheim comité, gaan over tot de verkiezing van de HH. A. Beugnies, A. Deruyttere, R. Leenaerts en A. Monjoie, als geassocieerden.

De zitting wordt geheven te 16 h.

2. En vue de la coordination des travaux des trois Classes, une sorte de « Bureau » de l'Académie sera constitué. Ce « Bureau » comprendrait le Président de l'Académie, les Directeurs de l'année en cours, ceux de l'année écoulée et le Secrétaire perpétuel.

Comité secret

Les membres honoraires et titulaires, réunis en comité secret, procèdent à l'élection de MM. A. Beugnies, A. Deruyttere, R. Leenaerts et A. Monjoie en qualité d'associé.

La séance est levée à 16 h.

INHOUDSTAFEL — TABLE DES MATIERES

Zittingen der Klassen	Séances des Classes								
Morele en Politieke Wetenschapp	en -	_ s	cienc	es 1	noral	es et	politi	ques	
	18	.4.19	78				250;	251	
		.5.19					264;		
		.6.18					330;		
Natuur- en Geneeskundige Wete	ensch	appe	n –	- S	cience	es na	turelle	s et	
		11			édica				
	25	.4.19	78				384;	385	
	23	.5.19	78				390;		
	27	.6.19	78				394;		
Technische Wetenschappen — Sci	ence	tech	nia	ues					
11						****	402;	403	
		.5.19					406;		
		.6.19					412;		
Bureau					398;	399;	416;	417	
Bibliografisch Overzicht 1978									
Nota's 6 tot 10						332	; 377	-383	
Cinquantenaire de l'Académie							253;	269	
Comité secret		269); 3.	33;	393;	399;	411;	417	
Commissie voor Geschiedenis								266	
Commission d'Histoire	***		***		***			267	
Communications et notes:									
D'HOORE, J.: Remote sensing								386	
Dorsinfang-Smets, A.: Réflex									
internes à l'acculturation						281;	395;	413	
—: Présentation du mémoire de dam: A French Veda of the						333	; 373	-376	

GÉRARD, A.: Le projet Literature in European	HALE! Lang	(H guage	istor s)	5()	Afr		267;	291-29	4
HULSTAERT, G.: Témoig Mongo	nages				ectolo		331;	357-37	2
HUYBRECHTS, A.: Aspect trielle internationale	ts de		-7	ratio	n ind	lus-		40	3
KONINCKX, Chr.: La Con orientales et les Pays-l							267;	295-32	9
REZSOHAZY, R.: Le phéno recherche en cours	omène 	de 1	a rév	volut	ion: 1	Une 	251;	254-26	3
ROCHER, L.: Cf. DORSINE									
SALMON, P.: L'Université d'enseignement supérier	Fara	bi. –	– Ut	ne ex	cpérie	ence	267:	282-29	0
THIENPONT, D.: De worn							,	38	
Vanbreuseghem, R.: Pr Guide pratique de Myco	ésenta	tion médi	de :	son et ve	ouvra térin	ige: aire	387;	388-38	
—: Symposium de Mycol champignons opportuni	loggie	méd	icale	cons	acré	aux		400-40	
Vanderlinden, J.: A pr roise du 15 février 1978	ropos	de la	con	stitu	tion	zaï-		334-35	6
Concours annuels									
1978	***	***						409; 41	
1980	***	***	20	67-20	59; 3	33;	387;	393; 40	9
Décès									
Aderca, B	***	***	* * * *)		***			38	5
Elections									
BEUGNIES A. (associé)								41	7
BURKE, J. (geassocieerde)								39	8
CAHEN, L. (titulaire)								39	9
DERUYTTERE, A. (geasso								41	6
d'HERTEFELT, M. (geasso								33	2
EYCKMANS, L. (geassociee								39	8
GATTI, F. (correspondant)								39	9
IRELE, A. (correspondant)						***		33	3
KANE, M. (correspondant								33	3

Kouassigan, G. (correspondant)						333
Leenaerts, R. (associé)						417
MARSBOOM, R. (geassocieerde)	***	***	***	***		398
MEDINA, E. (correspondant)						399
Monjoie, A. (associé)						417
MUDIMBE, V. (correspondant)						333
PATTYN, S. (geassocieerde)	***	***				398
PLASSCHAERT, S. (geassocieerde)						332
RAUCQ, P. (titulaire)						399
RIOUX, J. (correspondant)						399
RYCKMANS, J. (associé)	***	***				333
SUBRAMANIAN, C. (correspondant)			***			399
TEIXEIRA DA MOTA, A. (correspond	dant)					333
THYS VAN DEN AUDENAERDE, D.	(geass	sociee	erde)			398
VANDEN BERGHE, L. (geassocieerde))	***	***			332
VAN DER VEKEN, P. (geassocieerde)		***	***			398
Mededelingen en nota's: Cf. Commu			2; 3	92; 3	398; 410;	416
	incur	OHS				
Mémoires (présentation):	-hi-	ak ka	nton:	au.		
André, L.: Stratigraphie, paléogra du Katanguien du bassin de la Luvua), un secteur-clé du doma	Luf aine	unzo lomai	(Ha	du		
Shaba (coucours 1978)						396
CRABBÉ, M.: La visibilité au Zaïre					404;	409
Drachoussoff, V.: Les limites						
technique					253; 391;	409
MORTIER, Ph.: Etude des possibilités sables asphaltiques d'Athabasca p employées en préparation des n	par d	es te	chnic	ues		
1978)					409;	415
ROCHER, L.: Ezourvedam: A Fre Eighteenth Century				the	332; 373	-376
STENGERS, J.: Emigration et immig			Belgi	que		
au XIXe et XXe siècles	***	***		•••		265
Necrologische nota's (publikatie)		***			396;	414
Notices nécrologiques (publicaton)	***				397;	415

ADERO		64.8	***	***									384
Présiden	t Ac	adém	ie 19	978	R.	Vani	BREUS	EGHEN	(N				385
Revue bi							***	***			333	; 377	-383
Verhand	leling	en (voorl	eggir	ng):	Cf.	Mém	oires					
Verkiezi	ngen	Cf.	Elec	tions									
Vijftigja	rig b	estaa	n var	de .	Acad	lemie		***				252;	268
Voorzitte	er A	caden	nie 1	1978	(R.	VAN	BREU	JSEGHI	EM)				384
Wedstrij	jden												
1978				***		***	***	260	5; 39	2;	396;	408;	414
1980													

ACHEVÉ D'IMPRIMER LE 1er FÉVEJER 1979 PAR L'IMPRIMERIE SNOECK-DUCAJU & ZOON N.V. GAND